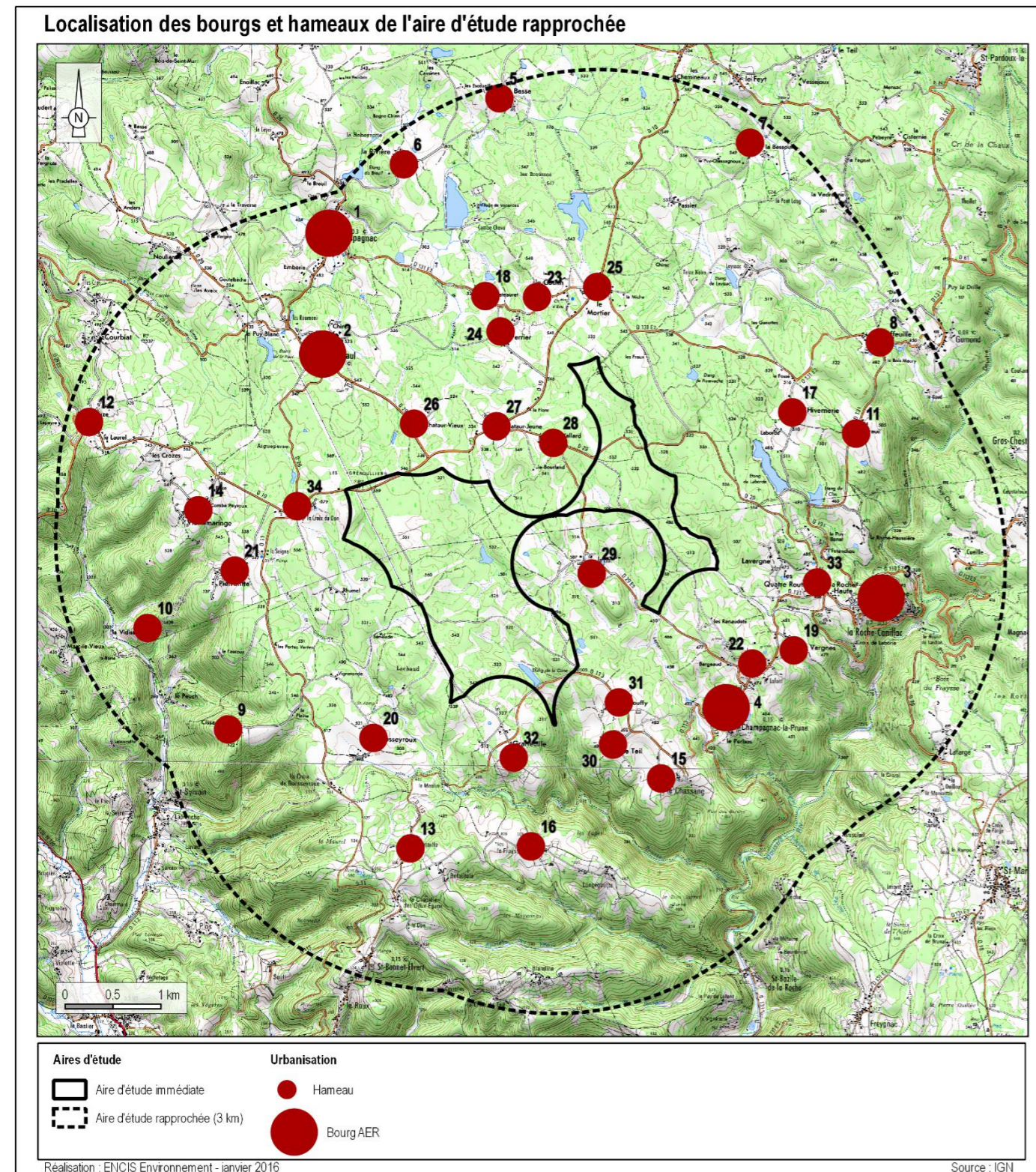


3.4.2 Les espaces vécus

L'AER englobe quatre villages et 30 hameaux localisés sur la carte suivante.



Carte 28 : Localisation des lieux de vie de l'AER.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Les bourgs d'Espagnac et de La-Roche-Canillac sont les principaux lieux de vie à l'échelle de l'AER. Les villages de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul sont également compris dans le périmètre rapproché.

Espagnac (1)

Cette commune compte 338 habitants (Source : INSEE). Le bourg est situé à 2,5 km au nord-nord-ouest de l'AEIm. La trame bâtie est lâche, entrecoupée de petites parcelles enherbées. On observe la présence d'un centre bourg de petite taille implanté en bordure de la D26, qui se disperse le long des petites routes connexes. Un lotissement d'habitations relativement récentes (2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle) est situé au sud du village, de l'autre côté d'un léger vallon. Le village est situé dans un creux du relief. Le bâti et les haies en limites de jardins empêchent toute vue en direction de l'AEIm depuis le centre bourg. Une vue partielle est possible depuis une prairie à l'arrière du front bâti, à l'ouest du bourg.

La sensibilité est **négligeable**.

Saint-Paul (2)

La commune compte 214 habitants. L'habitat est groupé, construit à proximité immédiate de la D26 sur un léger relief dégagé du plateau. Des prairies à tendance humide puis des boisements entourent le village.

Le relief est en pente douce en direction du nord-ouest, tandis que l'AEIm est située au sud-est. L'orientation générale du village n'est donc pas en direction de l'AEIm. On observe cependant des vues derrière les arbres depuis la route principale, mais pas depuis le bourg lui-même, le front bâti serré faisant écran. La sensibilité reste globalement **faible**.



Photographie 53 : Vue depuis la D26 en contrebas du bourg de Saint-Paul.

La-Roche-Canillac (3)

La commune comptait 151 habitants en 2012, pour la plupart vivant dans le village. Trois bourgs denses s'égrènent entre le plateau et le versant ouest de la vallée du Doustre : La-Roche-Basse, perchée au-dessus du vallon, La-Roche-Canillac, sur le rebord du versant, et La-Roche-Haute, plus haut sur le tablier du plateau. Une ligne de constructions irrégulière rejoint La-Roche-Haute et La-Roche-Canillac, tandis que le bourg de La-Roche-Basse apparaît plus isolé, séparé du bourg central par des boisements et par le parc du château de Chazal.

La-Roche-Basse est située en contrebas du plateau et orientée vers le vallon au sud-est. Elle tourne le dos à l'AEIm, qui est totalement invisible derrière les boisements couvrant le haut du versant.

Les constructions du bourg de La-Roche-Canillac sont denses, contraintes par les accidents du relief. Les percées sont rares entre les bâtiments, et la végétation des jardins et des bois environnants ont raison des quelques vues qui pourraient exister.

Des vues sont recensées dans la partie ouest du bourg, au niveau de La-Roche-Haute et du lieu-dit Les Quatre Routes. Depuis ce secteur, des panoramas s'ouvrent en direction de l'AEIm, qui apparaît derrière un premier-plan boisé.

La sensibilité reste globalement faible sur l'ensemble du village, mais modérée au niveau de La-Roche-Haute.



Photographie 54 : Vue depuis la D131 à La-Roche-Haute.



Photographie 55 : Vue depuis la D29 au lieu-dit Les Quatre Routes.

Champagnac-la-Prune (4)

Cette commune de 166 habitants s'organise autour d'un centre-bourg étroit, composé d'une seule ligne de maisons, qui s'étire sur le haut d'un versant en surplomb de la route D131 et de part et d'autre d'une petite route secondaire en contrebas. Des prairies occupent les pentes au-dessous du village. Un couvert forestier morcelé en bandes plus ou moins épaisses et plus ou moins denses se développe sur les secteurs les plus pentus.

La pente du vallon est orientée en direction de l'AEIm, auquel le bourg fait face. Les vues sont majoritairement orientées en direction de l'AEIm, qui est très visible depuis la route principale. *La sensibilité est forte.*



Photographie 56 : Panorama sur l'AEIm depuis la route principale du bourg de Champagnac-la-Prune.

3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Les hameaux sont dispersés dans l'AER, souvent situés sur des points hauts dégagés. Des clairières dédiées à l'élevage s'ouvrent dans le massif forestier du plateau à proximité des lieux de vie, offrant parfois des vues lointaines.

Les hameaux les plus proches de l'AEIm présentent des sensibilités fortes du fait de leur proximité. Il s'agit des hameaux de Chataur-Vieux (localisé au n° 26 sur la carte précédente) au nord, La Croix du Don (34) et Pierrefitte (21) à l'ouest, Bousseyrroux (20), Graffeuille (32), le Fraysse (16), le Chassang (15), Le Peuch (22) et Lavergne (33) du sud à l'est. Enfin, les hameaux Le Liac (29), Chataur-Jeune (27) et Le Vallard (28) sont ceux qui présentent les plus fortes sensibilités. Ils sont situés entre les deux secteurs du projet que sont la zone ouest et la zone est. L'AEIm y apparaît dans de larges portions du paysage autour des habitations (panoramas à 180° ou plus).

Ces hameaux sont implantés dans des secteurs où le relief est orienté vers l'AEIm et entourés de prairies plus ou moins larges offrant des vues souvent très ouvertes. L'AEIm y est très perceptible, sous la forme de panoramas larges et proches.

Six hameaux très proches de l'AEIm présentent des sensibilités modérées. Ce sont les hameaux Le Teil (30) et Rouffy (31) au sud, et de Châteauret (18), Le Coulin (23), Le Mortier (25) et Le Perrier (24) au nord. Bien que situés à proximité de la zone de projet, les vues depuis ces lieux de vie sont en grande partie masquées par un relief boisé qui fait écran. Des panoramas proches sont visibles, mais de manière partielle.

Trois autres hameaux situés entre 1000 et 1400 m de l'AEIm présentent des sensibilités modérées. Il s'agit des hameaux de Bétaille (13) et Vieillemaringe (14), respectivement au sud et à l'ouest de l'AEIm, qui présentent la particularité d'être entourés de parcelles enherbées assez étroites, ponctuées de nombreuses haies et boisements qui filtrent les vues. Le hameau de l'Hivernerie (17), à l'est, est composé d'un bâti dense qui limite les vues depuis le cœur du lieu de vie.

Un seul hameau présente une sensibilité faible. Il s'agit de La Rivière (6), situé en limite nord de l'AER. Les écrans boisés situés entre le hameau et l'AEIm limitent les vues, qui restent partielles.

Tous les autres hameaux de l'AER présentent des sensibilités négligeables ou nulles. Les vues y sont absentes ou très limitées en raison des reliefs voisins et des boisements environnants qui masquent l'AEIm.

Le tableau en page suivante inventorie les bourgs et hameaux de l'AER (cf. carte 25), et les sensibilités de ceux-ci vis-à-vis de la zone projet. Les visibilitées depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.



Photographies 57 et 58 : Panoramas depuis Le Liac (26).



Photographie 59 : Vue sur l'AEIm depuis Chataur-Vieux (23).



Photographie 60 : Panorama depuis La Croix du Don (31).

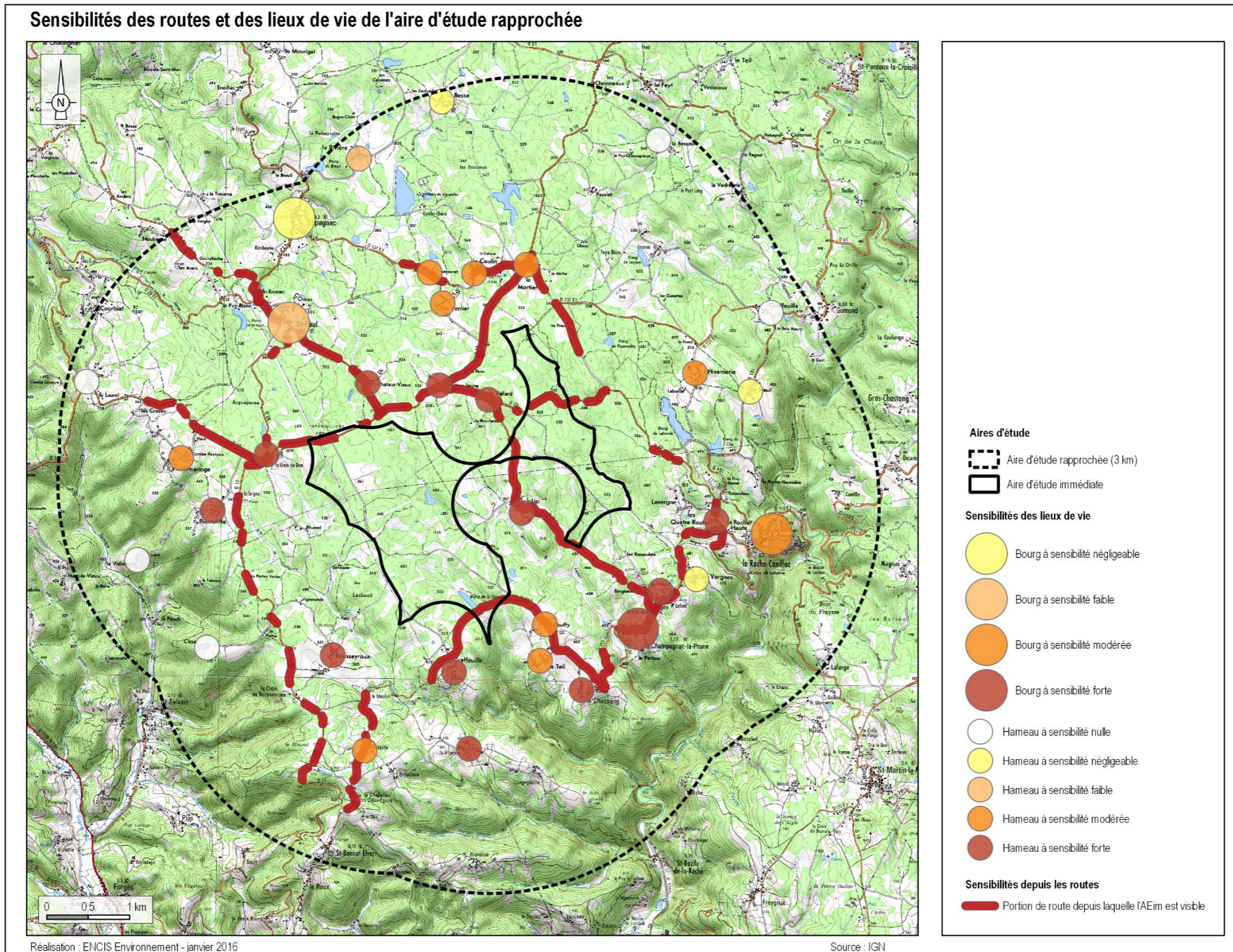
Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER

N°	Bourgs	Nb d'habitants (commune)	Situation - description	Distance au site (en km)	Sensibilité
1	Espagnac	338	Situé dans un léger creux du relief, entouré de prairies et forêts.	2,5	Négligeable
2	Saint-Paul	214	Bourg groupé sur un léger relief, entouré de prairies.	1,3	Faible
3	La-Roche-Canillac	151	Trois bourgs situés entre le haut-versant et le rebord du plateau.	1,2	Faible à modérée
4	Champagnac-la-Prune	166	Bourg linéaire lâche, implanté en haut de versant, face à l'AEIm.	1,2	Forte

N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilités
5	La Besse	5 à 8	Seuls quelques mètres de pales peuvent être visibles au-dessus des boisements.	2 900	Négligeable
6	La Rivière	8 à 10	Les boisements proches du hameau limitent les vues, qui restent très partielles.	2 850	Faible
7	La Bessoule	env. 5	Un relief boisé empêche toute vue en direction de l'AEIm.	2 700	Nulle
8	Graffeuille (Commune de Gumond)	15 à 20	Implanté dans un creux relativement prononcé du relief et encadré de forêts proches. Aucune vue vers l'AEIm n'est possible.	2 350	Nulle
9	Cissac	env. 5	Entouré d'une clairière étroite et de forêts épaisses et proches, aucune vue n'est possible.	2200	Nulle
10	La Vidisse	env. 6	Implanté sur un relief plus bas et encadré de forêts roches, aucune vue en direction de l'AEIm n'est possible.	2 200	Nulle
11	Le Breuil	5 à 8	Situé sur une légère pente tournant le dos à l'AEIm. Ce relief ainsi que les boisements situés entre le hameau et l'AEIm rendent les vues très partielles et limitées à la périphérie du hameau.	1800	Négligeable
12	Guze et Le Laurel	8 à 10	Les boisements denses dans ce secteur empêchent toute vue en direction de l'AEIm.	1 800	Nulle
13	Bétaille	10 à 15	Vues ponctuelles sur des panoramas plus ou moins partiels, cadrés par la végétation des jardins, des boisements et des haies.	1400	Modérée
14	Vieillemaringe	10 à 15	Le hameau est groupé dans un secteur de prairies entrecoupées de nombreuses haies, qui filtrent les vues en direction de l'AEIm. Partie haute du panorama au-dessus d'un écran boisé, entrecoupée par les arbres.	1400	Modérée
15	Le Chassang	10 à 15	Implanté sur un point haut dégagé, entouré de prairies. Boisements relativement éloignés. Panorama presque complet.	1200	Forte
16	Le Fraysse	8 à 10	Sur le haut d'un relief, entouré de prairies. Vues panoramique dégagée sur l'AEIm.	1200	Forte
17	L'Hivernerie	15 à 20	Habitat groupé peu dense, plus quelques maisons éparses. Implanté dans un secteur plutôt ouvert, avec des boisements relativement éloignés. Vu panoramique depuis la sortie du hameau en direction du sud-ouest.	1 100	Modérée
18	Chateuret	8 à 10	Implanté sur un replat du plateau, à une altitude à peu près égale à celle de l'AEIm. La partie haute de l'AEIm est visible dans un panorama large au-dessus des boisements.	1 000	Modérée
19	Les Vergnes	5 à 8	Un relief masque la plupart des vues, qui restent limitées à l'extrémité nord-ouest du hameau, près de la D131.	950	Négligeable
20	Bousseyrroux	8 à 10	Construit dans un secteur très plat aux vues lointaines et dégagées en direction des plateaux voisins. Panorama complet.	800	Forte
21	Pierrefitte	8 à 10	Habitations éparses dans un secteur très plat et très ouvert. Un relief boisé masque la partie basse du panorama, qui reste très visible depuis le hameau.	800	Forte
22	Le Peuch	15 à 20	Sur une pente faisant face à l'AEIm, panorama large et proche.	780	Forte
23	Le Coulin	une quinzaine	Constructions diffuses dans un secteur au relief discret, entourées de prairies entrecoupées de haies. Des vues sur l'AEIm sont possibles au-dessus d'un écran boisé.	650	Modérée
24	Le Perrier	une quinzaine	Constructions diffuses dans un secteur plat et dégagé. Panoramas larges visibles au-dessus d'un écran boisé relativement lointain.	590	Modérée

N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilités
25	Le Mortier	15 à 20	Habitations groupées autour du croisement de la D10 et de la D131E2, plus quelques constructions diffuses. Implanté dans un secteur de prairies très morcelées accompagnées de haies et de boisements. Le secteur est de l'AEIm est visible au-dessus des boisements proches.	500	Modérée
26	Chataur-Vieux	une quinzaine	Groupe peu dense d'anciens corps de ferme et d'habitations entourés de jardins et de petites parcelles enherbées, implanté sur une légère pente faisant face à l'AEIm. Un panorama large et proche (une grande partie du mât et rotor complet pour une éolienne implantée en bordure de l'AEIm) est visible au-dessus des boisements.	500	Forte
27	Chataur-Jeune	12 à 15	Panorama proche très large (180°) au-dessus des boisements.	500	Forte
28	Le Vallard	5 à 8	Partie haute d'un panorama proche (+ de 180°) au-dessus des boisements.	500	Forte
29	Le Liac	env. 20	Habitat et bâtiments agricoles groupés en deux parties, plus quelques bâtiments en marge du hameau. Le secteur est très dégagé, avec des grandes parcelles ouvertes de prairies. Quelques haies et cordons boisés suivent les fonds de vallons humides dans un relief de vallonements discrets. Les boisements sont relativement éloignés et ne masquent que la partie basse de l'AEIm. Ce hameau se situe entre les deux zones de projet, et on y observe des panoramas proches des 300°	500	Forte
30	Le Teil	10 à 15	Un relief au nord masque le zone est de l'AEIm. Panorama partiel, filtré par les nombreuses haies.	500	Modérée
31	Rouffy	5 à 8	Un relief au nord masque le zone est de l'AEIm. Panorama partiel, filtré par les nombreuses haies.	500	Modérée
32	Graffeuille (commune de Champagnac)	5 à 8	Dans un secteur plat et dégagé. Panorama complet (moins de 180°)	500	Forte
33	Lavergne	5 à 8	Constructions éparses le long d'un discret vallon. Partie haute d'un panorama au-dessus d'un écran boisé proche.	500	Forte
34	La Croix du Don	Moins de 5	Vues panoramiques plus ou moins partielles depuis les routes qui traversent le hameau.	500	Forte

Tableau 9 : Sensibilité des bourgs et hameaux de l'AER vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm.



Carte 29 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AER.

3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

La D10 : Cette route traverse l'AER de l'ouest jusqu'au nord en longeant la limite nord de l'AEIm. Des vues sporadiques sont présentes sur de longs tronçons, ainsi que des panoramas à proximité de La Croix du Don, de Chataur Jeune et du Mortier. *La sensibilité visuelle est forte.*

La D11 : Cet axe permet de rejoindre le sud de l'AER depuis La Croix du Don selon une orientation parallèle à la limite ouest de l'AEIm. Des vues en direction de l'AEIm se dessinent au gré des ouvertures visuelles et rythment le parcours sur pratiquement toute sa longueur, sans qu'aucun panorama frontal n'apparaisse. *La sensibilité visuelle est modérée.*

La D26 : Cette route relie Espagnac à Saint-Paul, puis rejoint la D10 et la D11 à La Croix du Don. En dehors de quelques panoramas partiels depuis l'entrée nord-ouest de Saint-Paul, les vues sont sporadiques et l'AEIm reste discrète. *La sensibilité visuelle est faible.*

La D29 : Traversant le plateau du nord-ouest jusqu'au sud-est, cette départementale permet de relier les bourgs de Saint-Paul et La-Roche-Canillac. Elle longe la limite nord de l'AEIm sur une portion qu'elle partage avec la D10, entre Chataur-Vieux et Chataur-Jeune, puis traverse le secteur est pour rejoindre Les Quatre Routes au sud-est. Les visibilitées sont nombreuses et des panoramas s'ouvrent ponctuellement à proximité des lieux de vie traversés. Des vues souvent partielles ponctuent l'ensemble de l'itinéraire, excepté à l'est, à proximité de l'étang de Laborde, où la forêt particulièrement dense ne laisse filtrer aucune vue même à cette distance. *La sensibilité visuelle est jugée forte.*

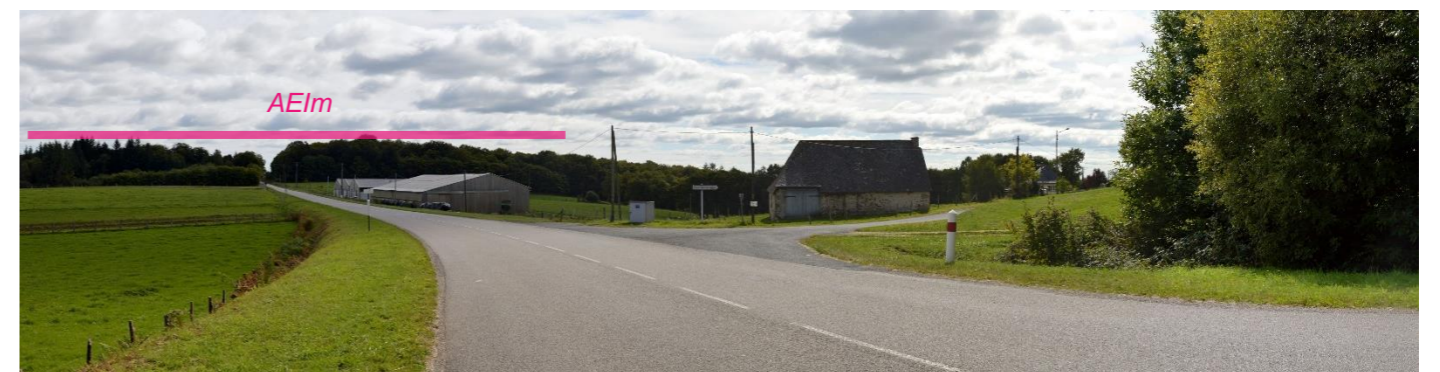
Les routes secondaires permettant de relier Champagnac-la-Prune à Saint-Paul et à La-Roche-Canillac suivent des itinéraires sinueux traversant tous les hameaux proches. Elles sont en grande partie localisées dans les paysages ouverts de prairies qui accompagnent les lieux de vie, et les visibilitées sont nombreuses. *Leurs sensibilités sont fortes.*



Photographie 61 : Panorama large depuis le croisement de la D10 et la D29, à Chataur-Jeune.



Photographie 62 : Panorama partiel dans l'axe de la route depuis la D29 à proximité de Saint-Paul.



Photographie 63 : Panorama depuis la D10 à l'ouest de l'AEIm. Seule la partie haute est visible.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AER

3.4.3.1 Les monuments historiques

Un seul monument protégé au titre des monuments historiques est présent dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de l'**église Saint-Maur**, située dans le bourg de La-Roche-Canillac. Ce monument inscrit date du XIV^{ème} siècle et présente une architecture sobre typique des églises corréziennes, avec un clocher-mur. *L'enjeu de cet élément est faible.* Depuis l'église et ses abords, les vues sont masquées par le bâti. Des vues très partielles sont possibles depuis quelques points du bourg, sans aucune covisibilité. Des vues plus ouvertes et relativement proches sont possibles depuis l'ouest, le long de la D131 en direction de La-Roche-Haute. *La sensibilité est jugée faible.*

3.4.3.2 Les sites protégés

L'aire d'étude rapprochée comprend un site inscrit : le **site du château de Chazal et du bourg de La-Roche-Canillac**. Ce site englobe une partie du bourg principal de La-Roche-Canillac, le bourg secondaire de La-Roche-Basse en contrebas, avec une tour, vestige d'un ancien château, des ruelles étroites et des maisons en pierre, et une large partie du vallon du Doustre vers le sud. Ce site est très reconnu localement pour son implantation pittoresque à flanc de versant, dominant la vallée du Doustre. A l'échelle de l'AER, *l'enjeu de cet élément est fort.*

La localisation du site, qui est en grande partie encaissé et boisé, orienté dans la direction opposée à l'AEIm, limite les vues possibles. Des vues très ponctuelles et très partielles sont possibles depuis la partie haute du bourg de La-Roche-Canillac. Aucune vue n'est recensée depuis le versant opposé, qui est lui aussi densément boisé. *La sensibilité est négligeable.*



Photographie 64 : Le bourg de La-Roche-Basse vu depuis le versant opposé / Photographie 65 : La Tour de Canillac.

3.4.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

L'aire d'étude rapprochée comprend trois sites emblématiques ou reconnus localement.

Il s'agit du bourg de La-Roche-Basse, construit à flanc de versant, en contrebas du bourg de La-Roche-Canillac, de la vallée du Doustre et de l'étang de Laborde.

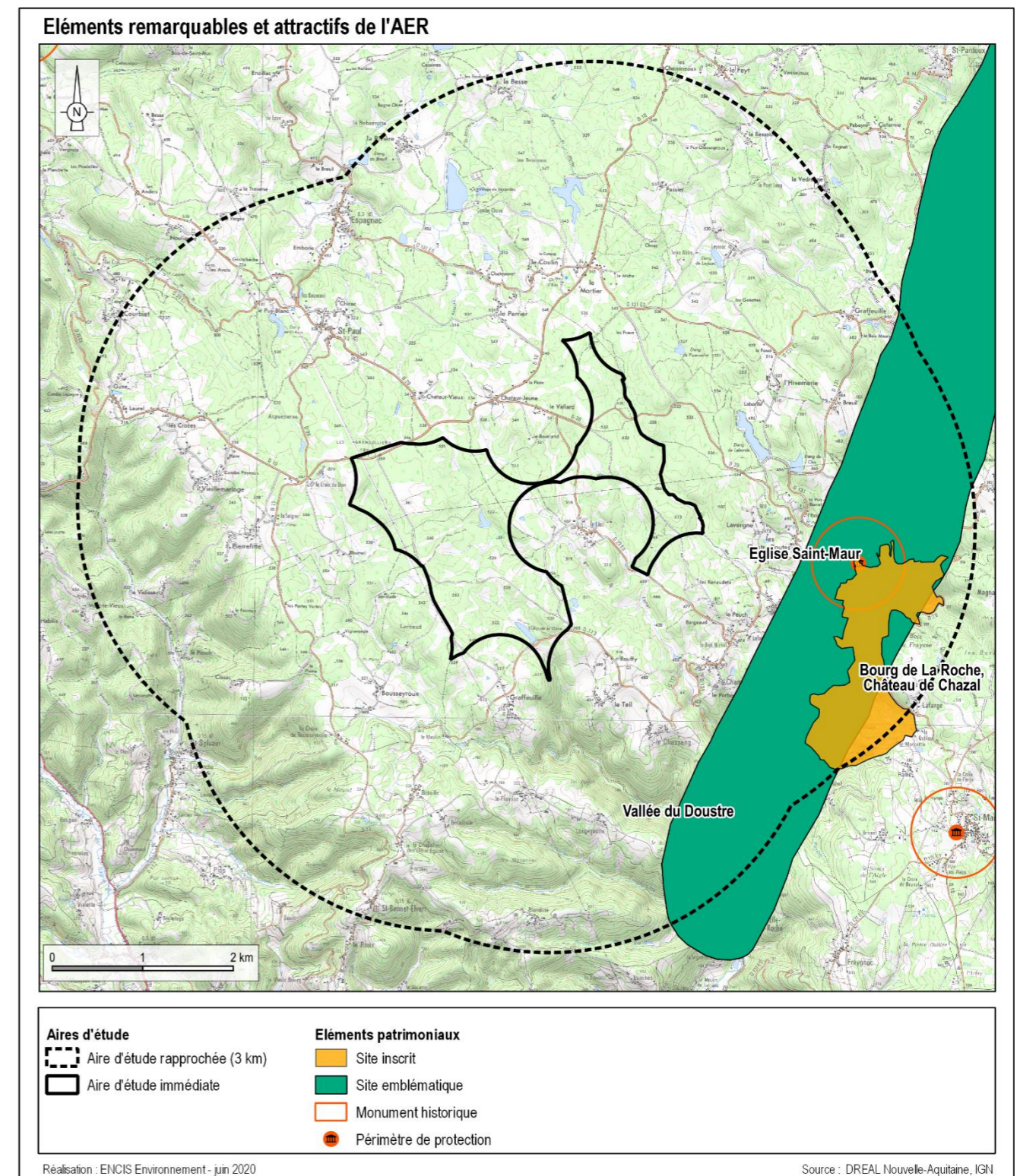
- La **vallée du Doustre** fait partie des sites emblématiques recensés par l'ancienne DREAL Limousin (cf. 3.2.2.5). *L'enjeu de ce site est fort à l'échelle de l'AER.*
Les boisements denses ne laissent passer que très peu de vues en direction de l'AEIm. Des visibilités sont cependant possibles depuis les hauts des versants, notamment dans la partie ouest, depuis le haut du bourg de La-Roche-Canillac. *La sensibilité visuelle est faible.*
- Le **bourg de La-Roche-Basse** est inclus dans le périmètre de la vallée du Doustre (cf 3.2.2.5). Implanté en promontoire au-dessus de la vallée, c'est un lieu de promenade privilégié pour les habitants proches. *L'enjeu de ce site est fort à l'échelle de l'AER.*
Compte tenu des boisements denses ne laissant que très peu de vues en direction de l'AEIm, *la sensibilité visuelle reste négligeable.*
- L'étang de Laborde est un lac accueillant des activités liées à l'eau (pêche, baignade, etc.). Les promeneurs y viennent nombreux, profiter du calme des berges et des forêts alentour. A l'échelle rapprochée, *l'enjeu de ce lac est modéré.*
Les boisements sont denses autour des berges du lac, et aucune vue en direction de l'AEIm n'est recensée. *La sensibilité est nulle.*

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude rapprochée								
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
1	19	La Roche-Canillac	Eglise Saint-Maur	Panoramas proches recensés depuis le bourg de La-Roche-Haute et le lieu-dit Les Quatre Routes, sans covisibilité avec le monument.	Inscrit	Faible	Modérée	1,7

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude rapprochée								
Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)	
19	La-Roche-Canillac, Saint-Martin-la-Méanne	Château de Chazal et Bourg de La Roche	Visibilités ponctuelles et partielles depuis le haut du bourg de La-Roche-Canillac	Site inscrit	Fort	Négligeable	1,6	

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude rapprochée								
Départ.	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)		
19	Bourg de la Roche Basse	Visibilités ponctuelles et partielles depuis le haut du bourg de La-Roche-Canillac	-	Fort	Négligeable	2		
19	Vallée du Doustre	Visibilités possibles depuis les hauts-versants	Emblématique	Fort	Faible	1,1		
19	Etang de Laborde	Pas de visibilité recensée	-	Modéré	Nulle	0,8		

Tableau 10 : Inventaire des monuments et sites protégés et des sites emblématiques de l'AER.



Carte 30 : Localisation des sites protégés ou renommés de l'aire d'étude.

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AER, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

La maison ethno-botanique d'Espagnac propose des animations sur les thèmes de la faune et de la flore, de la biodiversité cultivée et naturelle et sur les énergies renouvelables. Un conservatoire de légumes anciens, un verger de collection de variétés locales et une vingtaine de variétés d'osier y sont cultivés. *L'enjeu est faible.*

Située dans un secteur relativement plan, encadrée de prairies étroites et de boisements, les vues sont partielles et peu présentes dans le paysage. *La sensibilité est négligeable.*

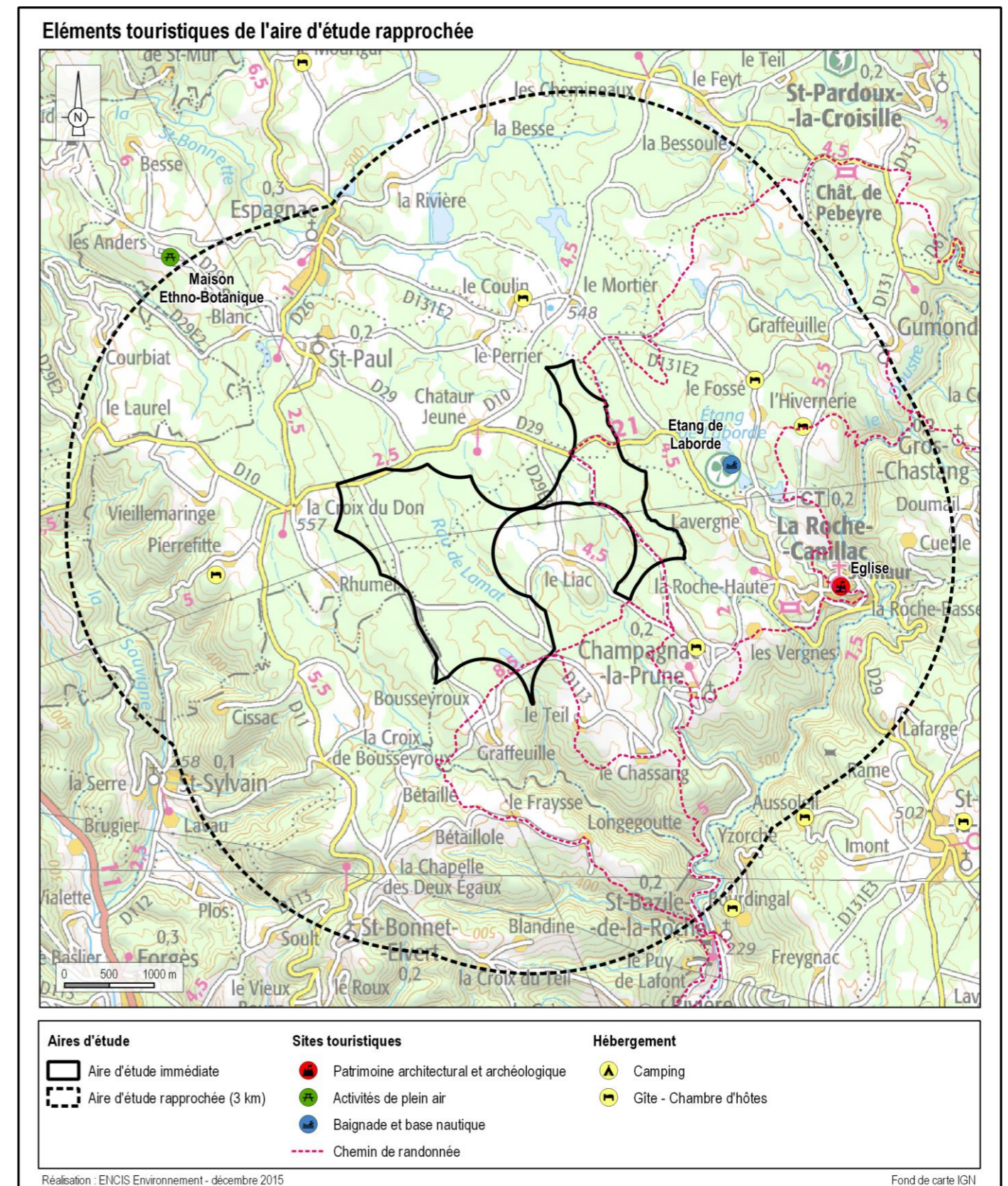
Le **bourg de La-Roche-Basse** est implanté en surplomb de la vallée du Doustre (cf. 3.4.2.1). C'est un lieu de promenade privilégié pour les habitants proches. *L'enjeu de ce site est fort à l'échelle de l'AER.* Seules des visibilité ponctuelles et partielles sont recensées depuis le haut du bourg de La-Roche-Canillac. *La sensibilité visuelle est négligeable.*

L'étang de Laborde est un lac accueillant de nombreux promeneurs et proposant des activités liées à l'eau (pêche, baignade, etc.). A l'échelle rapprochée, *l'enjeu de ce lac est modéré.* Les boisements sont denses autour des berges du lac, et aucune vue en direction de l'AEIm n'est recensée. *La sensibilité est nulle.*

L'offre d'hébergement touristique est relativement développée dans l'AER compte tenu du caractère rural et reculé du site. On recense six gîtes et chambres d'hôtes, ainsi qu'un camping. Cependant, ces structures d'accueil restent modestes et ne bénéficient pas d'une grande renommée. Elles sont situées dans des lieux de vie, et *leurs sensibilités varient de nulle à forte* (se référer aux chapitres 3.4.2.1 et 3.4.2.2 : « Les perceptions depuis les villages » et « Les perceptions depuis les hameaux » de l'AER).

Inventaire des sites touristiques ou d'attraits récréatifs - Aire d'étude rapprochée							
Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Espagnac	Maison Ethno-Botanique	Visibilités très partielles	-	Faible	Négligeable	3,1
19	La-Roche-Canillac	Bourg de la Roche Basse	Visibilités ponctuelles et partielles depuis le haut du bourg de La-Roche-Canillac	-	Fort	Négligeable	2
19	Gumond	Etang de Laborde	Pas de visibilité recensée	-	Modéré	Nulle	0,8

Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques de l'AER.



Carte 31 : Localisation des sites touristiques de l'AER.

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AER

Comme précisé dans le chapitre 2.3.1.6, une enquête exploratoire réalisée sur la base d'un questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes dans l'aire rapprochée a permis d'explorer les perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, quatre personnes de l'aire rapprochée ont été interrogées :

- un sexagénaire, agriculteur et élu dans l'une des communes proches,
- un septuagénaire, agriculteur à la retraite, vivant sur son exploitation dans l'aire rapprochée,
- une trentenaire, enseignante, vivant et travaillant dans l'aire rapprochée,
- une quinquagénaire habitant l'aire rapprochée et travaillant dans l'aire éloignée.

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Le territoire de l'AER est décrit par les personnes rencontrées comme un espace au caractère rural affirmé, excentré par rapport aux villes importantes du département (Tulle et Brive-La-Gaillarde) et éloigné des principales voies de communication (A20, A89 et D1089 reliant Tulle et Brive).

Les discours révèlent un fort attachement à ce caractère rural. Ils évoquent le calme, la tranquillité, l'éloignement de la ville. « *J'aime bien le côté rural, un peu intime qu'on retrouve ici. Je trouve qu'on a une qualité de vie qu'on ne retrouve pas ailleurs* » « *On vit dans une " campagne profonde ", on est bien tranquilles* ».

Toutes les personnes rencontrées se sont installées dans ce territoire par réel choix. Elles revendiquent un mode de vie campagnard, dans un cadre de vie « sain » et proche de la nature. Le paysage de campagne est associé dans les discours à une certaine qualité environnementale : « *On est bien ici, été comme hiver. Quand vous regardez en face (montre la fenêtre), il y a de la verdure. C'est la nature. On y est bien, et c'est pour ça qu'on reste.* » « *Le cadre de vie ici est plutôt pas mal. On a le calme, la tranquillité, et pas de pollution !* »

Les enquêtés ayant quitté à un moment ce site (pour les études, pour le travail, etc.) le décrivent tous de manière positive en comparaison des endroits qu'ils ont pu connaître : « *c'est plus joli que ...* », « *Je préfère être ici que là-bas, le cadre est vraiment mieux* » sont des phrases récurrentes.

Un point négatif évoqué par plusieurs personnes est le faible peuplement du territoire, qui s'accompagne d'une baisse de l'offre de services et de l'éloignement des commerces. « *C'est calme, car peu peuplé. Ce serait bien qu'il y ait un peu plus de monde. Des fois c'est presque un peu trop calme.* » « *Il y a moins d'aménagements pour les loisirs qu'à une époque. Des terrains de camping, des bases de loisir, etc. Il faut occuper les retraités.* » « *Ce qui manquerait c'est des routes pour accéder ici, et des services, des commerces. Il n'y a pas grand-chose... On est bien ici, mais tant qu'on est mobile...* » Un autre sondé mentionne une dynamique de repeuplement récente et qui reste ponctuelle « *Il y a quand même quelques personnes qui viennent s'installer depuis quelques années. Les derniers m'ont dit qu'ils cherchaient la tranquillité.* »

Les personnes interviewées racontent ainsi une vie quotidienne campagnarde, calme et tranquille, rythmée par les promenades en forêt, le jardinage ou des travaux agricoles. « *Quand j'ai du temps libre, je me promène avec le chien, on va aux champignons, je jardine... il y a de quoi s'occuper mais il faut aimer la campagne !* » « *Je vais me promener souvent, je vais écouter le brame du cerf, vers Le Liac ou vers Marcillac. On peut pêcher aussi, il y a des truites. Et on va aux champignons. Bientôt il y aura les paysages d'automne qui vont être magnifiques. Toutes ces couleurs dans la forêt...* »

3.4.4.2 Description du paysage et de son évolution

Les personnes rencontrées décrivent un paysage aux reliefs marqués : le plateau, les rebords de versants, les vallonnements apparaissent comme des éléments majeurs de l'identité du lieu. L'eau tient une place importante dans cette évocation du relief : les ruisseaux, notamment celui du Doustre qui creuse des gorges aux versants abrupts, font partie des éléments les plus fréquemment cités. « *On est sur un plateau boisé, avec un parcellaire très morcelé. En bordure de ce plateau, on a le Doustre qui est très vallonné et accidenté.* »

Les boisements jouent un rôle prédominant dans les perceptions des enquêtés, qui évoquent un « *pays vert et sauvage* » où les rythmes saisonniers s'expriment pleinement. Certains regrettent un délaissement des boisements, qui seraient moins entretenus qu'autrefois. Plusieurs pointent du doigt des parcelles forestières proches qui ont été défrichées sans être « *nettoyées* », et souhaiteraient que les forêts soient plus entretenues. « *La forêt est moins bien entretenue qu'il y a trente ans. Il y a des arbres secs, qui sont au milieu des parcelles, et qui tombent. Avant, les gens s'occupaient plus de leurs arbres.* » « *Les plantations, les remises en culture, pourquoi pas. Mais les friches c'est pas terrible...* » La forêt reste, malgré ce manque d'entretien, un « *atout majeur* » du territoire.

L'agriculture est également très présente dans les discours. Plusieurs personnes mentionnent une

dynamique d'ouverture de nouvelles parcelles agricoles dédiées à l'élevage dans les boisements. « *Les jeunes agriculteurs défrichent pour ouvrir des parcelles pour l'élevage. Il n'y a pas assez de terres agricoles. On a des élevages de 100, 150 vaches. 200 même à La Croix du Don, qui est une grosse propriété. Du coup, avec cette augmentation des cheptels, il n'y a plus assez de terrains pour les jeunes qui s'installent, donc ils défrichent.* »

Le paysage du quotidien est ainsi décrit comme un paysage accidenté, occupé des forêts et des cultures dessinant une mosaïque paysagère fine.

3.4.4.3 Lieux et sites présentant un attachement particulier

Les personnes rencontrées ont été interrogées sur les sites et lieux emblématiques à découvrir dans l'AER. Deux sites sont systématiquement cités : le bourg de La-Roche-Basse et le vallon du Doustre.

La Roche Basse est évoquée comme un village pittoresque, aux maisons en pierre serrées, construites à flanc de montagne. « *La Roche-Basse, c'est un joli petit village sur un promontoire un peu en-dessous de La-Roche-Canillac. C'est vraiment très beau comme endroit.* »

Le Doustre est décrit comme une rivière sauvage, dessinant des gorges étroites et ombragées où il fait bon se promener. « *On n'a pas la Dordogne, ni de lac comme à Marcillac, mais on a le Doustre qui est très joli.* » « *Le relief est accidenté, il y a des petits ruisseaux partout comme le Doustre. C'est ce qui fait le charme du secteur.* »

Ces deux sites font l'objet d'un attachement fort de la part de la population locale et revêtent un certain attrait. Ils ont donc été intégrés au chapitre 3.4.3.4 concernant les sites touristiques ou attractifs de l'AER.

En-dehors de ces deux sites très reconnus localement, une seule personne évoque spontanément de nombreux sites dans ou très proches de l'AER : le château (privé) et le bourg de Champagnac, le bourg de Saint-Bazile-de-la-Roche (AER), le village de Saint-Martin-la-Méanne, l'église de Saint-Bonnet Elvert, le barrage du Chastang et le bourg de Marcillac-la-Croisille (AEIn).

Les personnes rencontrées évoquent plutôt des sites connus situés dans l'AEE et l'AEIn : les cascades de Murel et de Gimel, les Tours de Merle, Argentat et la vallée de la Dordogne. L'une des personnes fait mention du centre aquarécricatif de Tulle.

3.4.5 La description des parcs éoliens et autres projets existants ou approuvés

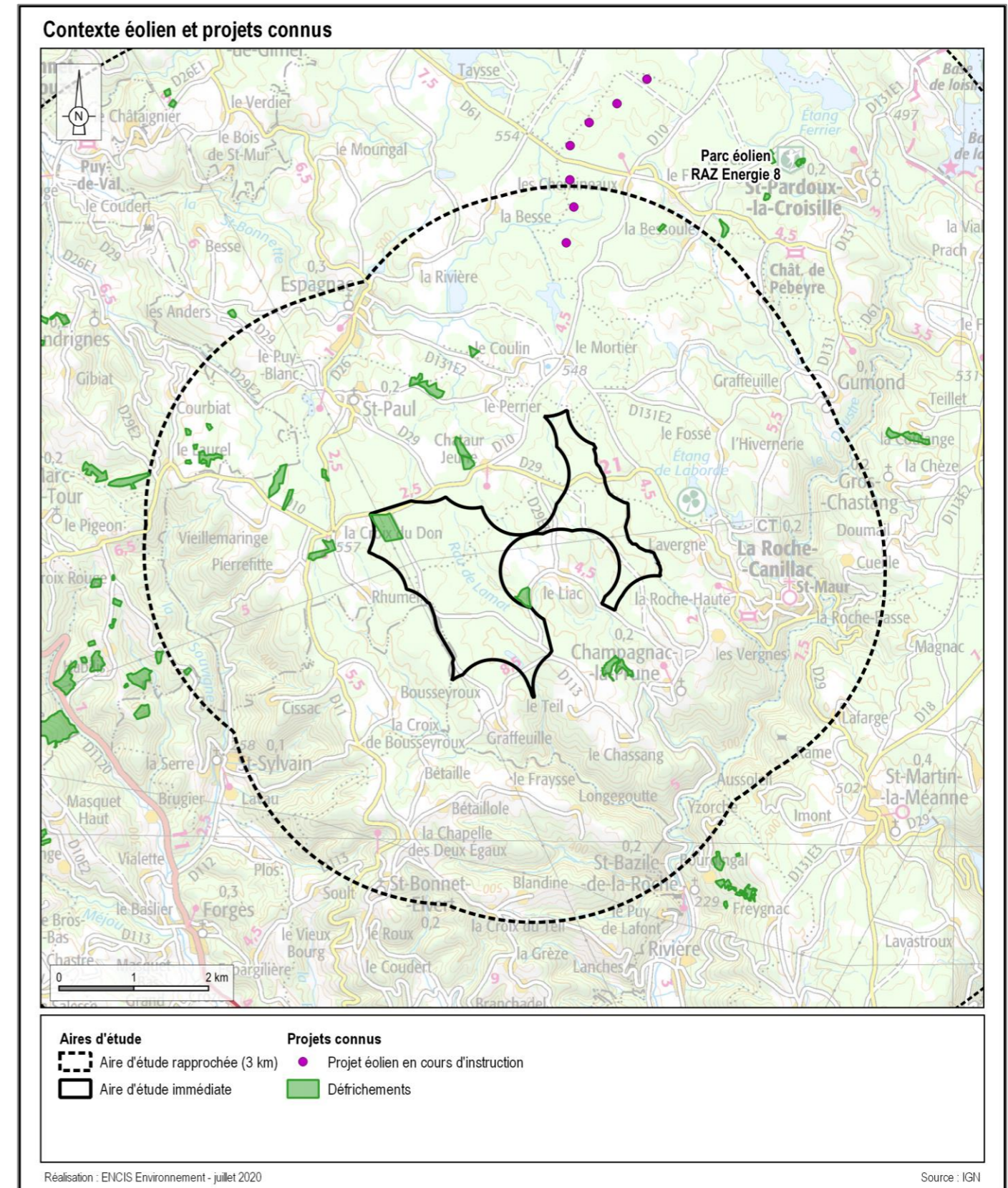
L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet doivent être prises en compte dans le projet paysager du parc éolien à l'étude pour respecter une cohérence entre les parcs.

Un projet éolien en cours d'instruction est recensé dans la partie nord de l'AER : le projet de RAZ Energie 8.

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, dans ce contexte densément boisé, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En l'occurrence, plusieurs projets existants ou approuvés de faible hauteur sont recensés dans l'AER. Il s'agit de projets de défrichements. Le plus proche se trouve en bordure de l'AEIm, au niveau de la route desservant le hameau du Liac. Les effets cumulatifs avec l'ensemble de ces projets existants ou approuvés (de grande ou de faible hauteur) seront plus précisément étudiés au chapitre 5.3.9.



Carte 32 : Projets connus au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate

L'aire immédiate correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état actuel doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site d'implantation potentielle est composé de deux secteurs implantés autour des hameaux Le Liac, Chataur-Jeune et Le Vallard, à 1,4 km au sud-est du bourg de Saint-Paul et 1,2 km au nord-ouest du bourg de Champagnac-la-Prune. La zone ouest est la plus grande (321 ha). Elle mesure entre 1 et 1,6 km de large pour environ 2,7 km du nord au sud. La zone est (130 ha env.) est plus étroite, avec tout juste 225 m dans sa partie la plus fine. Elle s'étend sur 2,8 km du nord au sud, et s'élargit en son centre pour rejoindre la zone ouest. Le site d'implantation potentielle est localisé en rive droite de la rivière du Doustre. Les altitudes s'échelonnent entre 501 m et 571 m pour la zone ouest et entre 486 m et 546 m pour la zone est.

L'ensemble de l'AEIm est localisé sur un plateau. Deux lignes de crête sont identifiables sur la carte, chacune suivant l'axe principal de l'une des deux zones. Un « sommet isolé » est situé en limite nord-ouest de la zone ouest. Ce sommet est recensé dans le SRE (cf. carte 2 en page 11) comme une « zone favorable à forte contrainte » pour l'implantation d'éoliennes. Sur le terrain, ce sommet reste cependant peu repérable en raison du couvert forestier dense qui atténue visuellement les événements localisés du relief, comme ce sommet.

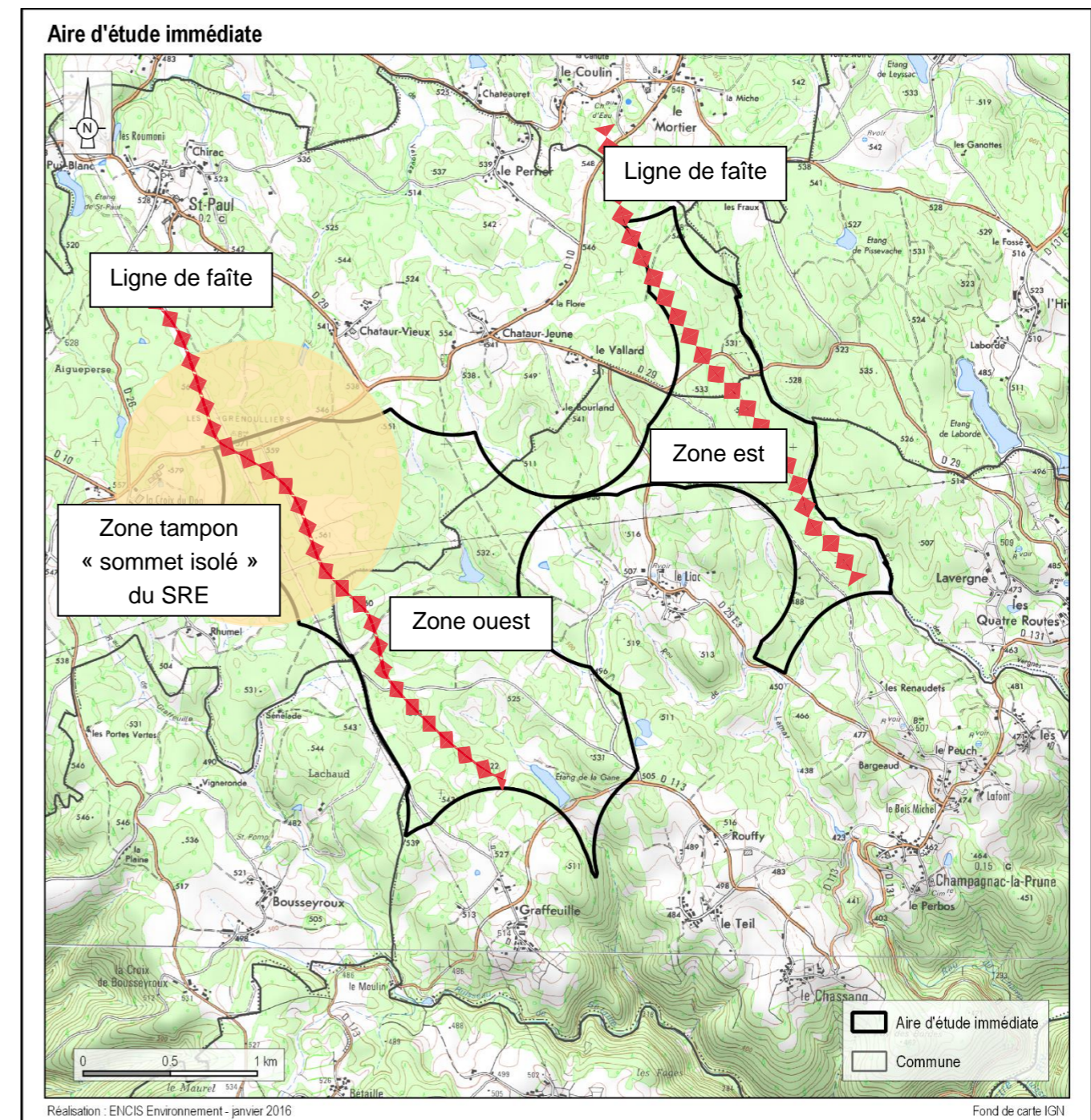
Le paysage se compose majoritairement de forêts mélangées de feuillus et conifères. Le parcellaire est morcelé et les boisements sont entrecoupés de pâtures.

Une route traverse la zone ouest depuis le nord-ouest vers le sud-est. Il s'agit d'une route de desserte locale relativement étroite, utilisée pour rejoindre Saint-Paul depuis les hameaux de Graffeuille, Rouffy, Le Teil et Chassang au sud de Champagnac-la-Prune. La route principale reliant les deux bourgs (D29E3) traverse elle aussi l'AEIm sur une courte distance, en pointe ouest de la zone est. Ces routes sont bordées de fossés et de talus, leurs bas-côtés sont enherbés. Lorsque les abords s'ouvrent sur des prairies, les clôtures de fils barbelés sont souvent accompagnées de fougères et de genêts bas. Plusieurs chemins traversent également l'AEIm. Ce sont des chemins de terre battue et de gravier utilisés pour les travaux forestiers ou agricoles.

Il existe des vues ouvertes, qui restent cependant assez courtes et encadrées de boisements, le long des parcelles de prairies. Une vue plus lointaine est localisée le long de la route à l'ouest entre 500 m et 1 km

au sud du hameau Les Grenouillers.

On note également la présence d'éléments marquants dans le paysage : deux lignes à haute tension traversent l'AEIm et se croisent dans son extrémité ouest.



Carte 33 : Carte IGN 25 000 de l'AEIm.



Photographie 66 : vue ouverte et dégagée liée à un déboisement récent de la parcelle à droite de la route.



Photographie 67 : Fougères et genêts bordent les parcelles.



Photographie 68 : Pylône dans l'AEIm.

3.5.2 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir « 3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Cette partie est rédigée sur la base des éléments issus de l'analyse de l'état actuel du paysage, qui constitue le **scénario de référence**.

3.5.2.1 Historique de l'évolution du paysage

Avant d'imaginer l'évolution probable du site, nous pouvons examiner la dynamique que le site a subi jusqu'à aujourd'hui.

Les outils disponibles nous permettant de « remonter le temps » et de regarder comment le site a évolué dans le temps sont notamment les cartes topographiques et les photographies aériennes anciennes. Les cartes suivantes présentent l'évolution de l'occupation du sol entre le 18^{ème} siècle et aujourd'hui.

Depuis l'Age de Fer jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'occupation agricole n'a cessé de se développer sur les communes de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul, comme partout ailleurs en Limousin. Cultures et pâturages (landes ou prés) ont pris peu à peu le pas sur la forêt. Au XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle (cf. carte de Cassini page suivante), elle occupait ainsi une emprise réduite, limitée à de petits massifs et à des bosquets. L'arbre était également présent sous la forme de haies.

C'est au XX^{ème} siècle et surtout à partir de l'entre-deux guerres que la forêt regagne du terrain, conséquence de la désertification des campagnes. Les boisements restent ici principalement composés de feuillus et de quelques conifères, contrairement aux espaces de petite montagne du massif des Monédières et au nord d'Egletons, où les forêts et plantations de résineux (douglas et épicéas principalement) se sont développées de manière plus importante.

A Champagnac-la-Prune et Saint-Paul, il s'agit plutôt de reboisements spontanés suite à l'abandon de parcelles que des plantations. Ces derniers sont ponctués de parcelles de prairies et occupent principalement les versants et les espaces sommitaux. Ils sont associés à quelques structures bocagères qui rendent la présence de l'arbre encore plus marquée.

La comparaison des photographies aériennes de 1959 et 2017 (cf. pages suivantes) montre une occupation du sol assez similaire. Toutefois sur la photographie de 1959, on remarque que les espaces boisés sont plus morcelés, plus souvent entrecoupés d'espaces prairiaux. Quelques parcelles se sont

toutefois davantage ouvertes tandis que plusieurs petits bosquets se sont regroupés en boisements plus importants. En ce qui concerne le bâti, on ne constate que très peu d'évolution : les hameaux sont constitués de bâtisses anciennes et aucun pavillon récent ne vient étendre la périphérie des lieux de vie. Des bâtiments agricoles ont été ajoutés à proximité des anciens corps de ferme.

3.5.2.2 Evolution probable du paysage

En l'absence de création du projet éolien, le paysage du secteur est quoi qu'il en soit susceptible d'évoluer à moyen et long terme, en raison notamment du changement climatique et/ou de l'évolution de l'activité humaine et de l'activité économique locale.

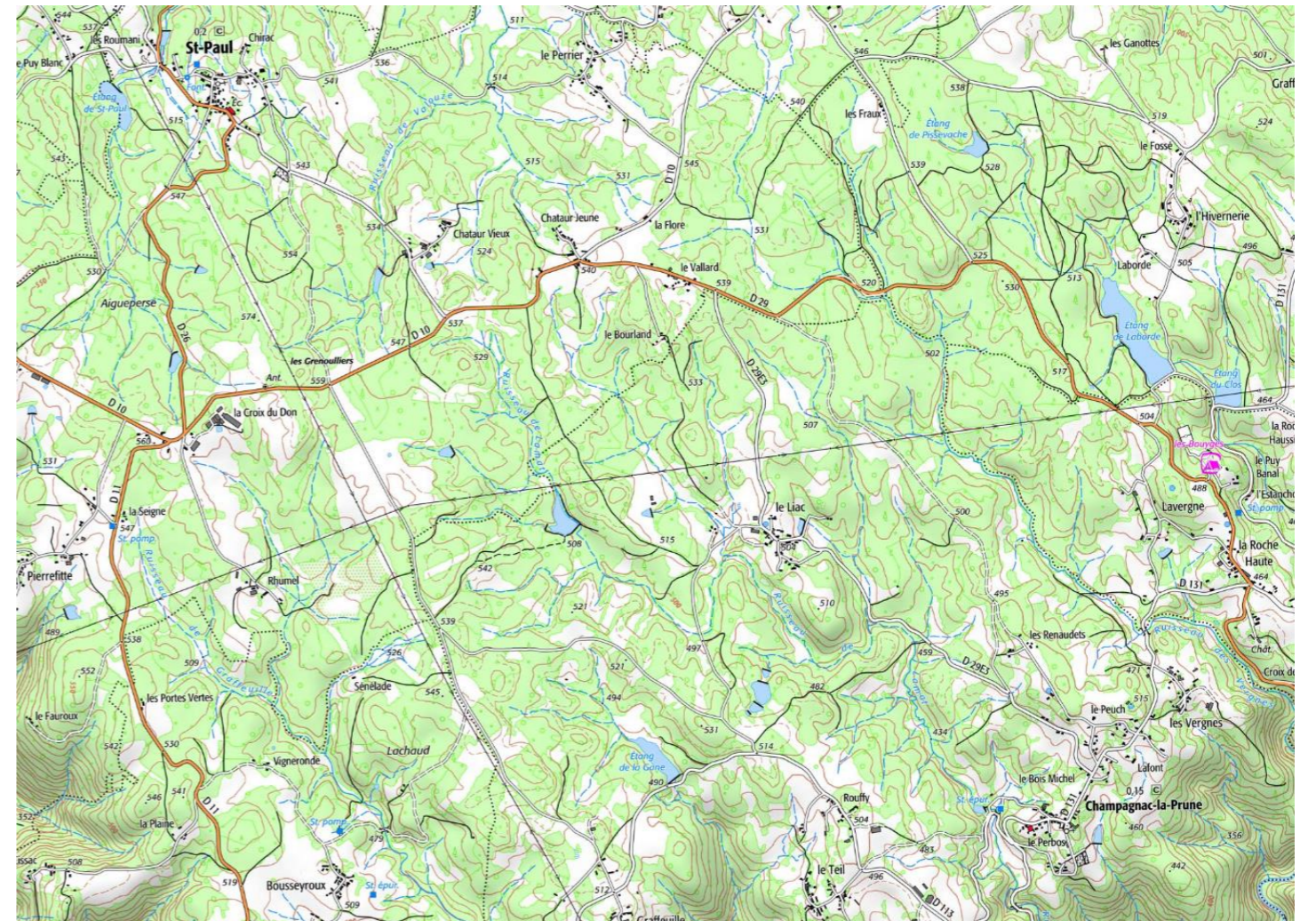
Les principales évolutions prévisibles seront liées :

- aux évolutions des cultures et essences forestières liées au changement climatique,
- à la rotation des cultures/prairies du site,
- aux pratiques agricoles : coupes d'arbres et de haies, remembrement et tendances à l'agrandissement des parcelles, enrichissement par abandon des parcelles, etc.
- à l'exploitation sylvicole : éclaircies et coupes réalisées sur les parcelles exploitées,
- à l'urbanisation (la pression urbaine est toutefois faible dans le secteur, en raison de l'éloignement des grands pôles urbains),
- aux règles et documents guidant la planification territoriale.

Le secteur concerné par le projet n'est globalement pas soumis à de grandes dynamiques et les paysages sont assez stables dans le temps. L'éventuelle évolution de l'exploitation forestière peut toutefois plus ou moins ouvrir ou fermer les paysages lors de coupes rases ou avec les parcelles en état de mutation.



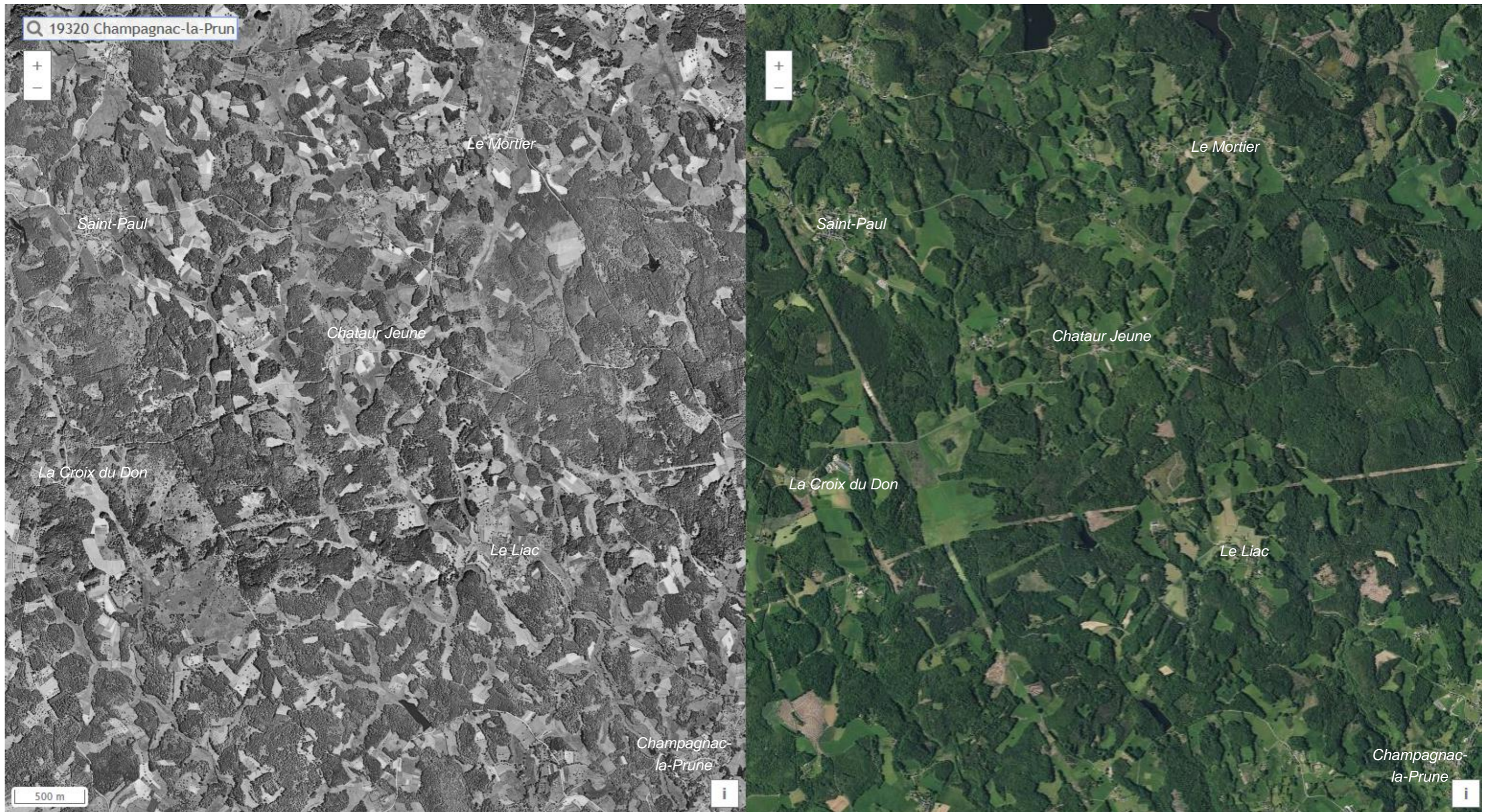
Carte 36 : Carte de Cassini (18^{ème} siècle).



Carte 34 : Carte IGN au 25 000^{ème}.



Carte 35 : Carte de l'état-major (19^{ème} siècle).



Carte 37 : Photographies aériennes de 1959 et 2017 (source : remonterletemps.ign.fr).

3.6 Synthèse des sensibilités paysagères et des enjeux

3.6.1.1 Structures paysagères et perceptions

Le site éolien s'inscrit dans un territoire de plateaux forestiers aux boisements denses entrecoupés de prairies dédiées à l'élevage. Les perceptions de ce site sont donc en majorité des vues partielles ou lointaines depuis des points hauts dégagés sur les plateaux voisins.

L'élément majeur qui marque le territoire est la Dordogne, dont la vallée et les gorges bordent les hauts plateaux dans la partie orientale de l'aire d'étude. Cette vallée très renommée pour son caractère sauvage et préservé accueille de nombreuses activités touristiques, plusieurs monuments et la ville pittoresque d'Argentat. Ses affluents, le Doustre et la Maronne, dessinent également des gorges pittoresques et accueillent des éléments de patrimoine reconnus comme les Tours de Merle.

La vallée de la Corrèze, située en bordure occidentale des plateaux, est également un élément marquant du territoire. Les axes de communication majeurs suivent cette vallée, et la ville de Tulle, qui est la plus importante de l'aire d'étude, est installée dans ses méandres. On dénombre de nombreux monuments situés dans les lieux de vie principaux.

A une échelle plus resserrée autour du site de projet, la vallée du Doustre, qui entaille les reliefs arrondis du plateau, est l'élément le plus marquant. La mosaïque de forêts et de pâtures du plateau rythme les paysages.

A l'échelle rapprochée, on distingue deux lignes de crêtes pratiquement parallèles suivant un axe nord-ouest / sud-est.

3.6.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine du territoire est concentrée à l'ouest et au sud de l'aire d'étude, le long de la vallée de la Corrèze, dans la vallée de la Dordogne et sur le plateau inférieur plus proche du bassin de Brive-la-Gaillarde. Sur le reste du périmètre d'étude, les villes, villages et hameaux s'implantent sur des points hauts dégagés, souvent en rebord des vallées, s'isolant les uns des autres. Ils sont reliés par un maillage dense de routes traversant les forêts. Les perceptions sont ainsi séquencées, souvent ponctuelles et partielles, tant à l'échelle de l'aire d'étude éloignée qu'à l'échelle intermédiaire.

Les bourgs et hameaux situés dans l'aire rapprochée, situés sur des hauteurs et souvent entourés de prairies, présentent des visibilités importantes vis-à-vis de la zone projet.

3.6.1.3 Les éléments patrimoniaux

Le périmètre d'étude présente un patrimoine particulièrement riche. La majeure partie des monuments est regroupée dans des villes ou bourgs de l'AEE et présente des sensibilités faibles voire nulles vis-à-vis de la zone de projet. En effet, les reliefs prononcés et le couvert forestier ont souvent raison des points de vue qui pourraient exister. Les éléments patrimoniaux identifiés comme ayant des enjeux plus importants vis-à-vis de la zone projet sont l'église de La-Roche-Canillac, située dans l'aire rapprochée, ainsi que la croix couverte et l'église de Bassignac-le-Haut. Ce patrimoine présente des enjeux modérés.

3.6.1.4 Les effets cumulés potentiels

Deux projets sont inventoriés dans le périmètre d'étude : le projet de parc éolien du Puy de l'Aiguille, situé dans le secteur nord de l'AEE, et le projet RAZ Energie 8, situé également au nord de l'AEIm, à cheval sur l'AER et l'AEIn.

3.6.1.5 Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les deux lignes de crête présentes dans l'aire immédiate marquent physiquement le paysage proche. Les versants leur font face ou s'en éloignent et les vallons s'organisent autour d'elles. Cependant, à l'échelle intermédiaire comme à l'échelle éloignée, ces crêtes restent discrètes dans les reliefs forestiers des plateaux.

Les ouvertures et fermetures créées par la mosaïque forestière et agricole rythment les vues proches, qui restent cadrées la plupart du temps. Toutefois, les vues les plus sensibles à l'échelle rapprochée se font depuis les lieux de vie situés en secteurs de prairies. Les boisements présents sur une grande partie de l'AEIm peuvent permettre de moduler les impacts suivant le projet qui sera élaboré.

Le territoire étudié semble en adéquation avec l'implantation d'éolienne : c'est un territoire rural peu perçu à l'échelle de l'AEE, avec un impact potentiel limité à la fois sur le patrimoine et sur les paysages identifiés comme étant les plus sensibles, notamment les vallées de la Dordogne et de la Corrèze. Néanmoins, les impacts potentiels importants à l'échelle de l'AER seront à prendre en considération.

Thématiques	Aire éloignée		Aire intermédiaire		Aire rapprochée		Aire immédiate		
	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	
Paysage et patrimoine	Organisation, unités, structures et éléments du paysage	Le territoire correspond à un plateau forestier en transition entre la montagne limousine et le bassin de Brive-la-Gaillarde. Il est bordé à l'ouest par la vallée de la Corrèze et à l'est par la vallée de la Dordogne. Les visibilitées restent ponctuelles, mais concentrées sur des points hauts et rebords de vallées offrant des panoramas sur les plateaux ou les vallées.	Faible	Plateau forestier bordé par les vallées du Doustre, de la Dordogne et de la Souvigne, dessinant des rebords paysagers bien visibles. L'AEIm s'inscrit sur un relief en interfluve entre les vallées du Doustre et de la Souvigne, bien lisible à l'échelle intermédiaire	Faible	Mosaïque agricole et forestière très découpée dans un contexte de relief accidenté et vallonné. Si les visibilitées restent contraintes par le relief et la végétation, les vues sur la zone de projet sont parfois rapprochées.	Modérée	Mosaïque de prairies naturelles et artificielles dans un contexte boisé (forêts de feuillus en mélange). Présence de haies et cordons boisés dans les parcelles enherbées. Prairies humides dans les creux du relief. Talus et fossés enherbés le long de routes étroites. Présence de deux lignes à haute tension et de pylônes. Les visibilitées sont particulièrement proches et les aménagements connexes sont susceptibles de modifier le cadre paysager et l'ambiance à cette échelle	Forte
	Éléments patrimoniaux	Le patrimoine de l'AEE ne présente pas de sensibilité fortes en raison des reliefs accidentés et des boisements limitant les visibilitées à cette distance. Les éléments de patrimoine présentant les sensibilitées les plus importantes sont l'église et la croix couverte de Bassignac-le-Haut, l'église de Clergoux et l'église d'Albussac, qui présentent des sensibilitées modérées.	Modérée	Les reliefs et les forêts masquent la plupart des vues. Aucun élément patrimonial ne présente de sensibilité modérée ou forte. Les sensibilitées les plus importantes restent faibles. Elles concernent les sites emblématiques des vallées du Doustre et de la Dordogne.	Faible	Des visibilitées sont possibles depuis le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Maur à La-Roche-Canillac.	Modérée	Aucun	Nulle
	Lieux de vie	Pour les mêmes raisons, aucune ville ne présente de sensibilité modérée ou forte à cette échelle. La ville de Tulle offre des vues lointaines et des visibilitées sont possibles depuis le centre-ville d'Argentat.	Faible	Des vues sont possibles depuis la périphérie des villages de Clergoux et Albussac. Leurs sensibilitées restent faibles.	Faible	La plupart des bourgs et hameaux proches présentent des visibilitées importantes. Les lieux de vie présentant les sensibilitées les plus importantes sont le bourg de Champagnac-la-Prune et les hameaux de Le Chassang, Le Fraysse, Bousseyrroux, Pierrefitte, Le Peuch, Chataur-Vieux, Chataur-Jeune, Le Vallard, Le Liac, Graffeuille, Lavergne et La Croix du Don.	Forte	Aucun	Nulle
	Axes de circulation	Les vues depuis les axes de circulation sont très ponctuelles, souvent partielles, éloignées et globalement peu perceptibles dans une dynamique de déplacement.	Négligeable	Les visibilitées sont très ponctuelles, localisées sur les hauteurs des plateaux ou le long des routes empruntant les crêtes (D10, D18, D26, D61).	Négligeable	La plupart des axes de circulation offrent des points de vue en direction de l'AEIm : la D10, la D11, la D29 et les routes secondaires, et dans une moindre mesure la D26.	Forte	La route reliant Le Liac à Saint-Paul est particulièrement exposée	Forte
	Perceptions sociales					Le paysage est décrit comme une mosaïque très fine de parcelles forestières et agricoles. L'attachement au caractère rural et aux ambiances champêtres est très important.	Forte	Les prairies d'élevage ouvrent des clairières dans les forêts de feuillus en mélanges. Ces ouvertures et fermetures visuelles rythment les perceptions.	Modérée

Tableau 12 : Tableau de synthèse des sensibilitées.

L'ensemble des enjeux est spatialisé sur la carte au format A1 de synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers.

Partie 4 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état actuel de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes (pistes, plateformes et poste de livraison).

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante de projet en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Compatibilité du projet avec les préconisations paysagères

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, le paysagiste a émis plusieurs préconisations qui ont été prises en compte dans la conception du projet :

- Dans ce paysage de plateau agricole et forestier, aux vues tantôt très ouvertes et tantôt complètement fermées, peu de sensibilités ont été relevées depuis les aires éloignées et intermédiaires. A l'échelle rapprochée, les deux lignes de faîte qui se dessinent dans les deux zones de l'AEIm et les rebords paysagers proches sont des lignes de force sur lesquelles s'appuyer pour un projet éolien dans ce secteur. Une implantation en arc de cercle suivant les points hauts du plateau et l'orientation des rebords paysagers des vallons de la Souvigne et du Doustre a été préconisée.
Bien qu'elle n'ait pas été retenue pour l'implantation finale du projet, cette proposition a été étudiée par le porteur de projet dans l'un des scénarii et l'une des variantes d'implantation (cf. chapitres suivants 4.2 et 4.3).
- Les sensibilités les plus importantes concernent les lieux de vie proches de l'AEIm. L'attention du porteur de projet a été sollicitée pour prendre en considération ces sensibilités dans le choix du placement des éoliennes vis-à-vis des hameaux les plus proches. Un recul maximal par rapport à ces lieux d'habitation a été conseillé afin de diminuer la prégnance du projet éolien dans le cadre de vie proche et de limiter les possibles effets de dominance.

Le hameau Le Liac présente une sensibilité particulièrement élevée puisqu'il est situé entre les deux zones de l'AEIm, à une distance de 500 m et dans un secteur très ouvert. Pour limiter les impacts sur ce lieu de vie, il a été conseillé de restreindre l'implantation du projet à la zone ouest de l'AEIm.

Ces préconisations ont été prises en compte par le porteur de projet. En effet, bien que la ligne d'éoliennes ouest (E1, E2, E3 et E4) reste relativement proche des hameaux La Croix du Don (éolienne E1 à 800 m du bâtiment le plus proche) et Graffeuille (E4 à 722 m), on observe tout de même un recul au-delà des 500 m minimum réglementaires. La zone est a été délaissée au profit d'une implantation sur la zone ouest uniquement, ce qui permet d'éviter un effet d'encerclement depuis Le Liac (voir chap. 5.3.7.2 sur les effets du projet depuis les lieux de vie de l'AER et mesure d'évitement n°1 au chap. 6.1)

- Enfin, concernant les aménagements connexes, il a été conseillé au chef de projet de travailler sur leur intégration dans le paysage rural et boisé de l'aire rapprochée et de l'aire immédiate. Des matériaux rappelant le vocabulaire des constructions agricoles et le contexte forestier ont été préconisés : s'inspirer des bâtiments agricoles récents en bois pour le poste de livraison, mettre en place des voies de desserte respectant le caractère champêtre des voiries locales et privilégier autant que possible des routes étroites, inscrites dans les pentes, avec bas-côtés et fossés enherbés. Des chemins d'accès en grave et terre, que l'on pourra enherber selon les situations, se rapprocheront visuellement des chemins existants.
Un effort a été fait par le porteur de projet dans ce sens : le poste de livraison est habillé d'un bardage bois (cf. mesure 5, chap. 6.2), les pistes et plateformes s'articulent autour du maillage de routes et chemins existants, avec peu de créations de nouvelles pistes ou de virages et des mesures d'intégration des pistes maintenues en phase d'exploitation qui sont envisagées (cf. mesures 2, 3 et 4, chap. 6.2).

4.2 Choix d'un scénario

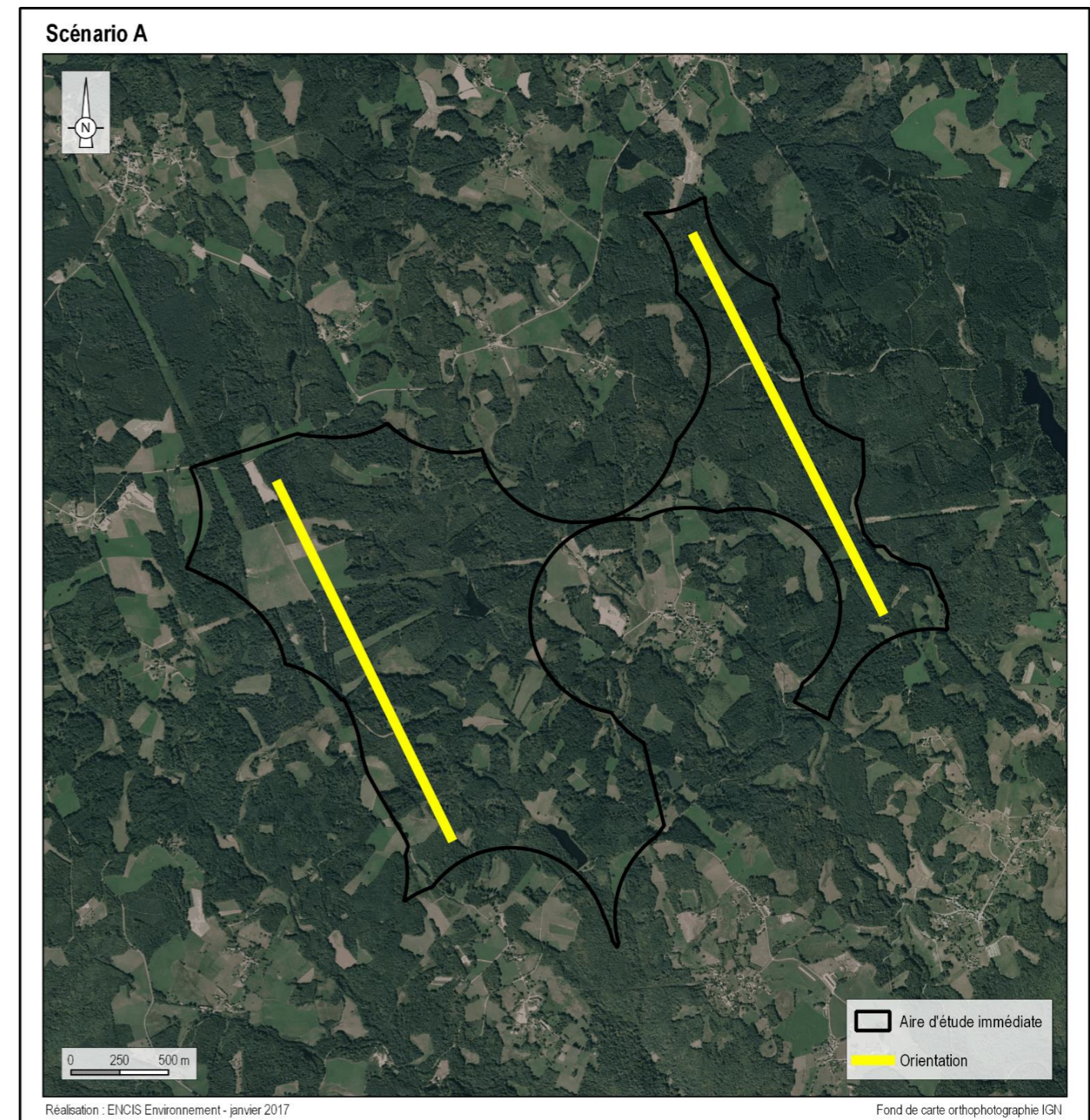
La première étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état actuel.

Trois scénarii d'implantation ont été envisagés :

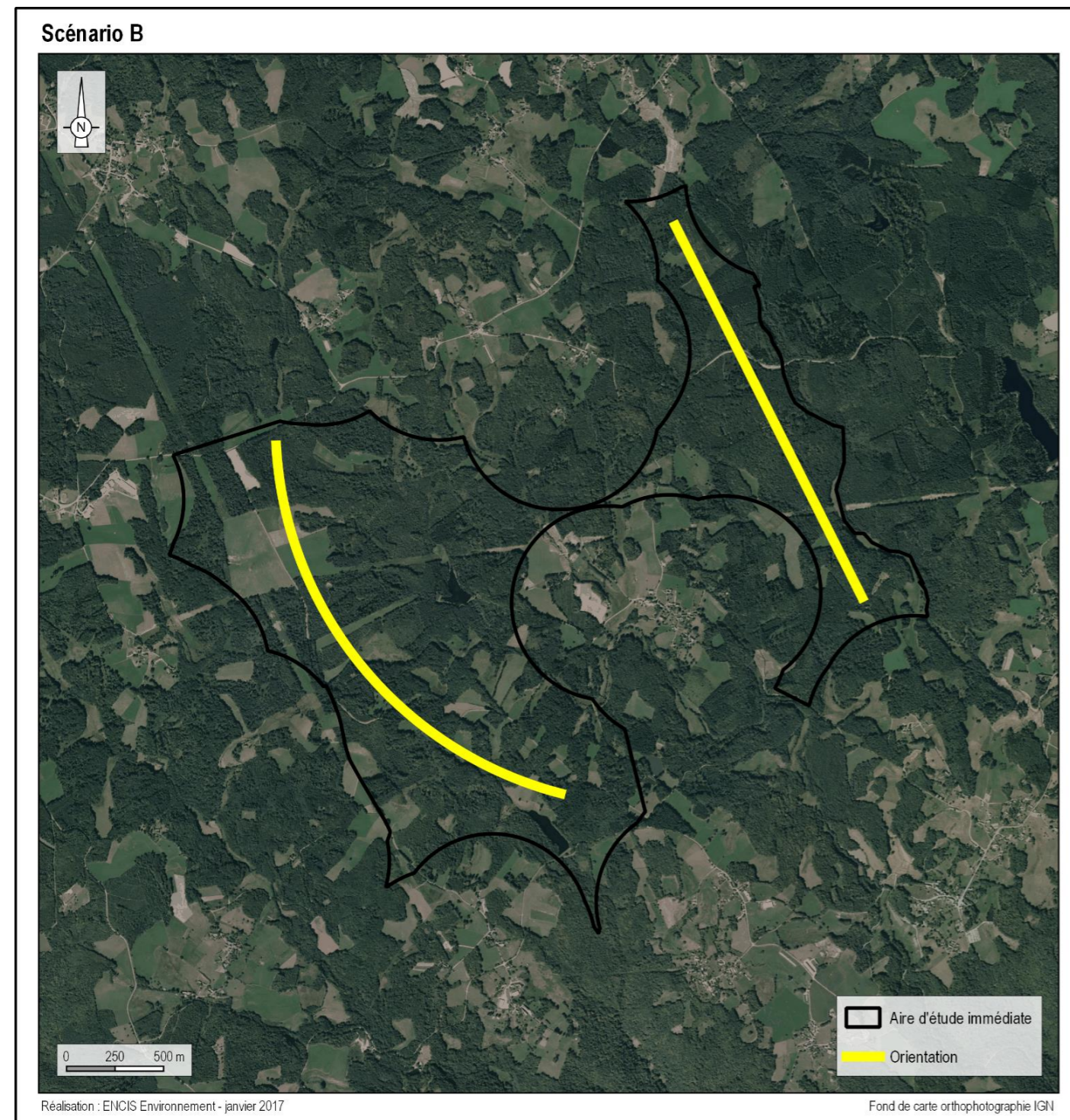
Scénarii envisagés			
Nom	Communes	Description	Raison du choix : atouts et faiblesses
Scenario A	Saint-Paul / Champagnac-la-Prune	Une ligne d'éoliennes en zone ouest et une ligne d'éoliennes en zone est	Atouts : Évitement des enjeux environnementaux identifiés au niveau des étangs situés à l'ouest du hameau du Liac Faiblesses : Ne permet pas d'éviter un encerclement du hameau du Liac
Scenario B	Saint-Paul / Champagnac-la-Prune	Une courbe d'éoliennes en zone ouest et une ligne d'éoliennes en zone est	Atouts : Production d'énergie renouvelable maximale Faiblesses : Ne permet pas d'éviter un encerclement du hameau du Liac
Scenario C	Saint-Paul / Champagnac-la-Prune	Deux lignes d'éoliennes en zone ouest	Atouts : Évitement de l'effet d'encerclement du hameau du Liac Faiblesses : Présence de zones humides et d'enjeux environnementaux au niveau du ruisseau de Lamat

Tableau 13 : Scénarii envisagés

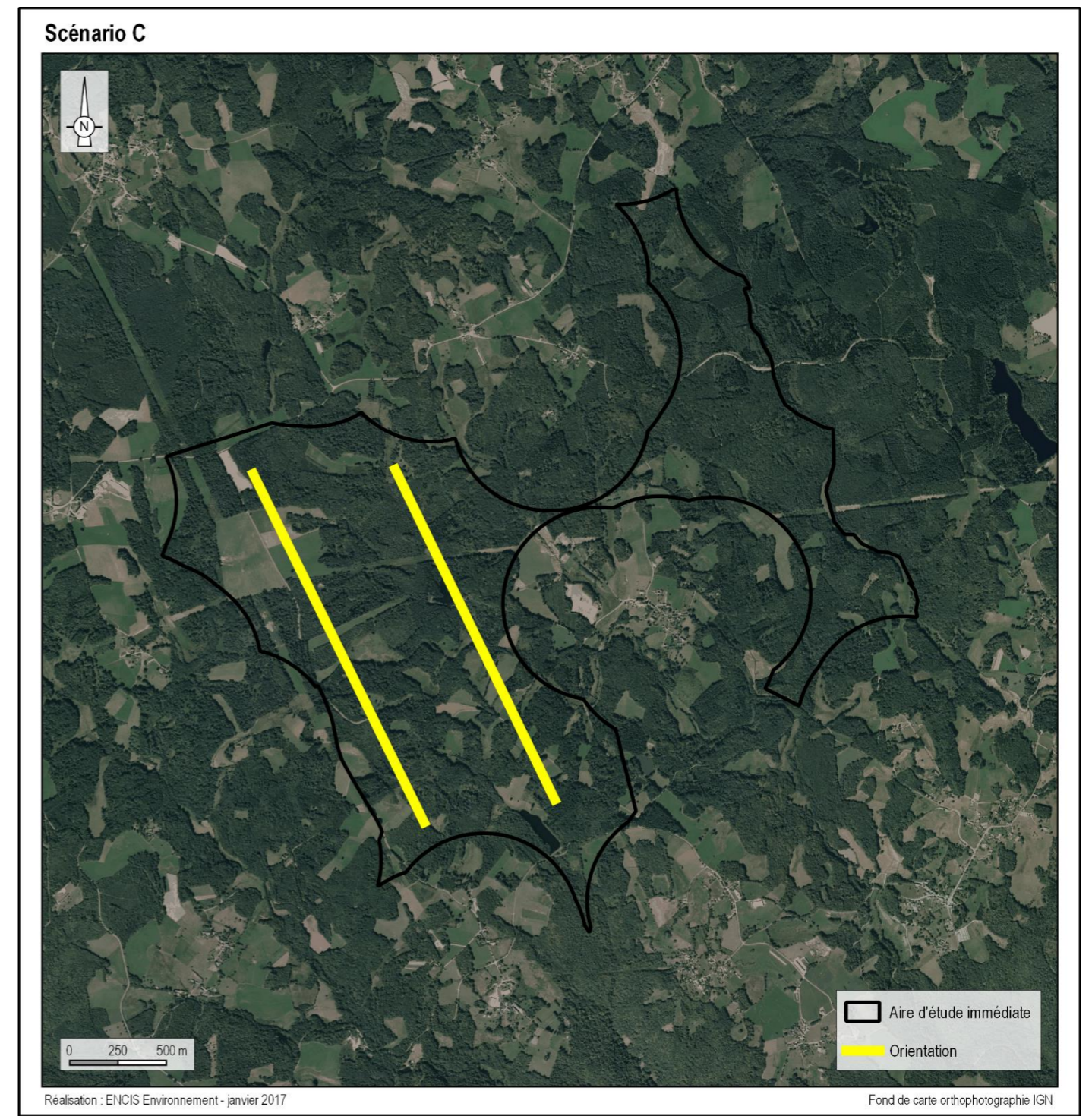
Les planches cartographiques suivantes présentent les trois scénarii (A, B, C) proposés aux experts.



Carte 38 : Scénario A.



Carte 39 : Scenarior B.



Carte 40 : Scenarior C.

4.3 Choix d'une variante de projet

A partir des considérations techniques (ressource en vent, accès, maîtrise foncière, etc.) et des préconisations des experts environnementalistes et paysagistes, **cinq variantes** d'implantation ont été proposées par le porteur de projet. Deux correspondent au scénario A, une autre correspond au scénario B, enfin deux autres correspondent au scénario C. Ces cinq variantes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Aucun modèle d'aérogénérateur précis n'a été retenu pour l'évaluation des variantes mais un gabarit a été fourni, à savoir des éoliennes de 177,5 à 180 m de haut, présentant un rotor entre 131 et 136 m de diamètre, et un moyeu entre 112 et 114 m de hauteur.

Variantes de projet envisagées		
Scénario	Variante	Description de la variante
A	Variante n°1	9 éoliennes disposées en deux lignes parallèles orientées nord-nord-ouest - sud-sud-est (5 éoliennes en zone ouest et 4 éoliennes en zone est)
	Variante n°2	8 éoliennes disposées en deux lignes parallèles orientées nord-nord-ouest - sud-sud-est (4 éoliennes en zone ouest et 4 éoliennes en zone est)
B	Variante n°3	12 éoliennes dont 7 éoliennes en courbe orientée nord-ouest - sud-est en zone ouest et 4 éoliennes formant une ligne orientée nord-nord-ouest - sud-sud-est en zone est
C	Variante n°4	8 éoliennes disposées en deux lignes parallèles de 4 éoliennes orientées nord-nord-ouest - sud-sud-est, en zone ouest
	Variante n°5	6 éoliennes formant une ligne de 4 éoliennes une ligne de 2 éoliennes orientées nord-nord-ouest - sud-sud-est, en zone ouest

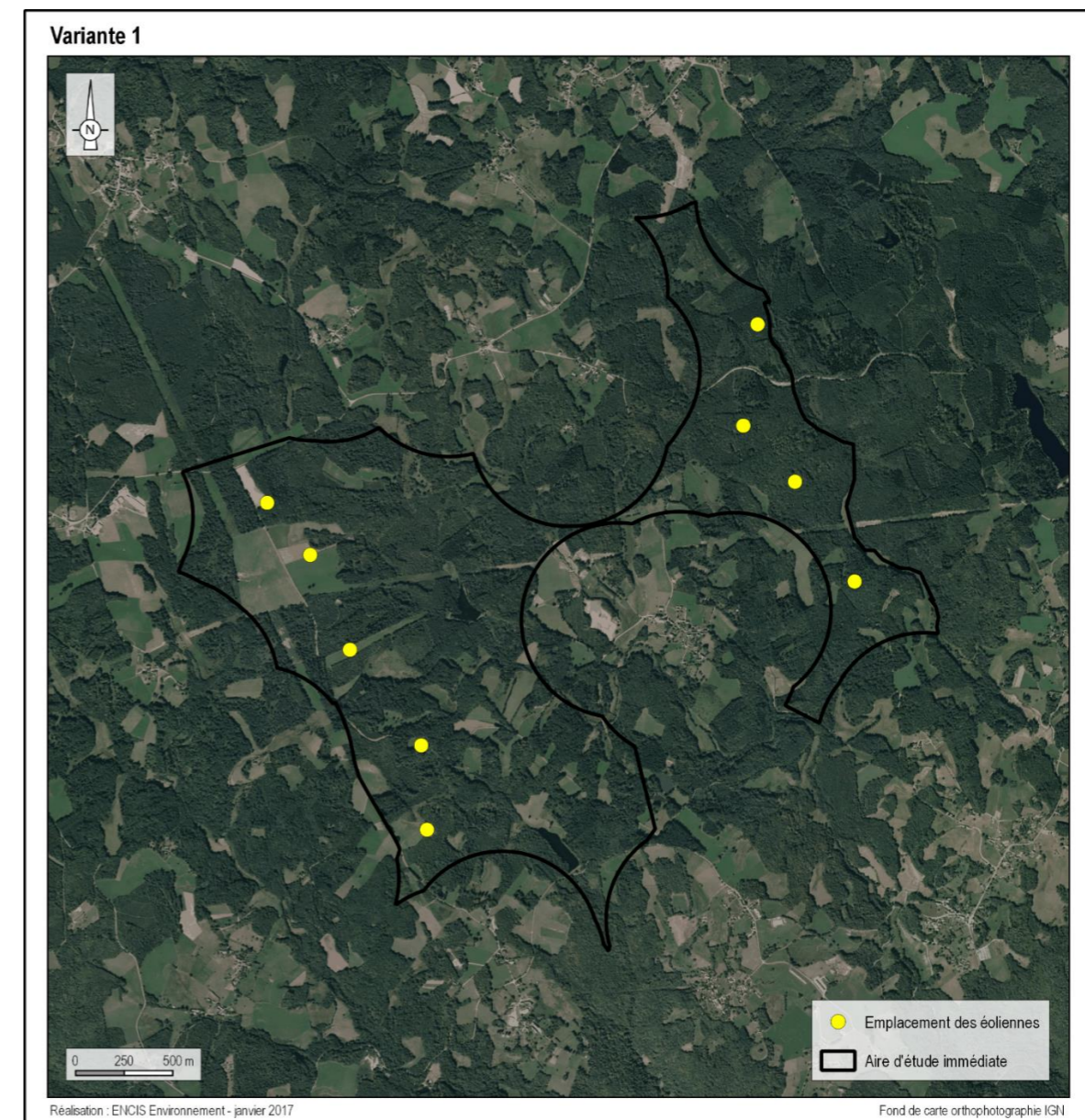
Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages.

4.3.1 Variante n°1

Cette variante est composée de 9 éoliennes disposées en deux lignes parallèles orientées nord-nord-ouest / sud-sud-est (5 éoliennes en zone ouest et 4 éoliennes en zone est).

Cette variante suit l'orientation nord-ouest / sud-est des deux lignes de faite qui traversent l'AEIm. Les interdistances entre les éoliennes de chacune des deux lignes sont assez régulières. L'alignement n'est pas strictement respecté mais reste lisible et s'adapte à la trame « organique » du parcellaire dans l'AEIm.

Les inconvénients majeurs d'un double alignement sont les superpositions des éoliennes depuis la plupart des points de vue, et cette variante ne permet pas d'éviter l'effet d'encerclement depuis le hameau Le Liac.

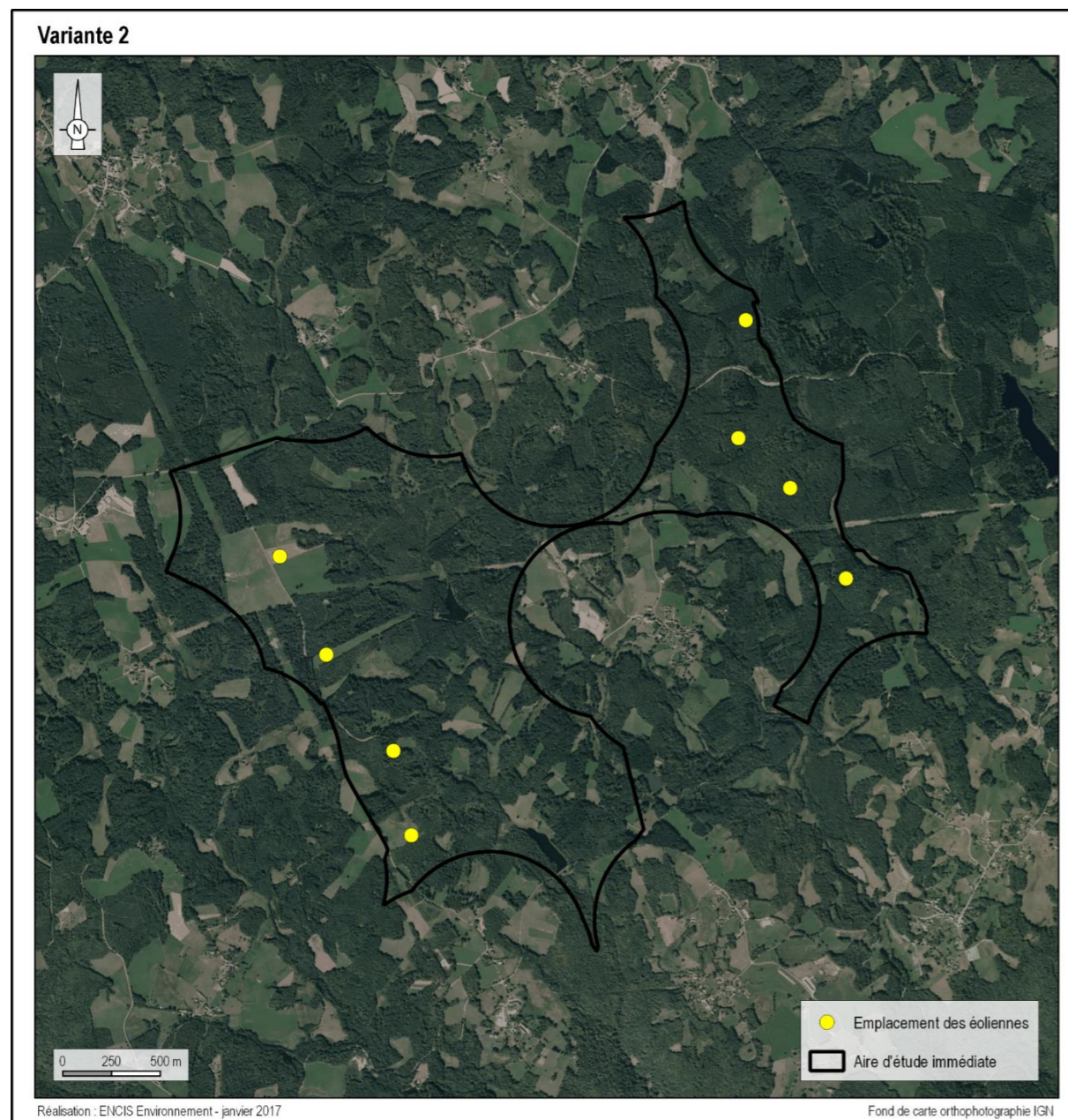


Carte 41 : Variante de projet n°1.

4.3.2 Variante n°2

Cette variante est très proche de la précédente. Elle est composée de 8 éoliennes disposées en deux lignes parallèles orientées nord-nord-ouest / sud-sud-est (4 éoliennes en zone ouest et 4 éoliennes en zone est).

Comme la précédente, cette variante suit l'orientation des deux lignes de faite qui traversent l'AEIm. La composition d'ensemble est bien lisible (interdistances assez régulières, alignement adapté au contexte de l'AEIm). Cette variante est cependant plus raisonnable sur les dimensions du parc éolien dans ce paysage. Les inconvénients restent également les mêmes que pour la variante précédente, à savoir des superpositions visuelles d'éoliennes et un effet d'encerclement depuis Le Liac.

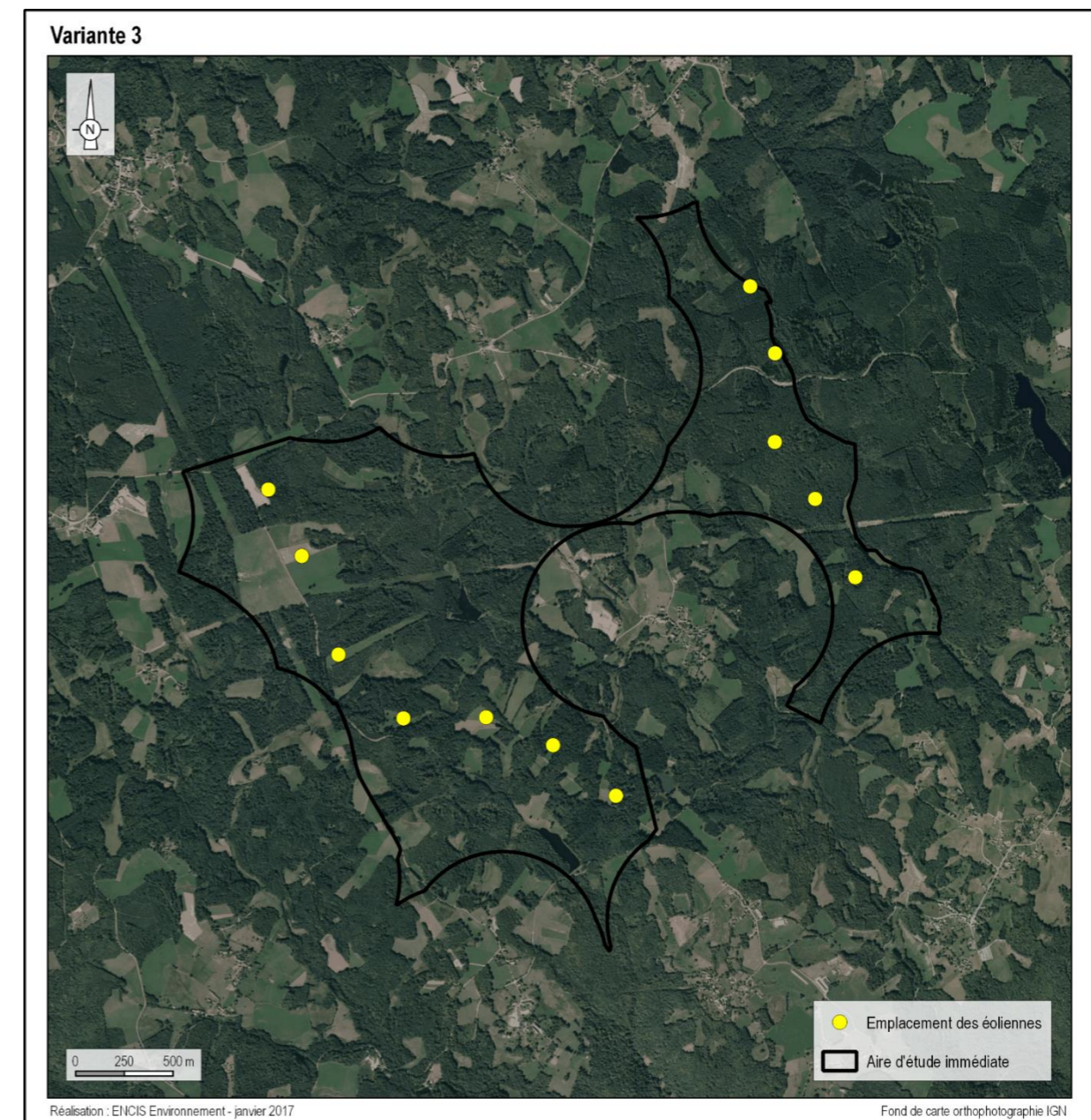


Carte 42 : Variante de projet n°2.

4.3.3 Variante n°3

Suivant le scénario B, cette variante est composée de 12 éoliennes dont 7 éoliennes en courbe orientée nord-ouest / sud-est en zone ouest et 5 éoliennes formant une ligne orientée nord-nord-ouest / sud-sud-est en zone est.

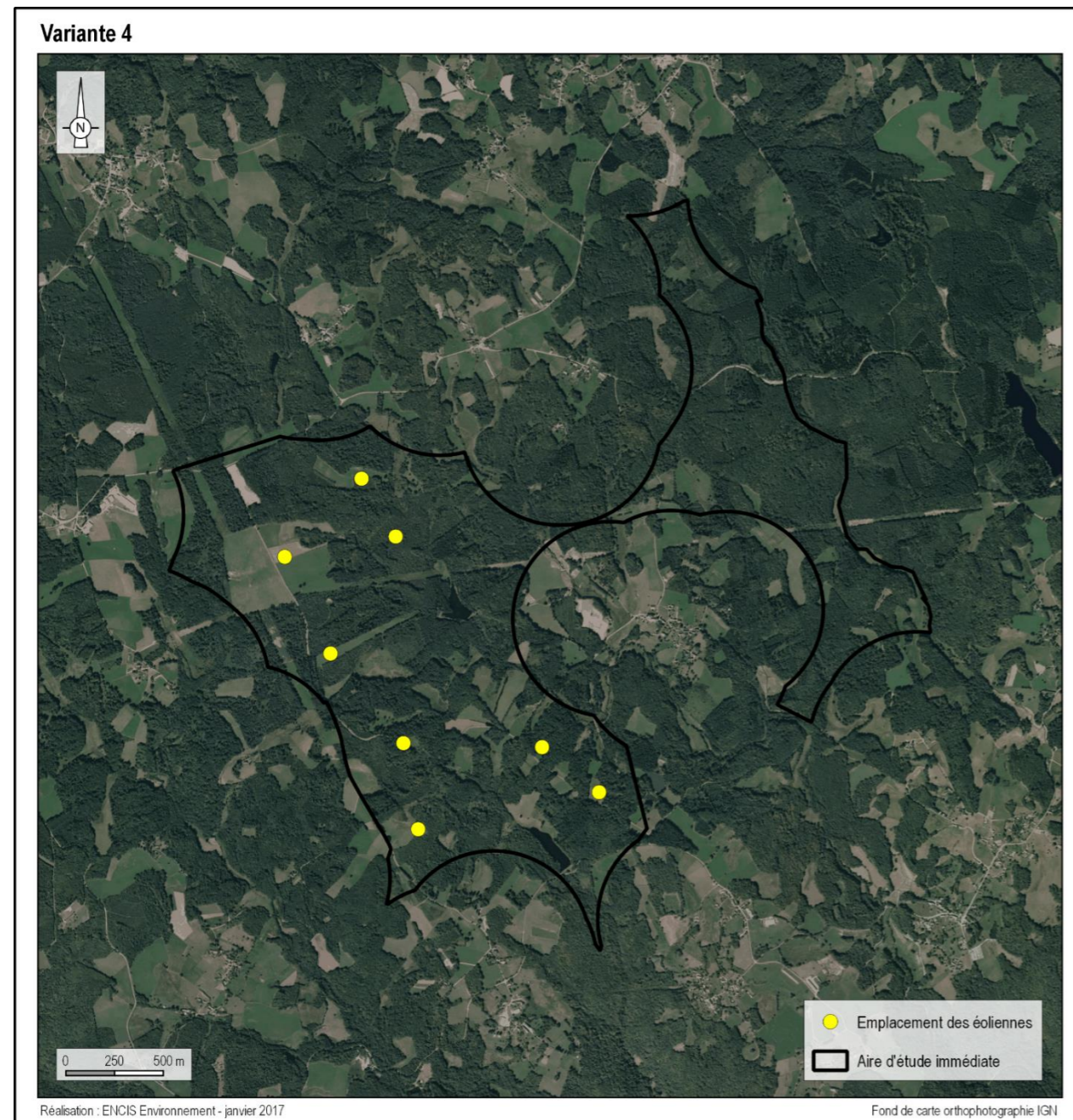
Le principal avantage de cette variante est de permettre l'implantation d'un nombre important d'éoliennes. Du point de vue de l'insertion du projet dans le paysage, les dimensions d'un tel parc sont trop importantes pour ce secteur cloisonné. Le hameau Le Liac est encore une fois sujet à un effet d'encerclement, plus important encore vers le sud que dans les variantes précédentes.



Carte 43 : Variante de projet n°3.

4.3.4 Variante n°4

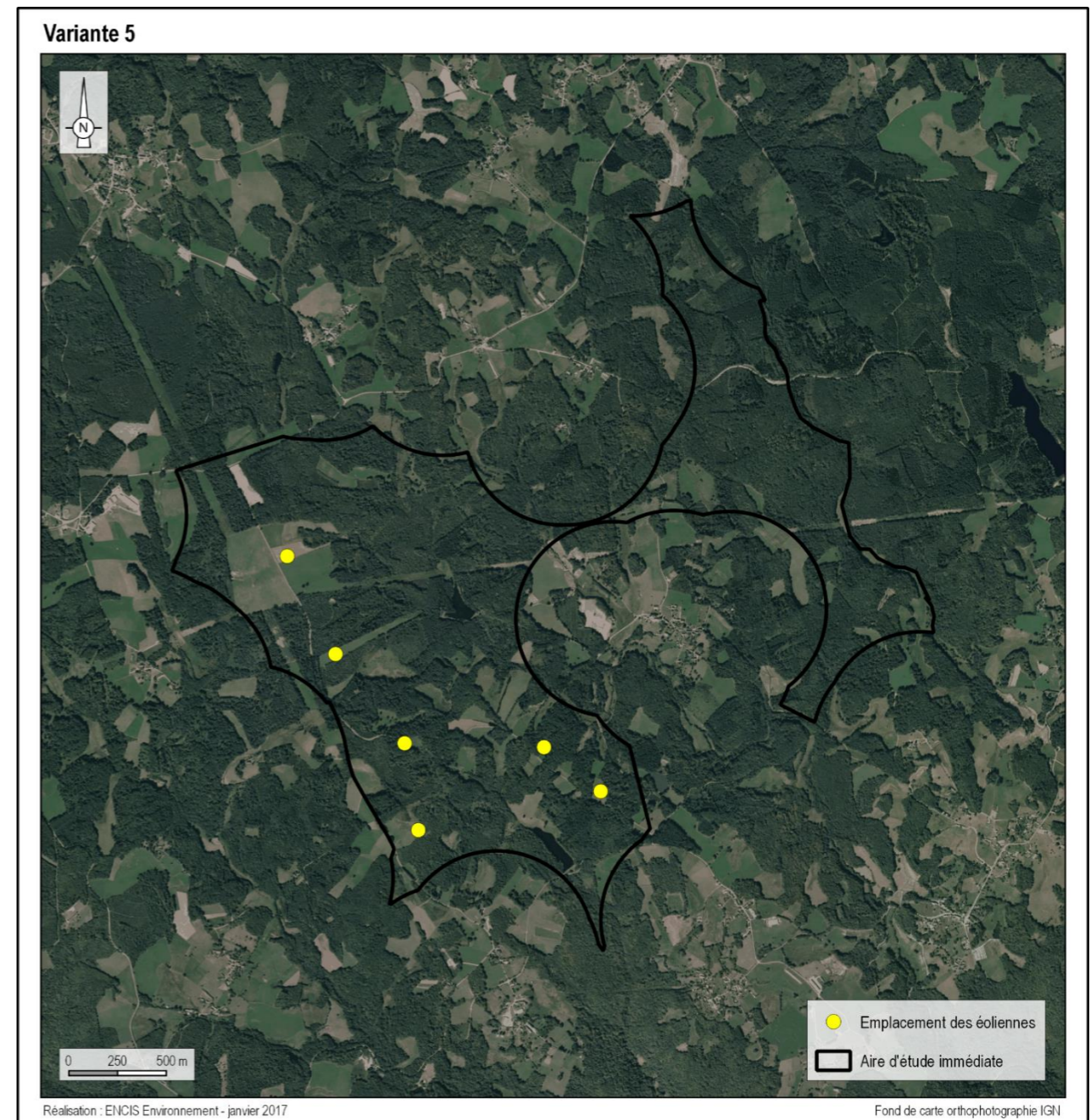
Il s'agit dans cette variante de regrouper toutes les éoliennes en zone ouest de l'AEIm. 8 éoliennes sont disposées en deux lignes parallèles de 4 éoliennes. Ces lignes suivent un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est. Cette variante suit l'orientation de la ligne de faite. Les espacements sont assez réguliers pour l'alignement le plus à l'ouest, mais avec une interdistance beaucoup plus importante au centre de l'alignement est. Un des inconvénients de cette variante reste les superpositions visuelles d'éoliennes. L'avantage majeur en revanche est d'éviter l'encerclement du hameau Le Liac.



Carte 44 : Variante de projet n°4.

4.3.5 Variante n°5

Cette variante est très proche de la précédente. Elle comprend 6 éoliennes et forme une ligne de 4 éoliennes et une seconde ligne de 2 éoliennes orientées nord-nord-ouest / sud-sud-est, toutes implantées dans la zone ouest. Cette variante s'insère sur les lignes directrices du relief de l'AEIm et présente, comme la précédente, l'avantage de ne pas encercler Le Liac. Les superpositions seront moins nombreuses que dans la variante précédente mais restent possibles pour les éoliennes les plus au sud.



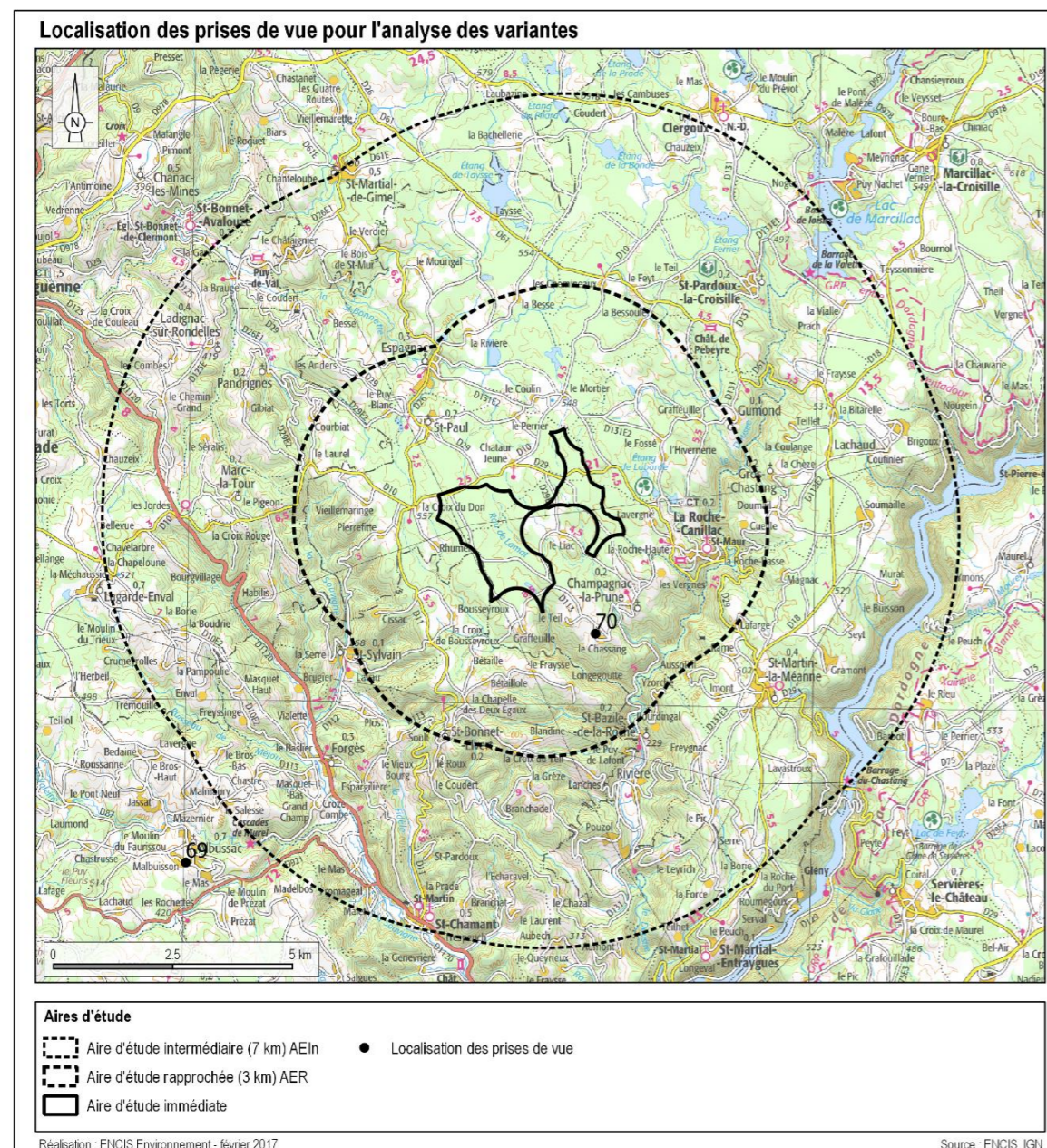
Carte 45 : Variante de projet n°5.

4.3.6 Analyse comparative des variantes de projet

Les cinq variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Deux points de vue ont été choisis :

- Une vue depuis le sud-ouest, dans l'AEE, près d'Albussac
- Une vue plus rapprochée depuis le sud-est, sur plateau accueillant le projet, près du hameau Le Chassang.

Ces deux points de vue permettent de percevoir le projet sous deux angles différents. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous.



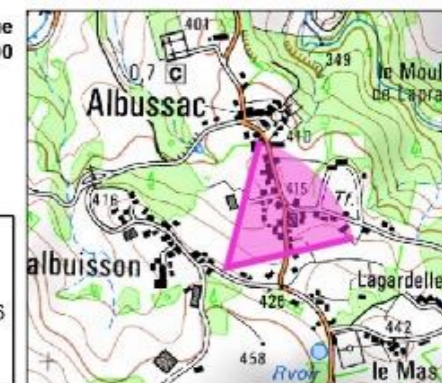
Carte 46 : Localisation des prises de vues pour l'analyse des variantes.

4.3.6.1 Photomontage depuis Albussac, au sud-ouest de l'AEIn

Cette prise de vue est réalisée depuis la périphérie du bourg d'Albussac. Le secteur de projet est distant d'environ 8,5 km.

Les photomontages d'analyse des variantes depuis ce point de vue sont présentés sur les pages suivantes.

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 608335 / 6449199
Date et heure de la prise de vue : 26/01/2017 17:06
Focale : 52mm, équivalent 24x36
Azimut vue réaliste : 47°

Etat initial



Photographie 69 : Prise de vue depuis Albussac, au sud-ouest de l'AEIn.

Variante 1

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 760 m
Angle visuel du parc : 13,5°



Variante 2

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 730 m
Angle visuel du parc : 12°



Variante 3

Distance à l'éolienne la plus proche : 9 070 m
Angle visuel du parc : 14,5°



Variante 4

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 760 m
Angle visuel du parc : 12°



Distance à l'éolienne la plus proche : 8 750 m

Angle visuel du parc : 12°

Variante 5**Analyse de la V1**

La ligne ouest s'élève au-dessus du relief du versant boisé et accompagne son orientation. Les interdistances sont assez régulières et cette ligne est bien lisible. La ligne la plus à l'est est en partie masquée par le relief. Elle est bien distincte de la première et la composition sur deux lignes reste bien lisible, mais occasionne des superpositions et « alourdit » la présence du parc éolien.

Analyse de la V2

Cette variante est très similaire à la précédente. La lisibilité de la composition d'ensemble et sa cohérence avec les lignes de force du paysage sont équivalentes avec la précédente, mais les interdistances entre éoliennes sont plus régulières, améliorant la lisibilité de l'ensemble. La suppression de l'éolienne la plus au nord réduit légèrement l'emprise du parc sur l'horizon.

Analyse de la V3

La principale particularité de cette variante par rapport aux autres est le nombre important d'éoliennes. Le double alignement reste bien lisible, y compris pour les éoliennes situées en zone ouest, qui suivent une courbe mais apparaissent depuis ce point de vue comme si elles étaient alignées. Les éoliennes occupent un angle visuel légèrement plus important que dans les autres variantes et créent un effet d'accumulation en raison de leur nombre, qui apparaît trop important pour ce site.

Analyse de la V4

Cette variante apparaît plus irrégulière que les précédentes. Les deux lignes sont moins distinctes l'une de l'autre et la composition globale est peu lisible. Les éoliennes semblent être disposées en deux groupes, occupant l'espace de manière désordonnée.

Analyse de la V5

Cette dernière variante, bien qu'elle soit basée sur le même scénario que la précédente, apparaît sensiblement différente. Les espacements sont plus réguliers et l'organisation est plus lisible malgré une interdistance plus courte entre les éoliennes situées à droite sur la vue. Le nombre d'éoliennes semble adapté au territoire et le parc n'apparaît pas trop dense.

Hierarchisation des variantes

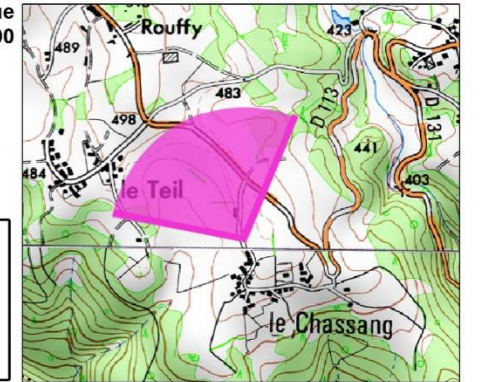
1^{ère} : V5 / 2^{ème} : V2 / 3^{ème} : V1 / 4^{ème} : V4 / 5^{ème} : V3

4.3.6.2 Photomontage depuis Le Chassang, au sud-est de l'AER

Cette prise de vue est réalisée depuis Le Chassang, un hameau situé au sud-est de l'AER. Le secteur de projet est distant d'environ 1 200 m.

Les photomontages d'analyse des variantes depuis ce point de vue sont présentés sur les pages suivantes.

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 616904 / 6453979
Date et heure de la prise de vue : 26/01/2017 12:53
Focale : 52mm, équivalent 24x36
Azimut de la vue : -32°

Etat initial



Photographie 70 : Prise de vue depuis Le Chassang, au sud-est de l'AER.

Variante 1

Distance à l'éolienne la plus proche : 2 290 m
Angle visuel du parc : 66,5°



Variante 2

Distance à l'éolienne la plus proche : 2 295 m
Angle visuel du parc : 68°



Variante 3

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 630 m
Angle visuel du parc : 57°



Variante 4

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 660 m
Angle visuel du parc : 23,5°



Variante 5

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 675 m

Angle visuel du parc : 21°

**Analyse de la V1**

La ligne ouest dessine une perspective fuyante dans la partie gauche de la vue, et la ligne droite est en partie visible à droite. L'espace entre les deux est large et masqué par la végétation, ce qui laisse penser à un possible prolongement du parc au-delà. L'ensemble s'étend largement sur l'horizon et crée un effet d'encerclement. L'espacement des éoliennes de la ligne ouest apparaît irrégulier, et les deux éoliennes situées au nord de cette ligne se superposent.

Analyse de la V2

Très semblable à la précédente, cette variante dessine également deux lignes créant une perspective s'effaçant derrière des masques végétaux. L'effet d'encerclement est ici aussi présent. La lisibilité de la composition est cependant un peu meilleure en raison d'une plus grande régularité des espacements entre les éoliennes de la ligne ouest.

Analyse de la V3

La composition est ici peu lisible : la courbe située dans la zone ouest apparaît comme un groupe d'éoliennes sans ligne directrice. Les éoliennes situées en zone est sont peu visibles. Elles sont totalement détachées du premier groupe et ne laissent percevoir aucune continuité entre les deux zones. Le projet apparaît plutôt sous la forme de deux parcs distincts.

Analyse de la V4

La concentration de toutes les éoliennes dans la zone ouest diminue nettement l'emprise du parc dans le champ de vision (de 57 à 68° dans les variantes précédentes contre 23,5° pour cette variante). L'alignement ouest est bien lisible, avec des interdistances régulières, mais l'alignement des éoliennes à l'est est moins franc. Les pales des deux éoliennes situées au nord-est se superposant aux deux éoliennes plus proches brouillent la lecture d'ensemble.

Analyse de la V5

Très proche de la précédente, cette variante reste plus lisible en raison de la suppression des deux éoliennes situées au nord de la ligne est. L'ensemble dessine une ligne franche (ligne ouest) et un alignement plus court (ligne est) qui forment un entonnoir. L'angle visuel occupé par le parc est le moins important de toutes les variantes étudiées.

Hiérarchisation des variantes

1^{ère} : V5 / 2^{ème} : V4 / 3^{ème} : V2 / 4^{ème} : V1 / 5^{ème} : V3

4.3.7 Synthèse de l'analyse des variantes

Les deux premières variantes, bien que leur composition soit bien lisible, présentent toutes deux les mêmes inconvénients : superpositions visuelles, impression de densité trop importante et sensation d'encerclement depuis l'AER en raison d'une implantation sur les deux zones.

La troisième variante, en plus de proposer un nombre trop important d'éoliennes, qui apparaît disproportionné dans ce paysage et crée une sensation de « masse », est peu lisible et occupe une large part du champ de vision dans l'AER.

La quatrième variante évite l'effet d'encerclement depuis l'AER en se limitant à une implantation en zone ouest. Cependant, elle est très peu lisible à l'échelle de l'AEIn et le nombre de machines est encore trop important dans ce paysage.

Enfin, la variante retenue (V5), malgré quelques irrégularités, reste assez lisible à l'échelle de l'AEIn et propose un nombre de machines qui semble cohérent avec les éléments du paysage environnant. Cette variante apparaît préférable aux précédentes.

4.3.8 Evolution de la variante finale

Le classement des variantes d'implantation par les différents experts a permis de mettre en avant la variante de projet n°5. Cette dernière est en effet, du point de vue humain, écologique et paysager, le meilleur compromis. Le projet éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune a donc été déposé en 2017 avec cette variante à 6 éoliennes.

Depuis, le porteur de projet a souhaité modifier cette variante de la manière suivante :

- Suppression des éoliennes E5 et E6, du poste de livraison 2 ainsi que des aménagements associés, pour des raisons de sécurisation foncière ;
- Décalage de l'éolienne E4 pour s'éloigner de la ligne électrique 400kV Eguzon-Rueyres.

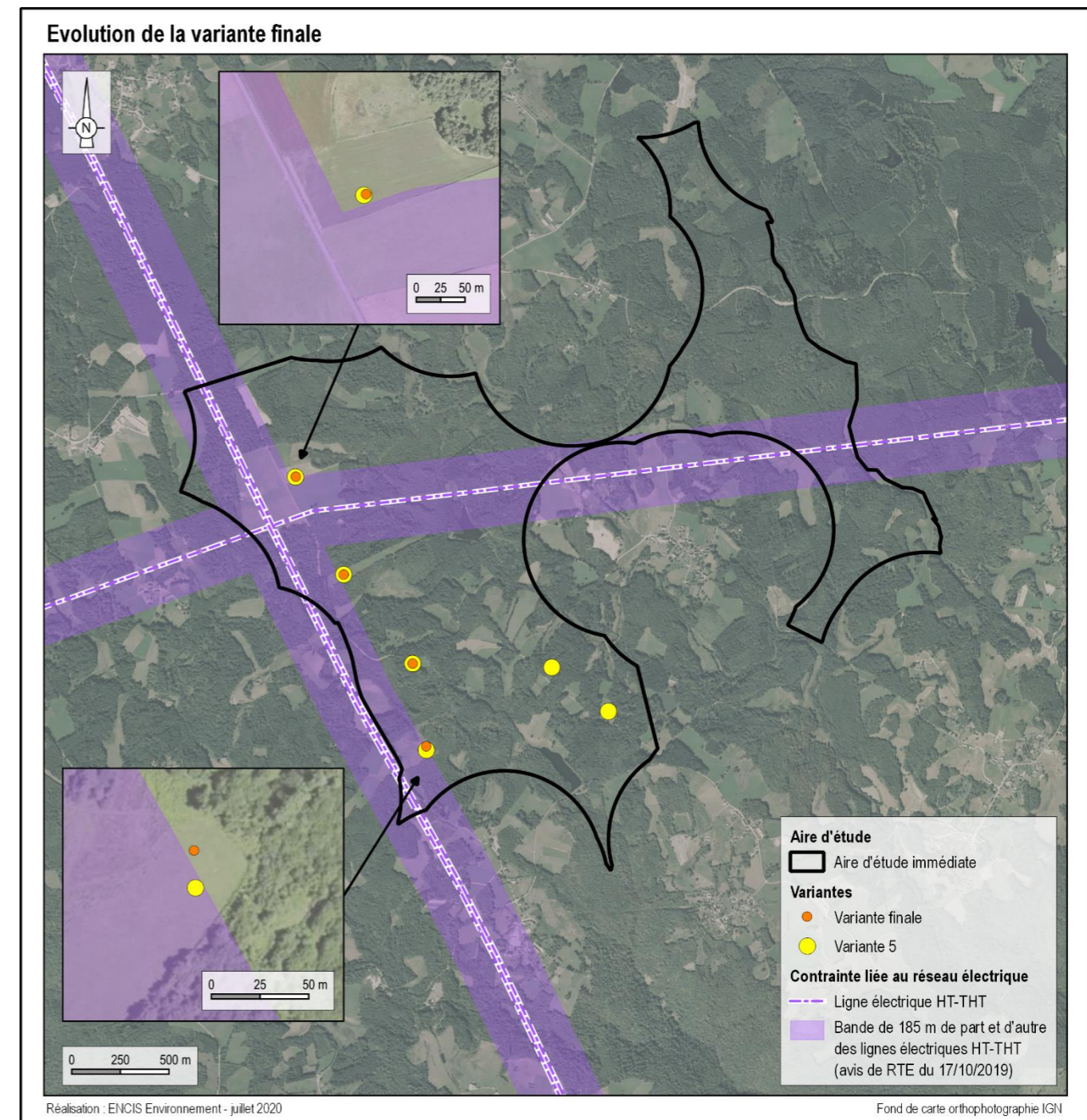
Ce décalage de l'éolienne E4 répond à un avis émis par RTE le 17/10/2019 (cf. annexe 1 de l'étude d'impact) sur le projet initialement déposé. RTE signale qu'il convient de respecter les dispositions de l'Arrêté Interministériel du 17 mai 2001, selon lequel le projet doit respecter une distance minimale égale à la hauteur d'éolienne + 5 m de distance de sécurité entre les éoliennes et le conducteur le plus proche des lignes électriques afin d'assurer à terme la sécurité du réseau public de transport (article 26).

La hauteur des éoliennes envisagées dans le cas du projet de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune étant de 180 m, une distance d'éloignement de 185 m doit donc être respectée de part et d'autre des conducteurs les plus proches gérés par RTE.

Analyse de la variante du point de vue paysager

Du point de vue du paysage, cette variante finale présente les mêmes atouts et faiblesses que la variante 5 par rapport aux autres variantes, tout en paraissant plus intéressante dans la mesure où la suppression de deux éoliennes induit globalement des impacts visuels réduits. C'est le cas notamment au niveau des lieux de vie les plus proches. Par ailleurs, si la suppression des éoliennes E5 et E6 engendre une occupation visuelle du paysage moins conséquente depuis les différentes aires d'étude, la disparition de la seconde ligne d'éoliennes réduit également les irrégularités dans la cohérence globale du parc, qui existaient dans la variante initiale. En effet, depuis certains points de vue on notait une distinction entre la ligne ouest et la ligne est, décalage de certaines éoliennes vis-à-vis du reste du parc, effet de double ligne nettement visible avec des différences d'échelles entre les éoliennes, etc. Depuis certains points de vue dans des hameaux proches, les impacts sont ainsi amoindris.

L'étude des impacts est donc réalisée à partir de cette implantation optimisée.



Carte 47 : Evolution de la variante finale

4.3.8.1 Photomontage depuis Albussac, au sud-ouest de l'AEIn

Variante 5 initiale

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 750 m

Angle visuel du parc : 12°



Variante 5 optimisée

Distance à l'éolienne la plus proche : 8 771 m

Angle visuel du parc : 9°



Analyse de la V5 initiale

Cette variante laisse paraître des espacements assez réguliers et une organisation lisible malgré une interdistance plus courte entre les éoliennes situées à droite sur la vue.

Analyse de la V5 optimisée

Très proche de la précédente, cette variante est encore plus lisible en raison de la suppression des deux éoliennes E5 et E6 situées à droite du panorama. L'ensemble dessine une ligne franche (ligne ouest restante) et les espacements entre les éoliennes, ainsi que les échelles de ces dernières sont relativement bien équilibrés.

4.3.8.2 Photomontage depuis Le Chassang, au sud-est de l'AER

Variante 5 initiale

Distance à l'éolienne la plus proche : 1 675 m

Angle visuel du parc : 21°



Variante 5 initiale

Distance à l'éolienne la plus proche : 2 305 m

Angle visuel du parc : 14°



Analyse de la V5 initiale

Cette variante reste globalement assez lisible. L'ensemble dessine une ligne franche (ligne ouest) et un alignement plus court (ligne est) qui forment un entonnoir. L'angle visuel occupé par le parc est relativement peu important. Les éoliennes E5 et E6 paraissent plus proches que les autres éoliennes du parc.

Analyse de la V5 optimisée

Cette variante est encore plus lisible en raison de la suppression des deux éoliennes E5 et E6 situées à droite du panorama. L'ensemble dessine une ligne franche (ligne ouest restante) et les espacements entre les éoliennes, ainsi que les échelles de ces dernières sont mieux équilibrés que sur la version initiale. La visibilité du parc est globalement moins prégnante et l'angle visuel occupé est réduit.

4.4 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°5 optimisée a été retenue par le porteur de projet qui n'a pas pu bénéficier du foncier nécessaire à l'implantation des éoliennes E5 et E6. Cette optimisation de la variante n°5 est par ailleurs le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

4.4.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de quatre éoliennes de type N131 du fabricant NORDEX ou V136 du fabricant VESTAS. Leur puissance nominale sera de 3 MW, 3,45 MW ou 3,6 MW. Leur hauteur sera de 179,5 à 180 m maximum en bout de pale, avec une hauteur de mât comprise entre 112 et 114 m de haut et des rotors (ensemble des pales et de la nacelle) d'un diamètre allant de 131 à 136 m. Le modèle retenu pour les photomontages du projet est la N131, qui est le modèle jugé comme étant potentiellement le plus impactant.

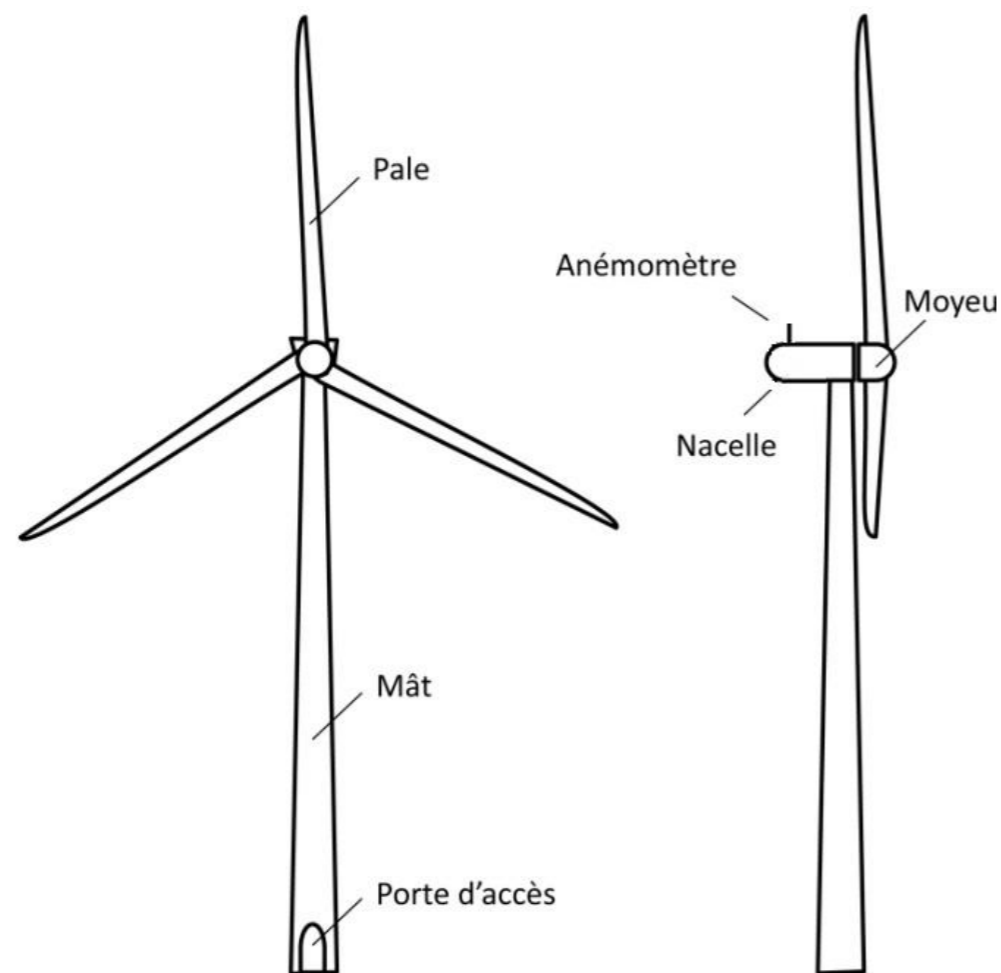


Figure 18 : Schéma d'une éolienne

4.4.2 Les aménagements connexes

4.4.2.1 Voies d'accès et plateforme

Afin de réaliser la construction, l'exploitation, ainsi que le démantèlement du parc éolien, un réseau de voirie est nécessaire pendant toute sa durée de vie.

Sur le site, le choix a été fait d'utiliser au maximum les chemins existants afin de limiter la création de nouveaux chemins (cf. plan de masse suivant). Quelques aménagements seront cependant apportés sur les chemins existants. Ils seront renforcés par endroit. Ces chemins à aménager représentent une distance de 2 810 m et occupent une superficie de 9 164 m².

Par ailleurs, certains tronçons devront être créés ex nihilo, pour permettre l'accès direct aux éoliennes et pour élargir certains tronçons des chemins existants. Ces tronçons à créer représentent une distance totale de 455 m (virage au nord de l'éolienne E1 au niveau de la D10, chemins permettant d'accéder à E2, E3 et E4), occupant une superficie de 8 962 m² (aménagements précédemment cités ainsi que l'élargissement de certains tronçons de chemins existants). Une partie des tronçons créés (accès aux éoliennes E1 et E2) sera remise en état à la fin de la phase construction. Ces zones représentent une surface de 319 m². Les pistes de desserte du parc éolien répondent au cahier des charges suivant :

- largeur : 4,50 m de bande roulante avec un espace dégagé de 5,5 m au total (cf. figure suivante),
- rayon de braquage des convois exceptionnels : par exemple pour un virage à 70 °, 65,5 m pour l'extérieur et 53,5 m pour l'intérieur de virage exempts d'obstacles (cf. figure suivante),
- pentes maximales : 7 %,
- nature des matériaux : concassé de granit de couleur beige/grise (ballast), sur un géotextile.



Photographie 71 : texture des pistes en concassé granit.

Concernant les plateformes, une aire de montage est prévue au pied de chaque éolienne. Cet aménagement doit être dimensionné de telle sorte que tous les travaux requis pour le montage de l'éolienne puissent être exécutés de manière optimale lors de la phase de construction.

L'aire de montage est composée de :

- la plateforme de montage,
- une aire d'entreposage des éléments de l'éolienne,
- une aire d'assemblage du rotor.

Les **plateformes** permettent la circulation du trafic engendré pendant toute la durée du chantier et le soutien des grues indispensables au levage des éléments des éoliennes. Elles doivent être préparées de manière à supporter les pressions des engins lourds.

Les plateformes de montage présentent des dimensions standard de 55 m x 25 m. Elles seront planes et à gros grains avec un revêtement formé à partir de graviers. La nature des matériaux utilisés est similaire à celle des pistes. Le décapage nécessaire est de l'ordre d'environ 40 cm.

La conception doit être assurée par une série d'investigations, de calculs et de contrôles pour que les terrassements supportent une capacité de reprise de 15 tonnes maximum à l'essieu. D'après le maître d'ouvrage, les plateformes occuperont les superficies suivantes :

Caractéristiques des plateformes	Eolienne E1	Eolienne E2	Eolienne E3	Eolienne E4	Total
Superficie en phases construction et exploitation	1 487,4 m ²	1 353,8 m ²	1 361,5 m ²	1 362 m ²	5 564,7 m ²

Tableau 14 : Superficie des plateformes.

Le parc éolien sera constitué de 4 éoliennes. De fait, 4 plateformes de montage seront construites. Au total, les **4 aires de montage représentent, pour ce projet, une superficie de 5 564,7 m²**.

Il est prévu que les aménagements de la plateforme soient conservés en état durant la phase d'exploitation en cas d'une opération de remplacement d'un élément de l'éolienne nécessitant l'usage d'une grue.

Dans le cas du projet de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune, des **zones d'entreposage temporaires** sont prévues. Ces zones ne nécessitent pas d'aménagement particulier lorsqu'elles sont relativement planes. Sinon, elles nécessitent un compactage et un nivellement du sol. Ces zones occuperont les superficies suivantes :

Caractéristiques des zones d'entreposage	Eolienne E1	Eolienne E2	Eolienne E3	Eolienne E4	Total
Superficie en phases construction et exploitation	1 048,7 m ²	1 048,7 m ²	1 048,7 m ²	1 048,7 m ²	4 194,8 m ²

Tableau 15 : Superficie des zones d'entreposage.

Par ailleurs, **aucune aire prévue pour l'assemblage du rotor ne sera nécessaire**. Il est prévu d'assembler le rotor en emboîtant directement le moyeu sur l'arbre de rotation localisé dans la nacelle, une fois celle-ci positionnée au sommet du mât.

La zone de levage de la flèche de la grue représente une superficie de 639,2 m² par éoliennes, soit 2 556,8 m² pour les 4 éoliennes du projet de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune. Ces zones ne nécessitent pas d'aménagement particulier, mais elles peuvent induire une coupe de haie ou un défrichage (cf. 4.4.2.5).

4.4.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Le parc éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune sera équipé d'**un seul poste de livraison**. Celui-ci se situe à proximité de l'éolienne E1, le long des pistes d'accès (cf. plan de masse du projet en page 130).

Une plateforme de 196,8 m² sera aménagée au niveau du poste de livraison, afin de pouvoir accéder au bâtiment et réaliser les opérations de maintenance.

Généralement, les postes de livraison sont des bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici d'habiller le poste de livraison d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère (cf. mesure 5). Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit gris mousse (RAL 7003). Un photomontage du poste de livraison est disponible au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

4.4.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

4.4.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface d'environ 363 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent environ 22 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées.

4.4.2.5 Défrichage, coupe d'arbre, élagage

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés pour permettre certaines opérations de construction : acheminement des différents éléments des éoliennes, création de voies d'accès, création de plateforme...

Les défrichements concernent les aménagements associés aux éoliennes E2 et E3. En tout, 7 147 m² seront défrichés (cf. tableau ci-dessous).

Défrichage		
Localisation	Aménagement	Surface coupée (en m ²)
Eolienne E2	Chemin d'accès et Zone de levage de la flèche de la grue	4 251,5
Eolienne E3	Chemin d'accès et zone de levage de la flèche de la grue	2 462,9
	Zone de stockage des pales	227,6
	Dégagement autour de l'éolienne	204,3
Total		7 147

Tableau 16 : Surfaces de défrichage prévues (source : VSB énergies nouvelles).

Les étapes de défrichage seront les suivantes :

- débroussaillage et gyrobroyage,
- coupe et abattage des arbres et arbustes,
- dessouchage (pelleteuse à chenille),
- broyage des déchets verts, des troncs et des branches d'arbre,
- export du broyat et des fûts les plus importants par les pistes créées,

- état des lieux des parcelles par un écologue,

- le cas échéant : décompactage, griffage.

Les engins utilisés seront les suivants : pelle, bulldozer, broyeur et camion remorque pour exporter le bois. Des tronçonneuses et girobroyeurs seront également utilisés.

Les arbres bordant les pistes devront également être élagués afin de dégager un passage de 5,5 m au-dessus des pistes pour permettre le passage des véhicules et engins de chantier. La zone d'entreposage de l'éolienne E3 entraîne le défrichage de deux zones d'une surface totale de 431,9 m² et la zone d'entreposage de l'éolienne E2 implique un élagage sur 75,5 m. Par ailleurs, une partie des lisières bordant la voie communale menant à l'éolienne E4 sera élaguée sur 290 m.

4.4.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de quatre éoliennes s'étalera sur une période d'environ six mois : un mois pour la préparation des pistes, des plateformes des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois pour le génie électrique deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de montage et deux semaines de mise en service et de réglages. Certaines des opérations pourront être réalisées en parallèle.

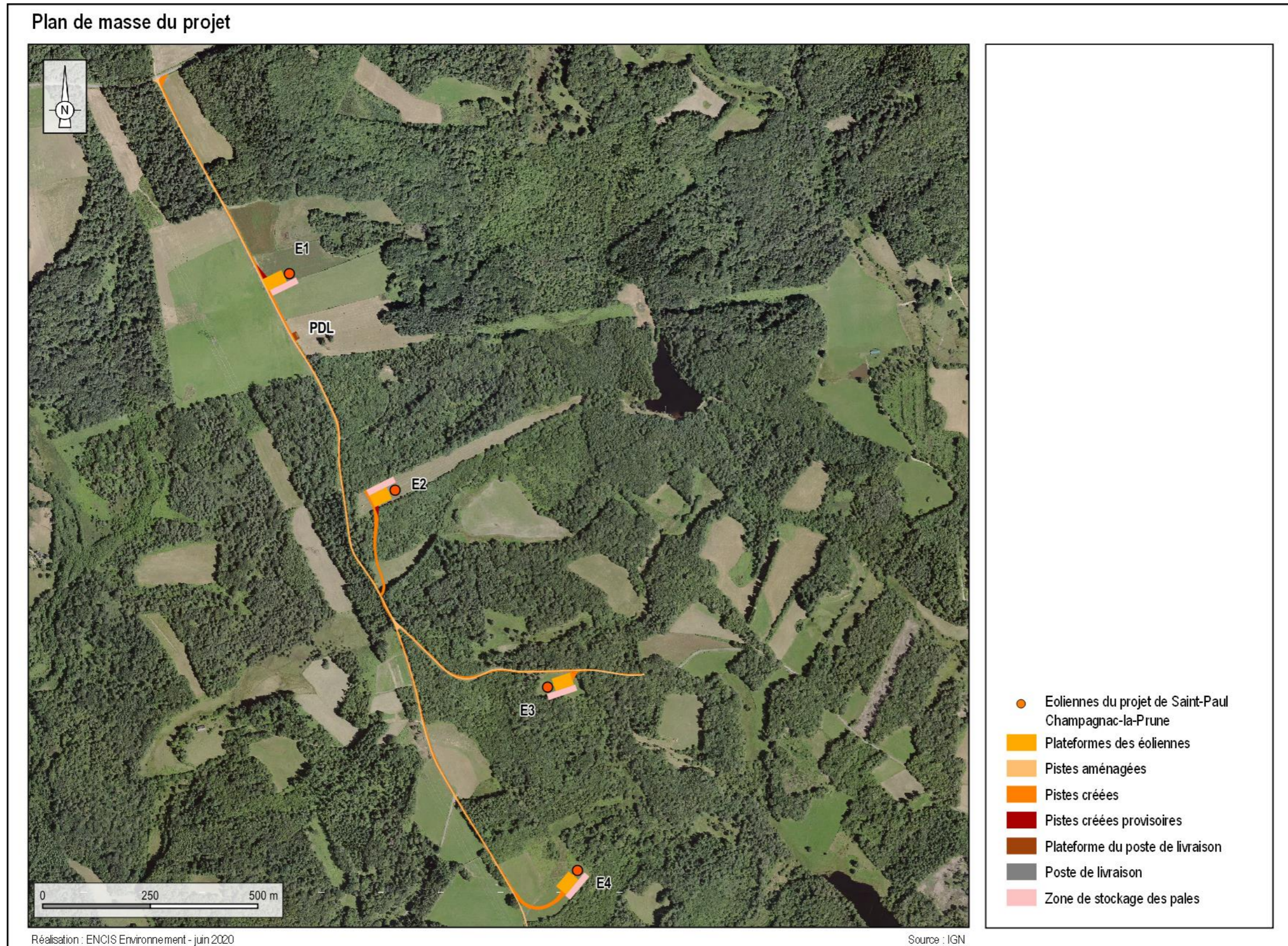
4.4.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

4.4.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 48 : plan de masse du projet.

Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 180 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. planche suivante).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

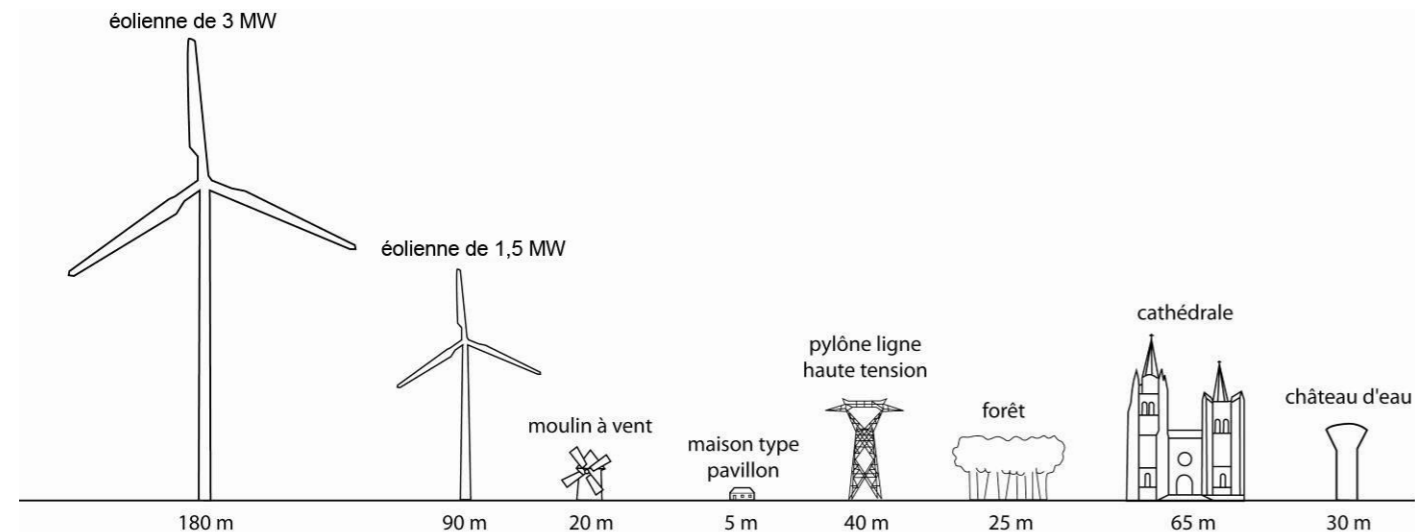


Figure 19 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage.

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage

associé).



Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

5.1.1.3 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 21 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.

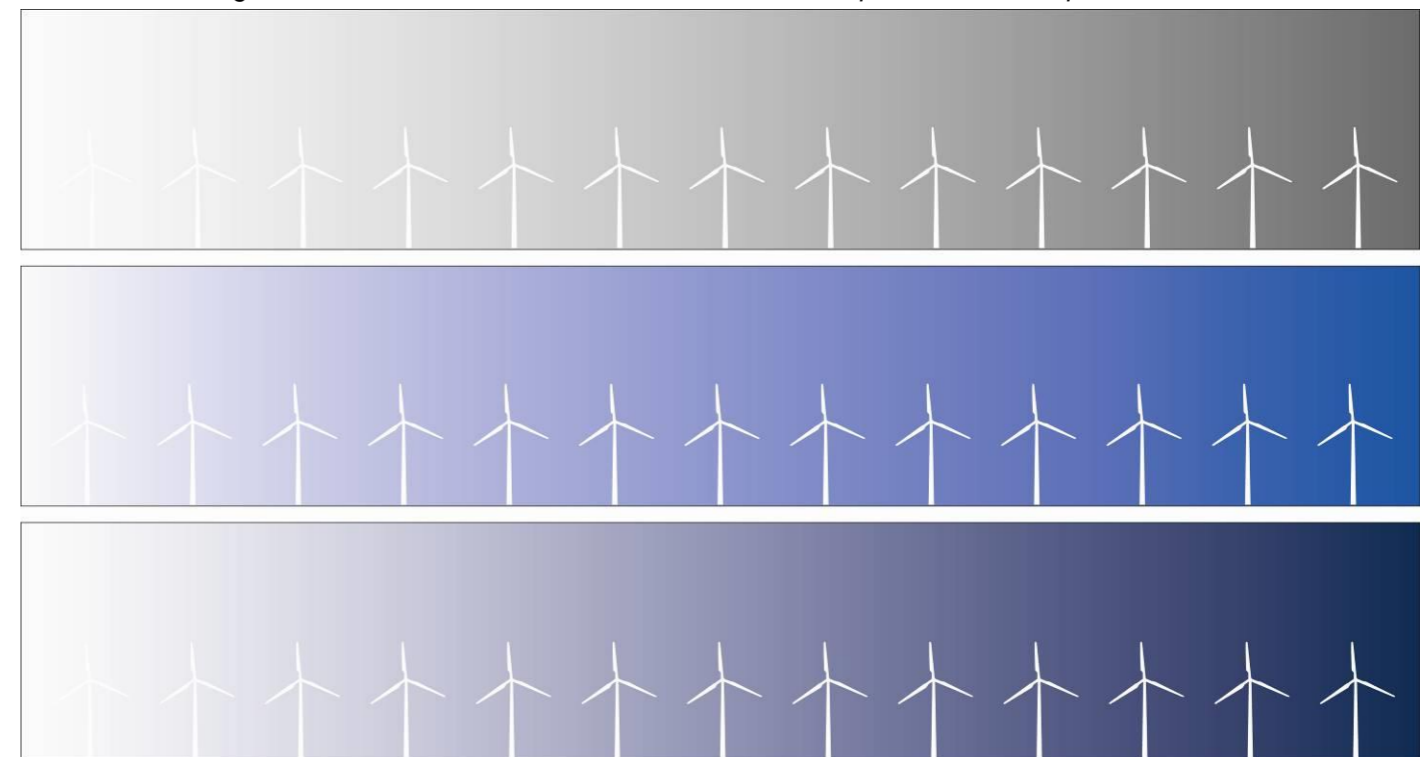


Figure 22 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 72 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

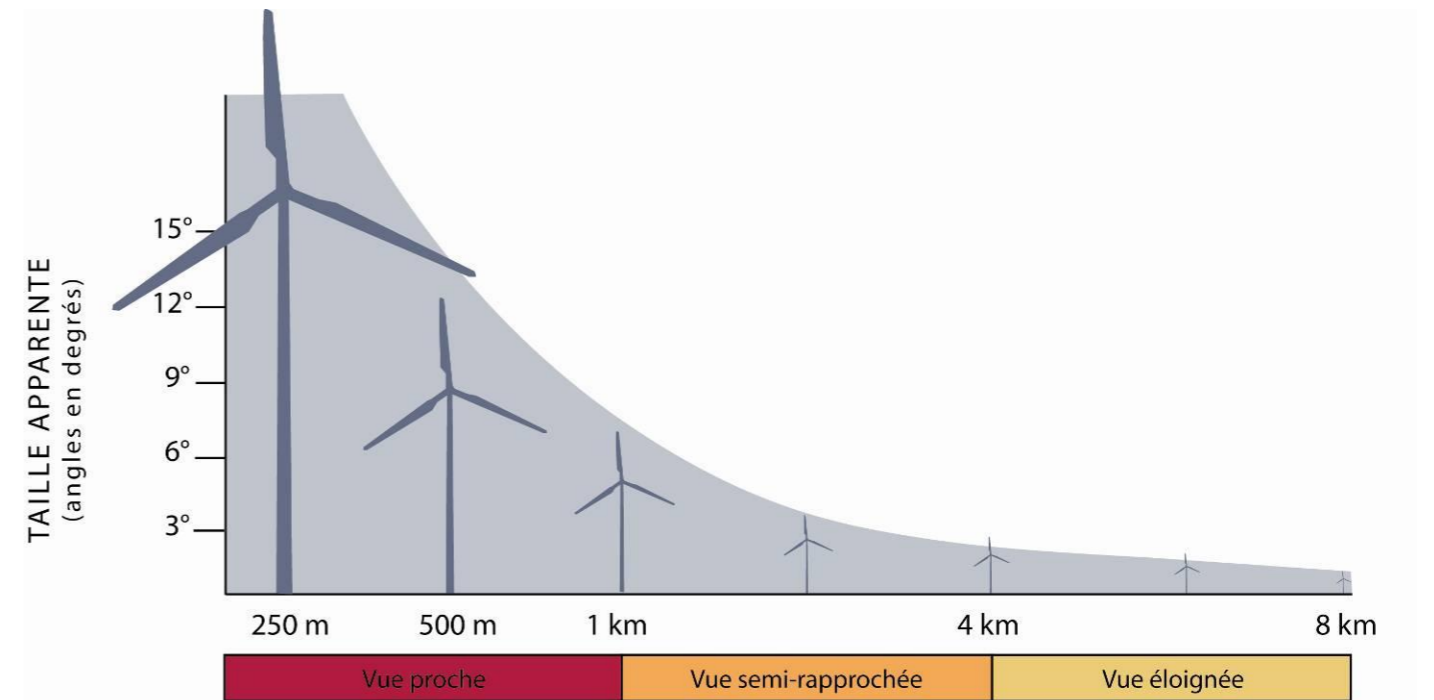
- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 73 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot).



DISTANCE OBSERVATEUR EOLIENNE

Figure 23 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

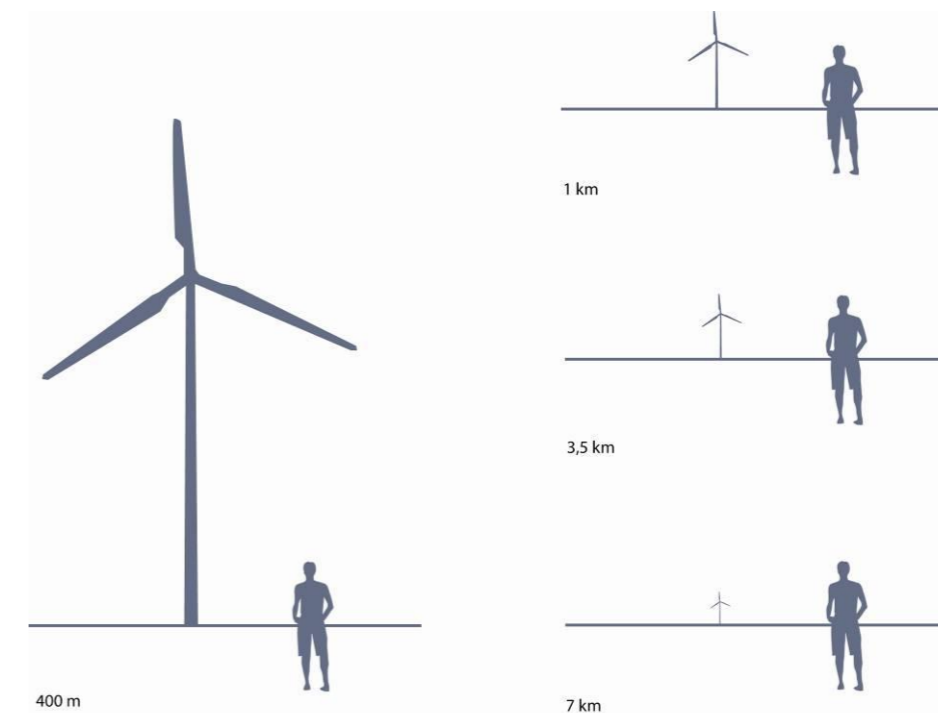


Figure 24 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

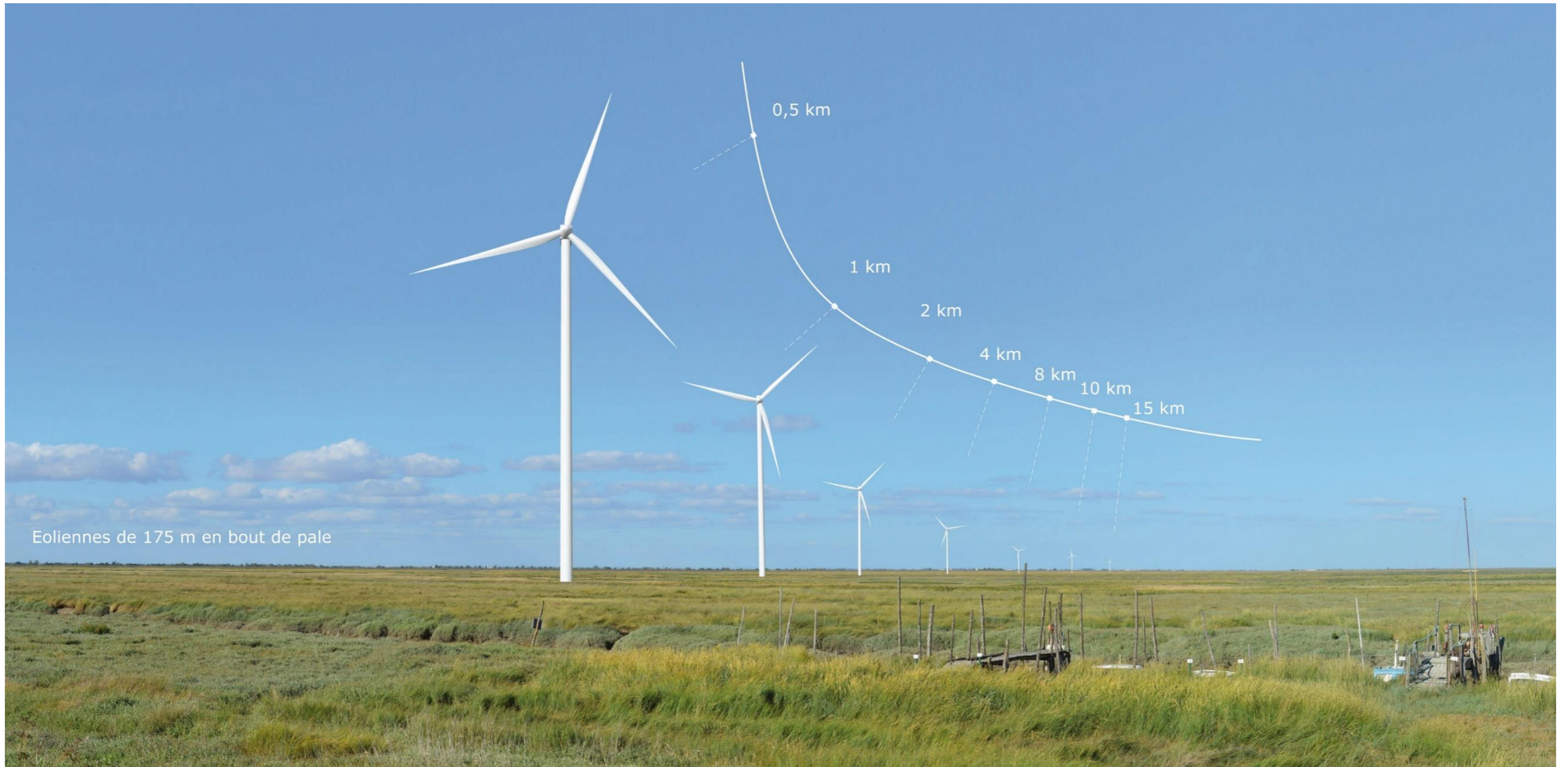


Figure 25 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Rapport d'échelle et proportion des éoliennes

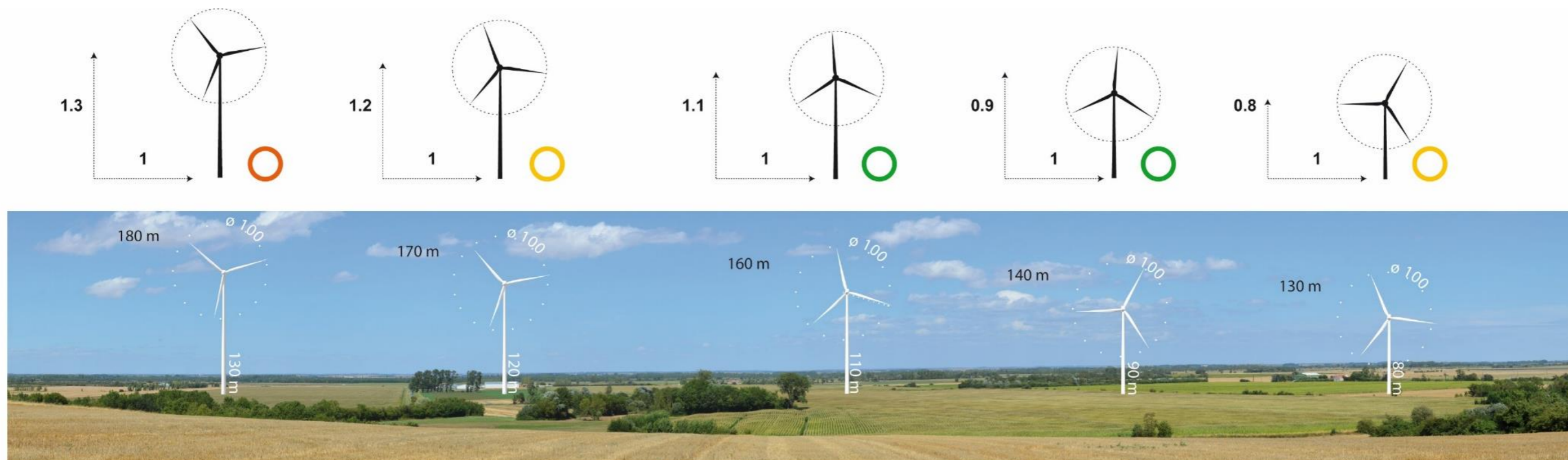


Figure 26 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre des pales et la hauteur de mât

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre des pales de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport est le plus harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

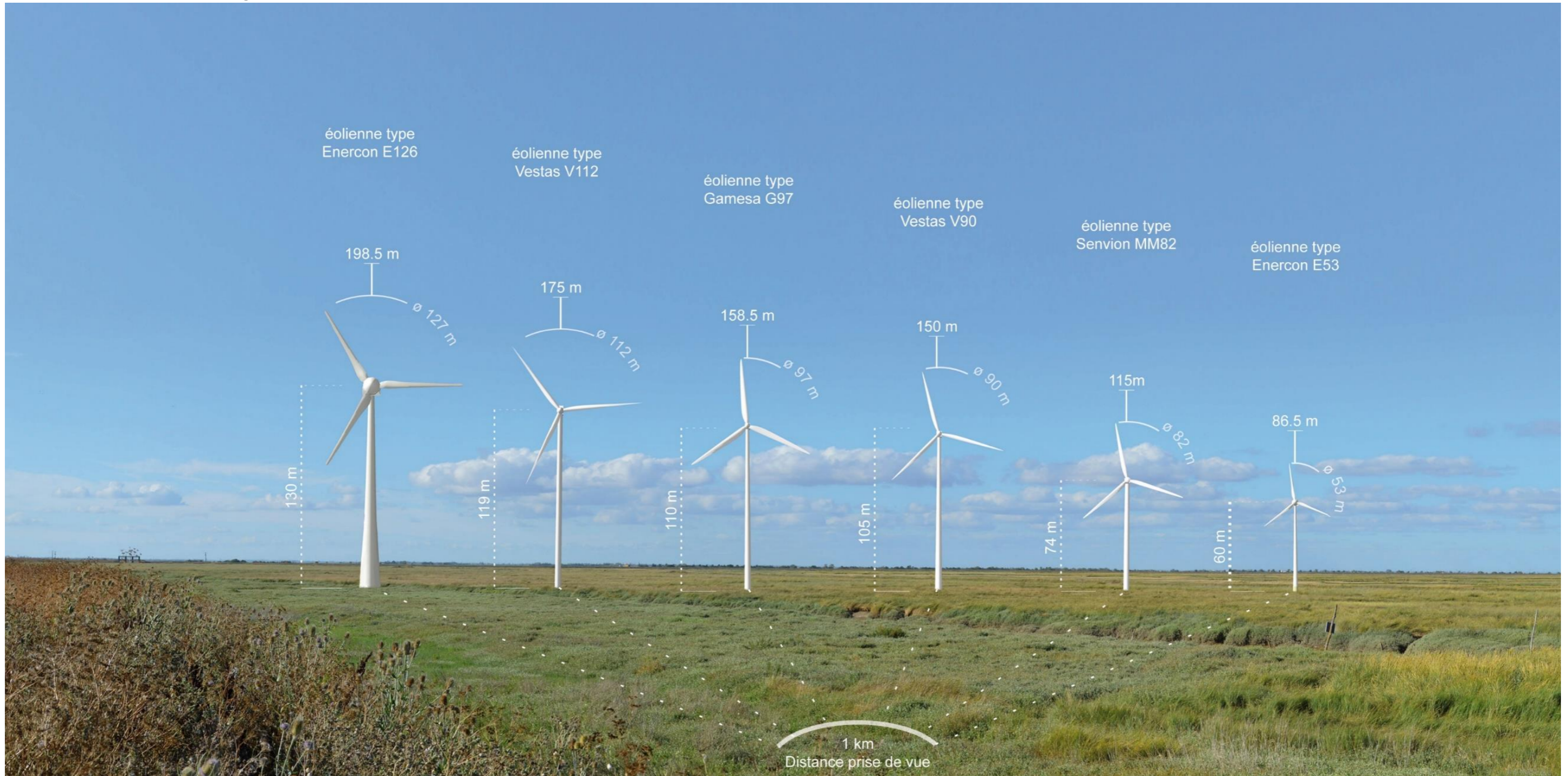


Figure 27 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

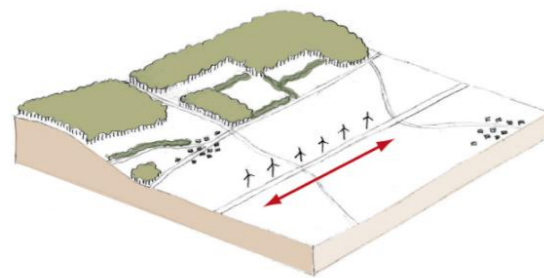
Le photomontage suivant permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales sont profilées de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voire fluette. A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît

solide, voire « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

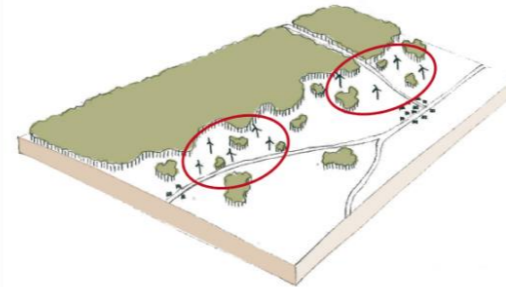
5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage

5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

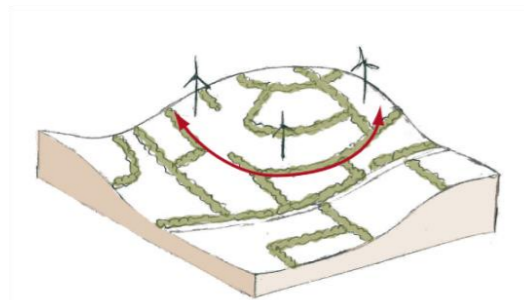
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



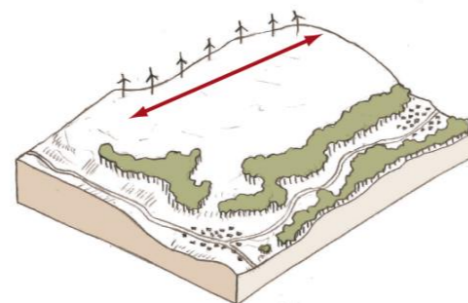
Implantation en ligne, le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage bocage



Implantation en ligne, le long d'une ligne de crête

Figure 28 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

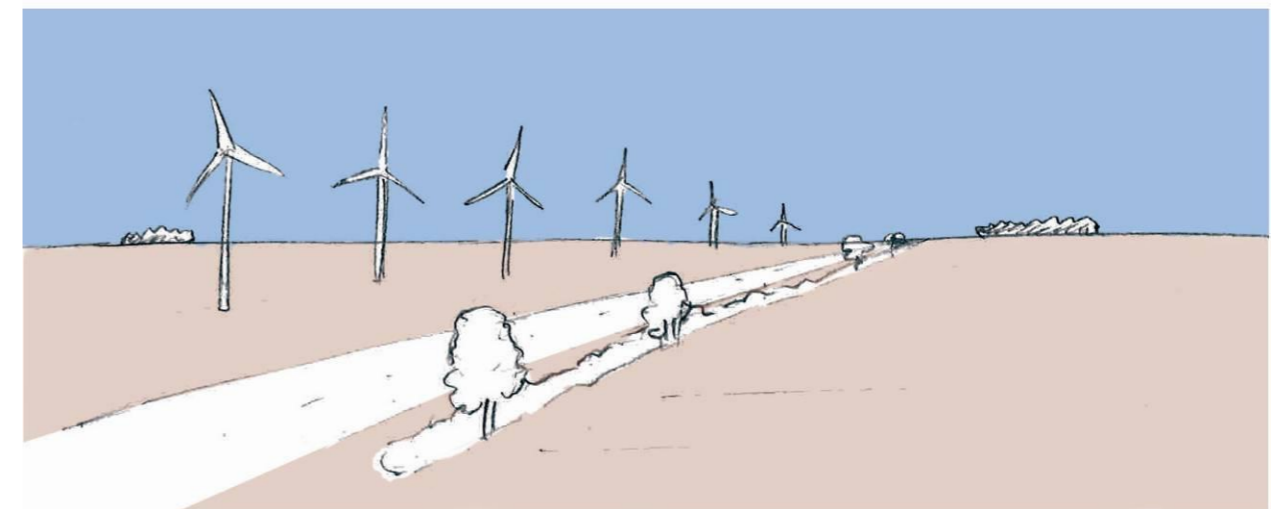
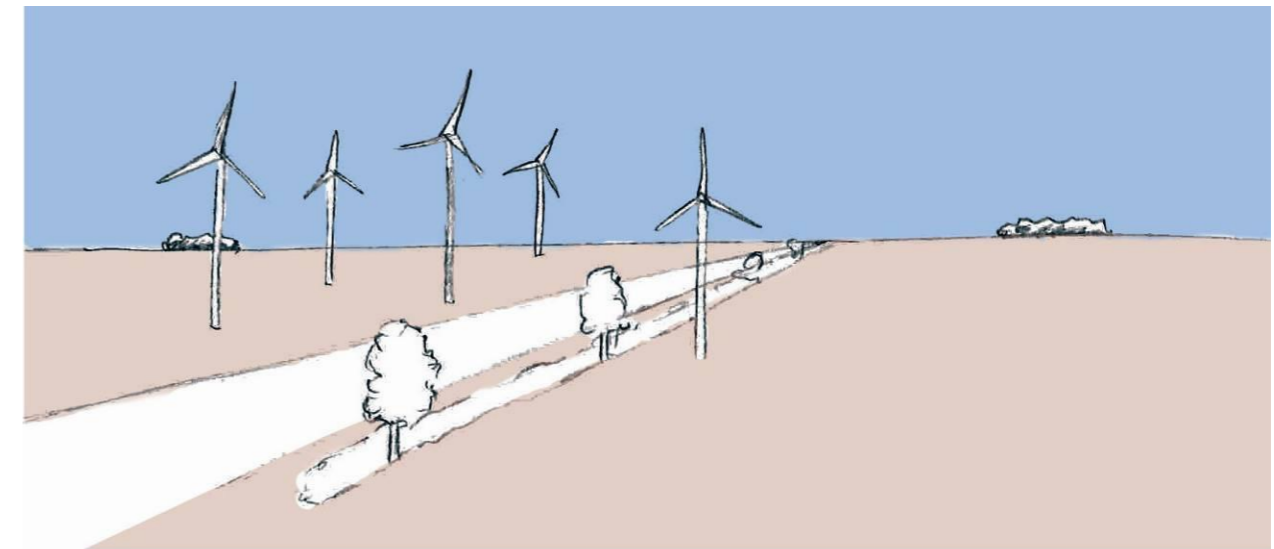


Figure 29 : Lisibilité du parc éolien.

5.1.2.2 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs co-visibles.

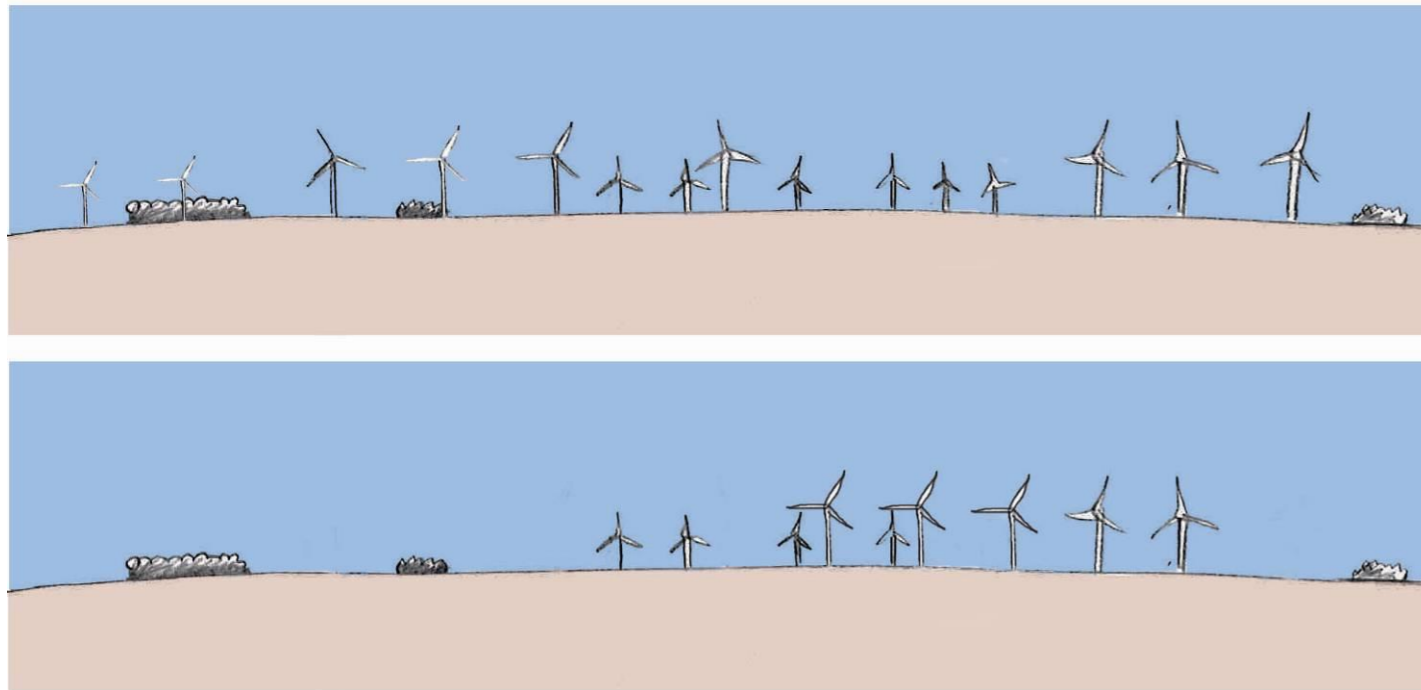


Figure 30 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

5.1.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 31 : Paysage brouillé.

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon laquelle elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en termes de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou

d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. Or 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes n'apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour

moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères
 - o Des objets qualifiés d'« industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier

- Des considérations techniques
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

5.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage.**

5.2.1.2 Phase de défrichage, de coupe de haie, d'élagage

Le défrichage concerne les abords des éoliennes E2 et E3. Ces défrichements représentent une surface totale de 7 147 m². Dans un contexte aussi densément boisé, cette surface représente un ratio très faible.

En effet, les éoliennes sont toutes disposées dans des parcelles ouvertes. Les dimensions de certaines de ces parcelles doivent être légèrement agrandies pour respecter les écarts de sécurité avec les éoliennes et permettre le dégagement d'accès, mais ces défrichements ne concernent que des lisières, sur des surfaces peu étendues.

Les arbres bordant les pistes devront également être élagués afin de dégager un passage de 5,5 m au-dessus des pistes pour permettre le passage des véhicules et engins de chantier. Sur site, les pistes sont implantées sur des routes relativement larges et aux bas-côtés le plus souvent dégagés sur une largeur suffisante. Ces élagages resteront marginaux et ponctuels dans l'AEIm.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact négligeable à court terme sur le paysage.

5.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le

cadre de vie.

5.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels.

Dans ce site, les pistes sont situées en grande majorité sur des routes existantes, qui revêtent déjà un caractère anthropisé. Leur élargissement sera perceptible, mais ne modifiera que peu leur aspect et leur perception dans le paysage de l'aire immédiate. La création de nouvelles pistes reste très ponctuelle (chemins d'accès aux plateformes des éoliennes E2 et E4). **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.** Les mesures de réductions 2, 3 et 4 permettent également de limiter les impacts de cette phase.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négligeable à court terme sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera assez peu impactante pour le paysage étant donné le contexte boisé et les perceptions très cloisonnées dans l'AEIm. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 74 : illustration d'un chantier éolien

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état actuel.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.5, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation/respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état actuel, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, **l'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10 .

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Rappel méthodologique

Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 90 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc.). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

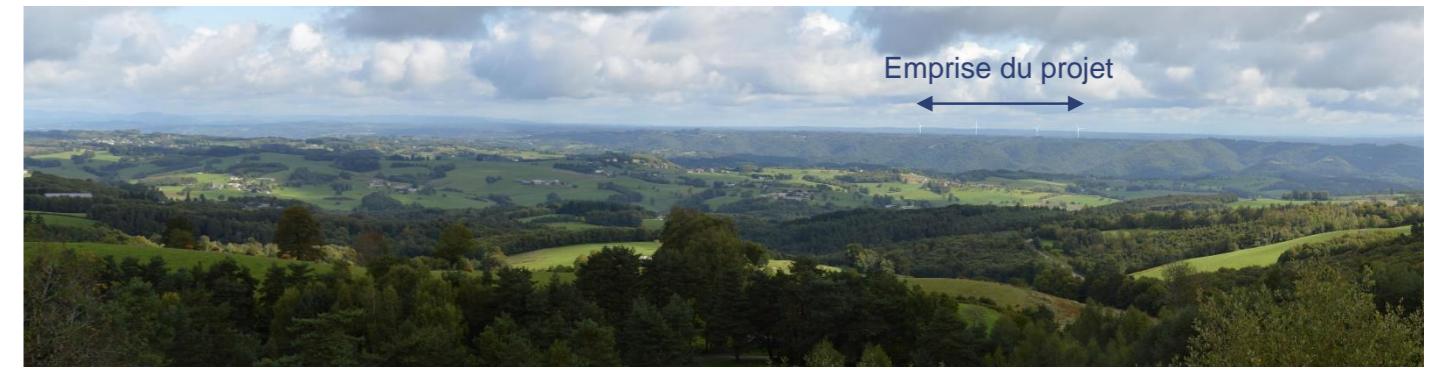
Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrées par différents croquis schématiques dans la partie 5.1 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Résultats

Comme pour la ZIV théorique réalisée dans l'état actuel, le projet est perceptible depuis une part très restreinte du territoire. En effet, les reliefs accidentés des vallées et le caractère boisé du territoire limitent très largement les visibilitées, qui sont concentrées sur des points hauts (Puy de Roche de Vic, cf. **photomontage n°1** ; Puy de Pauliac, cf. **photomontage n°2**) ou des rebords de vallées. Quelques panoramas lointains s'ouvrent depuis les routes empruntant des lignes de crêtes (voir chapitre 5.3.5.2), mais ils restent contraints par la végétation dense des plateaux.

La réduction de l'emprise du projet par rapport à l'étendue initiale de l'AEIm limite également les perceptions possibles. En effet, les visibilitées souvent cadrées par la végétation (boisements, bosquets, haies...) n'offraient pas toujours une visibilité complète de l'AEIm. De nombreuses visibilitées potentielles identifiées dans l'état actuel n'offrent finalement que peu, voire pas du tout, de vue sur le projet (cf. photographie ci-contre).



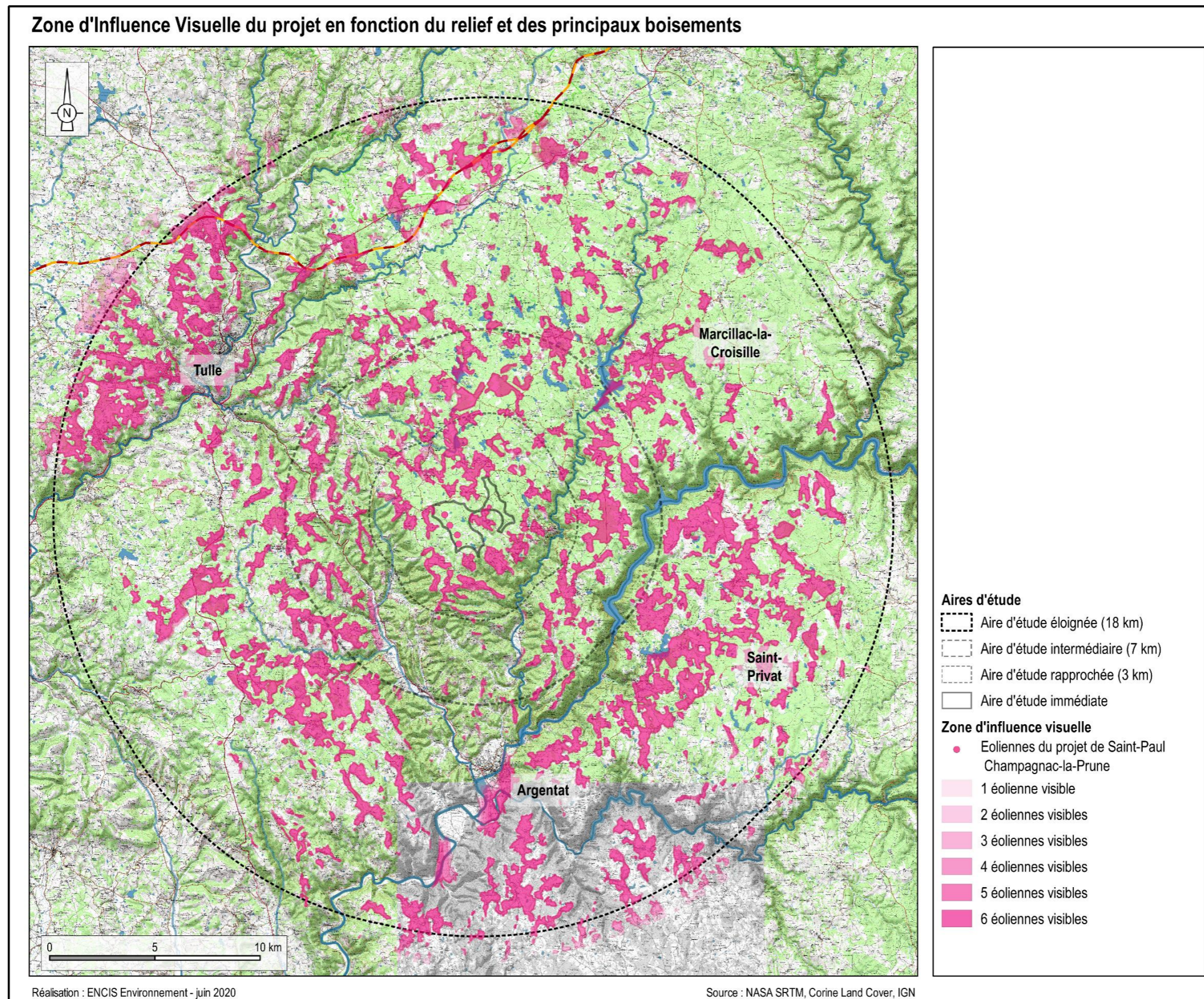
Photographie 75 : Vue lointaine sur les hauts plateaux corréziens depuis le Puy de Roche de Vic (PM n°1).



Photographie 76 : Vue lointaine et très partielle depuis le Puy de Pauliac (PM n°2).



Photographie 77 : Comparatif de visibilité de l'AEIm et du projet final depuis le plateau de la Xaintrie.



Carte 49 : Zone d'influence visuelle du projet éolien.

5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet

Les paysages du périmètre étudié sont caractérisés par une ambiance rurale affirmée, évoquant pour les personnes rencontrées une « *campagne profonde* », « *tranquille* » et « *calme* » (cf. chapitre 3.4.4). Les paysages marqués par les activités agricoles (élevage bovin et ovin, cultures fourragères) et l'exploitation forestière sont appréciés. Les riverains du projet rencontrés lors de l'enquête décrivent un territoire vallonné, entaillé par des vallées accidentées et pittoresques auxquelles ils sont attachés (vallée du Doustre notamment). Le cadre de vie champêtre est associé à une certaine qualité environnementale, à un mode de vie proche de la nature. Il est perçu de manière très qualitative.

Pour une grande majorité des Français, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec cette vision de « *pays vert et sauvage* », « *non pollué* », et « *sain* ».

Le territoire apparaît dans les discours comme excentré aussi bien par rapport aux villes et aux axes de communication importants que par rapport aux éléments de patrimoine remarquables. Bien que certains lieux suscitent l'intérêt et l'affection des riverains, comme le vallon du Doustre ou le bourg de La Roche Basse, cette reconnaissance reste limitée et ne dépasse pas le cadre local. Les sites les plus reconnus (cascades de Murel et de Gimel, Tours de Merle, Argentat et la vallée de la Dordogne) sont localisés dans l'AEE, en marge du site du projet et isolés de lui par les reliefs accidentés et boisés.

Dans ce contexte, le projet éolien n'entre pas ici en confrontation avec un monument ou un site auquel le regard social donnerait une grande valeur, ou bien un paysage très emblématique.

L'exploitation des ressources locales destinée à la production d'énergie est traditionnellement mise en œuvre dans les vallées avec les barrages et les moulins à eau qui s'égrènent le long des rivières. L'énergie éolienne ne semble en revanche jamais avoir été exploitée, aucune trace de moulins à vent n'ayant été trouvée (ni sur place, ni sur la carte de Cassini). Ce projet éolien, même s'il est en accord avec le caractère « productif » du territoire (agriculture, sylviculture), ne correspond pas à un mode de production déjà présent dans le paysage. L'implantation d'un parc éolien, selon les observateurs, peut être perçue de manières très différentes. Les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques et élégants soit des objets industriels gênants, hors échelle, d'autant plus que dans ces paysages de plateaux corréziens, l'éolien reste peu répandu pour l'instant (parc éolien le plus proche situé à Peyrelevade, à environ 50 km, au nord du département). Il peut être perçu comme un élément marginal et peu familier par les habitants, qui n'ont pas l'habitude de côtoyer ce type d'infrastructures.

L'effet du projet sur la population locale est ainsi difficile à présager. Lors de l'enquête exploratoire réalisée dans l'aire d'étude rapprochée, il a été mis en évidence que les habitants accordaient une importance particulière à leur cadre de vie, qu'ils considéraient comme de qualité, avec des « beaux paysages ». Ces derniers seront donc probablement particulièrement attentifs à l'introduction d'un nouvel élément tel qu'un parc éolien dans leur paysage quotidien. Certains pourraient le considérer comme « perturbant » ou « dégradant » vis-à-vis de leurs paysages. D'autres personnes pourraient apprécier cette nouvelle dynamique, apportant une certaine modernité au territoire. En effet, les personnes rencontrées lors de l'enquête sur les perceptions sociales du paysage ont évoqué une « désertification » du territoire : vieillissement de la population, fermeture des écoles, manque d'emploi local... Dans cette vision d'un territoire en déclin, le projet éolien peut participer à une nouvelle identité, tant dans l'aspect moderne de l'objet éolien en lui-même que dans l'image du territoire qu'il peut véhiculer et les retombées économiques générées.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural « banal » peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir « de près ». Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, « La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes »).

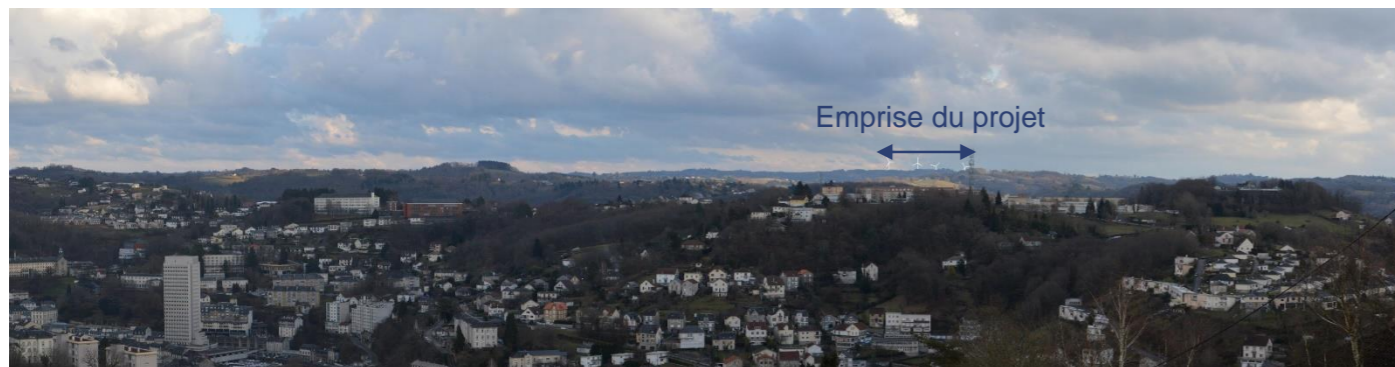
5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état actuel (partie 3.2.1.3), une ville importante est localisée dans l'AEE : Tulle, ainsi que plusieurs autres villes de petite taille (entre 1 000 et 3 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

Tulle (14 336 habitants en 2012)

Les versants abrupts et la végétation dense des reliefs alentour ne permettent pas de vues depuis le centre historique, qui est implanté dans le creux de la vallée de la Corrèze. Des visibilitées ponctuelles sont identifiées depuis les hauts-versants à l'ouest et au nord-ouest de la ville : impasse des plaines de l'Espinat dans le quartier de La Croix de Bar, route du Bois-Manger et route des Roches (cf. **photomontage n°3**) au-dessus du quartier du Haut-Monteil, où le projet apparaît alors sur un horizon lointain, au-delà du versant opposé de la vallée, et depuis la rue de la Garenne du Chat et entre les maisons le long du boulevard Jean Audiau, légèrement plus bas sur le même versant, où les éoliennes apparaissent très partiellement au loin (bouts de pales dépassant de l'horizon, à 13 km environ). Compte tenu du caractère exceptionnel de ces visibilitées et de leur localisation en périphérie de la ville, *l'impact est jugé négligeable*.



Photographie 78 : Vue lointaine sur le projet depuis la route des Roches à Tulle (PM n°3).

Argentat (3 005 habitants)

Aucune visibilité n'est possible depuis le centre-ville. Le point de vue identifié lors de l'état actuel, depuis le pont traversant la Dordogne au niveau de l'avenue Henri IV, n'offre finalement aucune visibilité en raison du recul des éoliennes par rapport à la limite initiale de l'AEIm. Depuis les quartiers situés sur le versant est de la vallée, situés dans la ZIV du projet, le bâti et la végétation occultent les éoliennes. En périphérie de la ville, dans la plaine d'Argentat, le versant boisé de la vallée masque également le projet.

L'impact est nul.

Saint-Privat (1 095 habitants)

L'altimétrie est proche de celle de l'AEIm, et la densité des boisements ne permet aucune visibilité.

L'impact est nul.

Corrèze (1 143 habitants)

Aucune vue n'est recensée dans la ville ou à proximité. *L'impact est nul.*

Marcillac-la-Croisille (858 habitants)

Aucune vue n'est recensée dans la ville ou à proximité. *L'impact est nul.*

5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Comme le montre la carte suivante, les routes de l'AEE empruntent le plus souvent des couloirs créés par les vallées, ce qui rend très rares les visibilitées lointaines sur le projet.

L'autoroute A89 dans la partie nord / nord-ouest de l'AEE

Cette autoroute longe la vallée de la Corrèze. Le relief des versants masque le projet sur la majeure partie de son parcours. Quelques courtes fenêtres permettant d'apercevoir le projet sont identifiées, mais ces visibilitées sont très ponctuelles et les perceptions des éoliennes fugaces dans une dynamique de déplacement sur cet axe à grande vitesse.

La D1089 de l'ouest au nord de l'AEE

Cette route emprunte la vallée de la Corrèze, encadrée de versants abrupts et densément boisés. Aucune visibilité du projet n'est possible depuis cet axe.

La D1120 du nord-ouest au sud-est de l'AEE

Aucune visibilité n'est identifiée depuis cette route, y compris depuis les rebords de plateaux en limites nord-ouest et sud-est de l'AEE, en raison de la présence de masques végétaux masquant le projet.

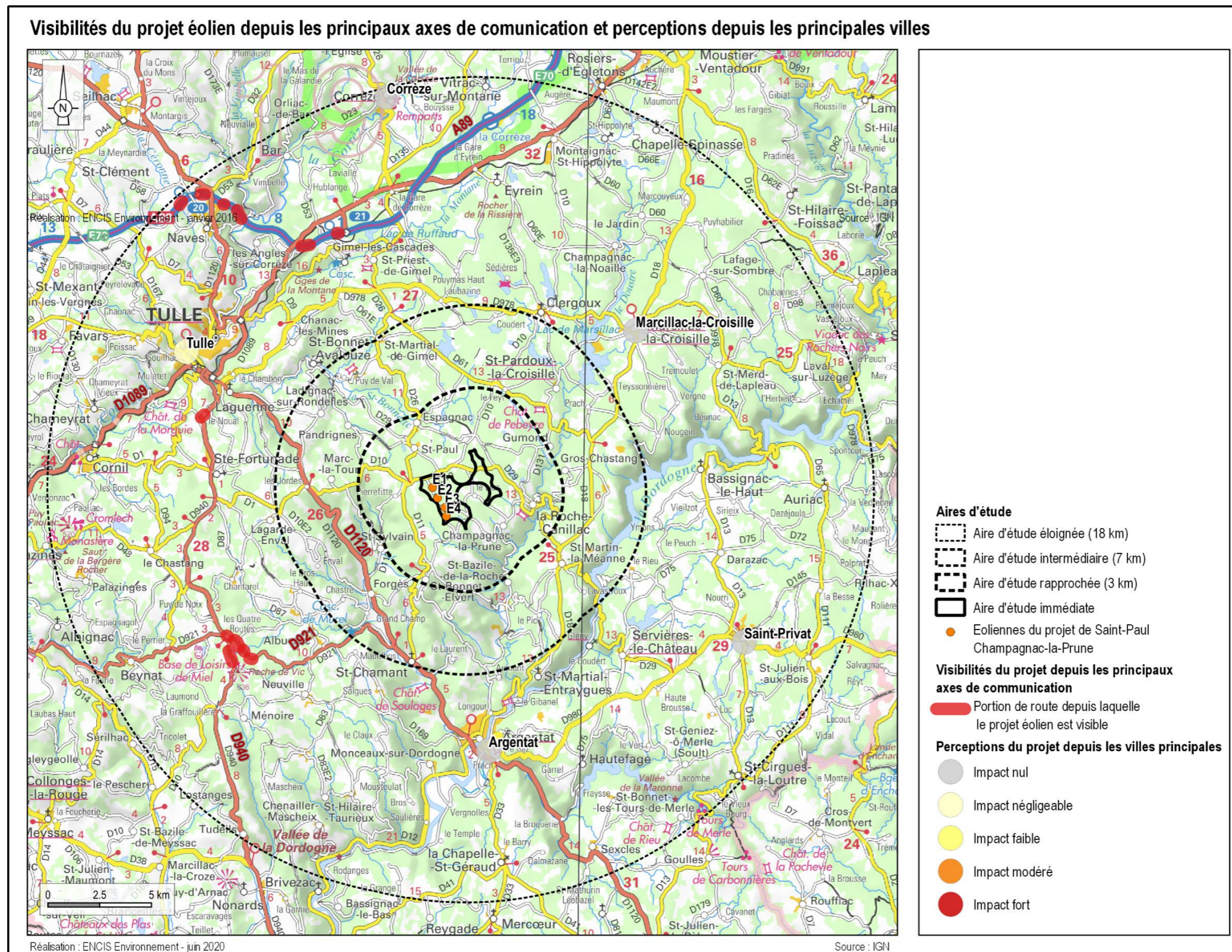
La D921 au sud-ouest de l'AEE

De rares points de vue sont possibles depuis cette route, à proximité du Puy de Roche de Vic. Le projet apparaît de manière sporadique entre Les Quatre Routes et Lafage.

La D940 de l'ouest au sud-ouest de l'AEE

Bien que cette route emprunte souvent des lignes de faite, les panoramas lointains ne s'ouvrent que rarement en direction du projet. Seules des courtes fenêtres de visibilité s'ouvrent au nord de Sainte-Fortunade (lieu-dit Le Noual) et au sud des Quatre Routes, près de Roche de Vic.

*L'impact global du projet éolien sur les axes de circulation dans l'AEE est **négligeable**.*



Carte 50 : Visibilités du projet depuis les principaux axes de communication et perceptions depuis les principales villes dans l'AEE.

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Note : Les distances précisées dans les tableaux de cette partie « effets du projet depuis les différentes aires d'études » ont été remesurées ; elles indiquent la distance entre le monument et l'éolienne la plus proche. Les éléments cités conservent le numéro qui leur a été attribué dans l'état actuel.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 75 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, 18 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les monuments historiques les plus remarquables (enjeu fort), ainsi que ceux présentant une relation visuelle avec le projet éolien. Les effets du projet sur l'ensemble des monuments historiques sont présentés dans le tableau page suivante.

Le château de Sédières (enjeu fort)

Ce château est le site touristique le plus fréquenté du territoire étudié. La végétation dense du parc du château masque le projet. *L'impact du projet est nul.*

La cathédrale Notre-Dame de Tulle et ses cloîtres (enjeu fort)

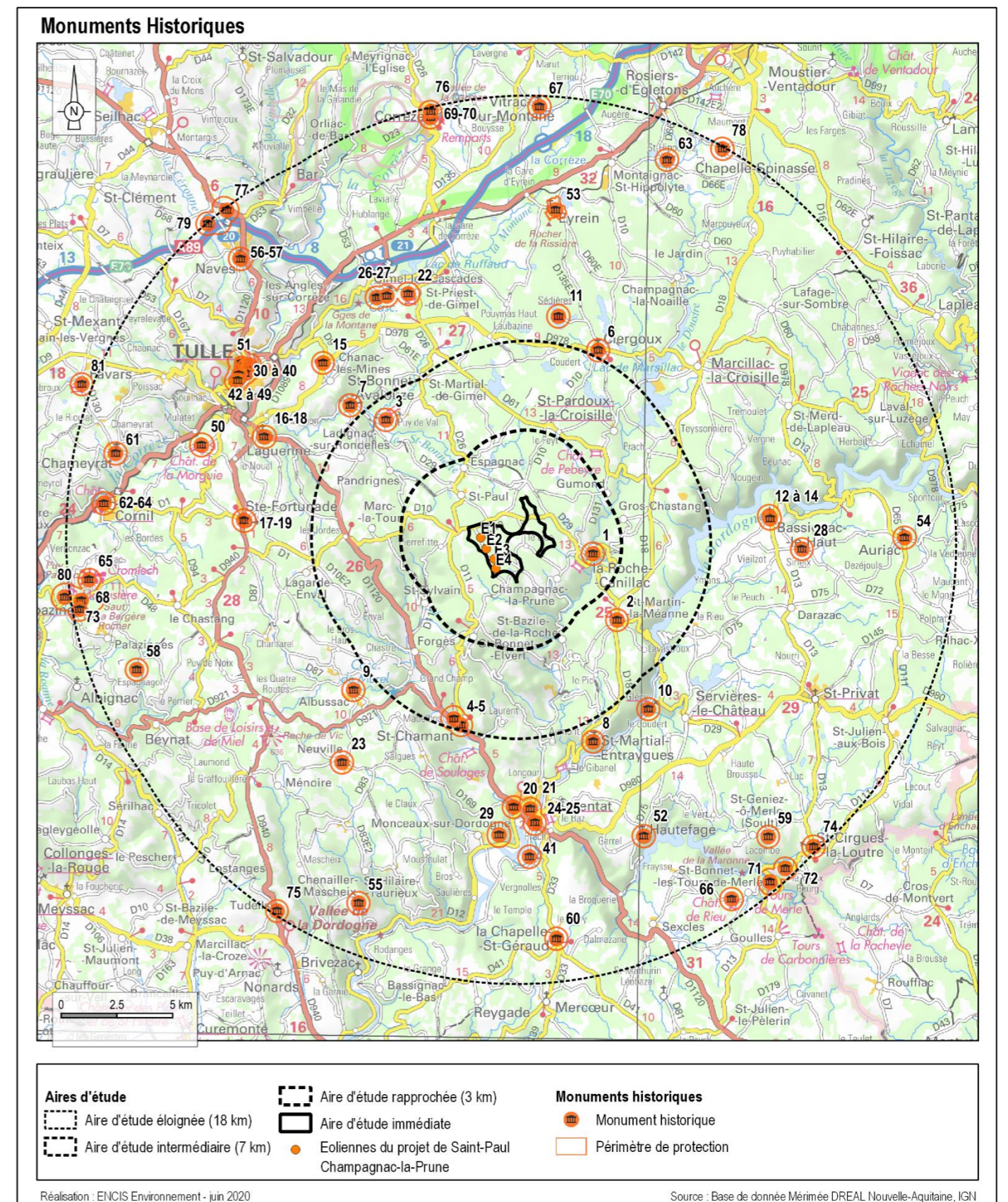
Il s'agit de l'un des sites les plus fréquentés du département. Dans le centre-ville de Tulle, les versants boisés de la vallée de la Corrèze empêchent toute visibilité du projet. *L'impact est nul.*

Les restes du château de Merle (enjeu fort)

Ces ruines sont très reconnues et attirent de nombreux touristes. Les versants de la vallée de la Maronne encadrent les ruines et ne permettent aucune visibilité lointaine. *L'impact est nul.*

L'ancienne abbaye Saint-Etienne et le Canal des moines d'Obazine (enjeux forts)

L'abbaye et le canal sont l'objet d'une forte reconnaissance locale. Dans la vallée du Coyroux, le relief et la végétation occultent entièrement le projet éolien. *L'impact est nul.*



Carte 51 : Localisation des monuments historiques de l'AEE.

Les ruines romaines de Tintignac (enjeu modéré) et le château du Bac (enjeu faible) à Naves

De courtes fenêtres de visibilité sont identifiées sur l'A89 dans le périmètre de protection, mais sans aucun lien visuel avec les monuments. *Les impacts sont négligeables.*

Le château du Rieux (enjeu faible) à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

Le jardin en terrasse et les étages peuvent permettre des visibilitées des éoliennes de la ligne ouest, mais la végétation du parc et les petits bois proches filtrent les vues et le projet reste relativement éloigné et ne modifie pas l'appréhension du monument. *L'impact est négligeable.*

Le cromlech du Puy de Pauliac (enjeu modéré)

Depuis le cromlech lui-même, le contexte boisé ne permet aucune échappée visuelle vers le projet. Le sommet du puy de Pauliac en revanche, situé dans le périmètre de protection MH, offre un panorama ouvert sur le paysage alentour depuis lequel le projet éolien est en partie visible (cf. **photomontage n°2**). Cette vue est située en marge du monument et ne modifie pas sa perception. *L'impact est négligeable.*

L'église de Chameyrat (enjeu faible)

Aucune visibilité n'est recensée depuis l'église ou son parvis. Dans le périmètre de protection de l'édifice, le cimetière communal, situé en point haut, offre des panoramas lointains. Seule la partie haute des éoliennes dépasse de l'horizon boisé. Leur perception à cette distance reste exceptionnelle, d'autant plus que des filtres végétaux proches limitent les ouvertures visuelles. Le clocher de l'église est également visible depuis ce cimetière mais l'angle séparant celui-ci du projet éolien reste trop important pour qu'ils soient visibles en même temps (angle supérieur à 60°). *L'impact est négligeable.*

L'église Saint-Géraud (enjeu faible) à La-Chapelle-Saint-Géraud

L'église elle-même n'offre pas de vues vers le projet. A l'ouest du périmètre de protection, un panorama s'ouvre en direction du projet le long du chemin menant à La Croix du Mas. La végétation des abords des habitations, au nord, cadre les visibilitées qui restent peu importantes. L'église est située dans le dos de l'observateur. *L'impact est négligeable.*

La fontaine publique (enjeu faible) et l'église (enjeu modéré) de Naves

Les parcelles ouvertes au sud du lieu-dit Le Foirail permettent des visibilitées, qui restent cependant limitées par la présence d'arbres. Ces vues sont exceptionnelles, situées à la marge du périmètre de protection et sans covisibilité. *L'impact est négligeable.*

L'église de Chenailier-Mascheix (enjeu faible)

Seuls des bouts de pales dépassent de l'horizon boisé près du lieu-dit Le Pradal, au nord du périmètre de protection. Aucune autre visibilité recensée. *L'impact est négligeable.*

La préfecture de Tulle (enjeu modéré)

Les visibilitées lointaines identifiées rue de l'Espinat (voir chap. 5.3.5.1 sur les visibilitées depuis les villes importantes de l'AEE) sont situées en limite nord-ouest du périmètre de protection. Aucune covisibilité avec le monument n'est possible en raison de la présence de filtres végétaux, et aucune autre visibilité n'est recensée depuis la préfecture elle-même. *L'impact est négligeable.*

Les granges-étable juxtaposées de l'Hospital à Argentat (enjeu faible)

Seuls quelques mètres de pales dépassent d'un relief boisé intermédiaire, le long du chemin partant vers l'ouest du périmètre de protection. La perception du projet depuis ce point de vue est presque impossible. Aucune autre visibilité n'est recensée. *L'impact est négligeable.*

L'église Saint-Pierre à Neuville (enjeu faible)

Aucune vue n'est identifiée depuis l'église ou son parvis. Des visibilitées ponctuelles sont possibles dans le périmètre de protection. Depuis le chemin au nord du lieu-dit Le Mons, seules les pales dépassent de l'horizon et le projet est en partie masqué par des arbres relativement proches. L'église est identifiable depuis le même point de vue, mais l'angle entre le monument et le projet est trop important pour qu'ils soient visibles en même temps (angle > à 60°). Le long de la D169, au nord-ouest du périmètre de protection, une courte fenêtre s'ouvre entre deux boisements et les éoliennes apparaissent sur l'horizon. Cette vue reste très ponctuelle et furtive, sans lien visuel avec l'édifice protégé. *L'impact est négligeable.*

La croix de chemin dite de l'Oradour (enjeu faible), l'église Saint-Pierre-ès-Liens (enjeu faible) et la croix couverte de l'ancien cimetière (enjeu modéré) de Bassignac-le-Haut

Le bourg est situé sur le rebord du plateau de la Xaintrie, dominant la vallée de la Dordogne. Le panorama identifié lors de l'état actuel, depuis la place publique du bourg tout près de l'église et de la croix couverte, n'offre finalement aucune visibilité du projet en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm (cf. **photomontage n°4**). Au sud-est du bourg, près du croisement entre la D13 et la D72, des parcelles ouvertes offrent un panorama relativement dégagé en direction du projet et les éoliennes sont visibles à l'horizon. Depuis ce secteur, les monuments sont masqués par le bâti du bourg et la végétation des abords des habitations. Depuis le reste du périmètre de protection, les visibilitées sont limitées par la végétation et les masques bâtis. *Les impacts sur ces monuments sont négligeables.*



Photographie 79 : Depuis la place publique de Bassignac-le-Haut, le projet est entièrement masqué par la végétation en raison de l'abandon de la zone est (vue en esquisse du PM n°4).

La croix de Chanac-les-Mines (enjeu faible)

Seule une visibilité très partielle est recensée le long de la route de Malangie, où quelques mètres de pales dépassent d'un horizon boisé. La perception du projet depuis le monument ou ses abords est presque impossible. *L'impact est négligeable.*

L'église Notre-Dame de Clergoux (enjeu faible)

Le cimetière et la D978 en sortie est du bourg offrent des visibilités ponctuelles du projet, qui apparaît au-delà d'un relief boisé. Les éoliennes sont également en partie visibles depuis le coin sud-est de la place de l'église, en passant à l'arrière des maisons. Une covisibilité avec le clocher est identifiée au nord du périmètre de protection, le long de la D135E3, près du château d'eau. Depuis ce point de vue, le projet apparaît au-delà d'un relief boisé et le clocher est visible en même temps que le projet (cf. **photomontage n°5**). Ces visibilités restent ponctuelles et ne modifient pas sensiblement l'appréhension que l'on peut avoir du monument. Par ailleurs, l'édifice ne fait pas l'objet d'une reconnaissance particulièrement forte et les points de vue identifiés restent relativement confidentiels. *L'impact est jugé faible.*



Photographie 80 : Covisibilité du projet avec l'église de Clergoux (PM n°5).

L'église Saint-Martin d'Albussac (enjeu faible)

Depuis la place de l'église, le projet est partiellement visible, cadré par les masques bâtis. Depuis le reste du périmètre de protection du monument, le long de la D87 lors de la traversée du bourg, les visibilités sont filtrées par des rideaux d'arbres et ne sont possibles qu'en hiver, à travers les branchages. Au nord, le long de cette même route, en sortie de bourg, une fenêtre s'ouvre ponctuellement, cadrée par deux grands arbres. Le long de la route de Malbuisson, une covisibilité est identifiée. Le clocher de l'église est visible en même temps que le projet, qui s'élève au-delà d'un relief boisé (cf. **photomontage n°6**). Les vues sont globalement peu prégnantes dans le paysage depuis le périmètre de protection en raison des filtres visuels intermédiaires (végétaux, bâti). Le point de vue offrant une covisibilité est situé en marge de l'édifice et ne perturbe pas son appréhension. *L'impact est faible.*



Photographie 81 : Covisibilité du projet avec l'église d'Albussac (PM n°6).

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Dép.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
81	19	Favars	Château	Pas de visibilité recensée	Nul	18,5
80	19	Aubazine	Ancienne abbaye Saint-Etienne	Pas de visibilité recensée	Nul	18,3
79	19	Naves	Château du Bac	Courtes fenêtres de visibilité depuis l'A89, mais sans aucun lien visuel avec les monuments	Négligeable	18
78	19	Chapelle-Spinasse	Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Nul	17,9
77	19	Naves	Ruines romaines de Tintignac	Courtes fenêtres de visibilité depuis l'A89, mais sans aucun lien visuel avec les monuments	Négligeable	17,9
76	19	Corrèze	Chapelle des Pénitents Blancs	Pas de visibilité recensée	Nul	17,8
75	19	Tudeils	Croix de chemin	Pas de visibilité recensée	Nul	17,8
74	19	Saint-Cirgues-la-Loutre	Eglise Saint-Cyr-Sainte-Julitte	Pas de visibilité recensée	Nul	17,8
73	19	Aubazine	Ancien monastère du Coyroux	Pas de visibilité recensée	Nul	17,7
72	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Ruines de l'ancienne église	Pas de visibilité recensée	Nul	17,6
71	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Restes du château de Merle	Pas de visibilité recensée	Nul	17,6
70	19	Corrèze	Porte de la ville	Pas de visibilité recensée	Nul	17,6
69	19	Corrèze	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Nul	17,6
68	19	Aubazine	Canal des moines d'Obazine	Pas de visibilité recensée	Nul	17,5
67	19	Vitrac-sur-Montane	Eglise Saint-Martin	Pas de visibilité recensée	Nul	17,5
66	19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château du Rieux	Visibilités possibles depuis le jardin et les étages du bâtiment, mais filtrées par la végétation proche	Négligeable	17,1
65	19	Aubazine	Cromlech du Puy de Pauliac	Aucune visibilité possible depuis le cromlech en raison du contexte boisé, mais panorama offrant une visibilité partielle du projet depuis le sommet du Puy de Pauliac (cf. photomontage n°2)	Négligeable	17,1
64	19	Cornil	Restes du château	Pas de visibilité recensée	Nul	16,4
63	19	Montagnac-Saint-Hippolyte	Eglise Saint-Hippolyte	Pas de visibilité recensée	Nul	16,4
62	19	Cornil	Eglise	Pas de visibilité recensée	Nul	16,4
61	19	Chameyrat	Eglise	Visibilité très partielle (quelques mètres de pales au-dessus d'un horizon boisé) depuis le cimetière communal, avec des filtres végétaux proches limitant les ouvertures visuelles	Négligeable	17,9
60	19	La Chapelle-Saint-Géraud	Eglise Saint-Géraud	Panorama partiel (haut) possible depuis chemin menant à La Croix du Mas. Panorama lointain depuis D33 en quittant le bourg, en limite de périmètre	Négligeable	16
59	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Croix de chemin	Pas de visibilité recensée	Nul	16
58	19	Beynat	Dolmen dit La Cabane de la Fée	Les reliefs boisés intermédiaires masquent le projet qui est indiscernable depuis le monument et ses abords	Nul	16
57	19	Naves	Fontaine publique	Visibilités cadrées par la végétation au sud du lieu-dit Le Foirail, à la marge du périmètre de protection	Négligeable	15,8
56	19	Naves	Eglise		Négligeable	15,8
55	19	Chenailler-Mascheix	Eglise	Visibilité très partielle (bouts de pales dépassant de l'horizon boisé) près du lieu-dit Le Pradal, au nord du périmètre de protection.	Négligeable	15,8
54	19	Auriac	Eglise Saint-Côme-Saint-Damien	Pas de visibilité recensée	Nul	15,7

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée						
N°	Dép.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
53	19	Eyrein	Eglise Saint-Pierre	Pas de visibilité recensée	Nul	12,9
52	19	Hautefarge	Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Nul	12,7
51	19	Tulle	Préfecture	Visibilités lointaines du projet identifiées rue de l'Espinat, en limite nord-ouest du périmètre de protection. Aucune covisibilité avec le monument depuis ce point de vue en raison de la présence de filtres végétaux, et aucune autre visibilité recensée depuis le monument ou ses abords	Négligeable	12,6
50	19	Sainte-Fortunade	Château de la Morguie	Pas de visibilité recensée	Nul	12,7
49	19	Tulle	Couvent des Bernardines (anc.)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,5
48	19	Tulle	Maison XVIè (45 R. du Trech)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,4
47	19	Tulle	Chapelle Hôpital	Pas de visibilité recensée	Nul	12,4
46	19	Tulle	Croix	Pas de visibilité recensée	Nul	12,4
45	19	Tulle	Lycée Edmond Perier	Pas de visibilité recensée	Nul	12,4
44	19	Tulle	Chapelle St Jacques (anc.)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
43	19	Tulle	Façade (6, r. Portes Chanac)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
42	19	Tulle	Immeuble Lauthonie	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
41	19	Argentat	Granges-étables juxtaposées de l'Hospital	Visibilité très partielle (seuls quelques mètres de pales dépassant d'un relief boisé intermédiaire) le long du chemin partant vers l'ouest du périmètre de protection.	Négligeable	12,3
40	19	Tulle	Maison XV- XVIè (5, r. Tour de Mâisse)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
39	19	Tulle	Maison (6 Pl. Emile Zola)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
38	19	Tulle	Bains douches du pont de la Barrière	Pas de visibilité recensée	Nul	12,3
37	19	Tulle	Maison Loyac (Pl. Gambetta)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
36	19	Tulle	Porte sur rue (117 r. Barrière)	Pas de visibilité recensée	Négligeable	12,2
35	19	Tulle	Porte et imposte (10, Pl. Gambetta)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
34	19	Tulle	Cathédrale N.D et Cloîtres	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
33	19	Tulle	Eglise St Pierre	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
32	19	Tulle	Théâtre l'Eden	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
31	19	Tulle	Maison des Seilhac - 6 r. Alverge	Pas de visibilité recensée	Nul	12,1
30	19	Tulle	Tour de l' Alverge	Pas de visibilité recensée	Nul	12,1
29	19	Monceaux-sur-Dordogne	Fortification gauloise du Puy-du-Tour	Pas de visibilité recensée	Nul	11,3
28	19	Bassignac-le-Haut	Croix du 12e siècle dite du Ciriex	Pas de visibilité recensée	Nul	11,1
27	19	Gimel-les-Cascades	Restes de l'église St-Etienne-de-Braguse	Pas de visibilité recensée	Nul	11,1

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée						
N°	Dép.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
26	19	Gimel-les-Cascades	Eglise Saint-Pardoux	Pas de visibilité recensée	Nul	10,9
25	19	Argentat	Château du Bac	Le versant opposé de la vallée masque intégralement le projet en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm	Nul	10,8
24	19	Argentat	Colombier du château du Bac		Nul	10,8
23	19	Neuville	Eglise Saint-Pierre	Visibilités ponctuelles depuis le chemin au nord du lieu-dit Le Mons (pales visibles au-dessus d'un relief boisé et projet en partie masqué par la végétation) et depuis la D169, au nord-ouest du périmètre de protection (courte fenêtre entre deux boisements)	Négligeable	10,7
22	19	Saint-Priest-de-Gimel	Château	Pas de visibilité recensée	Nul	10,5
21	19	Argentat	Manoir de l'Eyrial	Le versant opposé de la vallée masque intégralement le projet en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm	Nul	10,2
20	19	Argentat	Menhir dit Le Grave de Roland	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1
19	19	Sainte-Fortunade	Château de Sainte-Fortunade	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1
18	19	Laguenne	Maison dite Maison du cardinal Sudre	Pas de visibilité recensée	Nul	10
17	19	Sainte-Fortunade	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Nul	10
16	19	Laguenne	Eglise Saint-Calmine	Pas de visibilité recensée	Nul	10
15	19	Chanac-les-Mines	Croix	Vue très partielle le long de la route de Malangie (quelques mètres de pales dépassant d'un horizon boisé)	Négligeable	9,9
14	19	Bassignac-le-Haut	Croix de chemin dite de l'Ouradour	L'abandon de la zone est de l'AEIm évite les visibilités depuis la place publique du bourg (cf. photomontage n°4). Panorama ouvert vers le projet au croisement de la D13 et de la D72, au sud-est du bourg. Depuis ce point de vue, les monuments protégés sont masqués par le bâti et la végétation	Négligeable	9,7
13	19	Bassignac-le-Haut	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens		Négligeable	9,7
12	19	Bassignac-le-Haut	Croix couverte de l'ancien cimetière		Négligeable	9,7
11	19	Clergoux	Château de Sedières	Pas de visibilité recensée	Nul	8,2
10	19	Servièrès-le-Château	Chapelle de Glény	Pas de visibilité recensée	Nul	8,2
9	19	Clergoux	Eglise Notre-Dame	Vues ponctuelles du projet depuis le cimetière et la D978 en sortie est du bourg, ainsi que depuis l'arrière des maisons au sud-est de la place de l'église. Une covisibilité avec le clocher est identifiée au nord du périmètre de protection, le long de la D135E3, près du château d'eau (cf. photomontage n°5)	Faible	9,7
8	19	Albussac	Eglise Saint-Martin	Visibilités partielles, cadrées par le bâti depuis la place de l'église, filtrées par la végétation le long de la D87 lors de la traversée du bourg, à travers une courte fenêtre entre deux arbres en sortie n nord du bourg. Une covisibilité identifiée le long de la route de Malbuisson (cf. photomontage n°6)	Faible	8
7	19	Saint-Martial-Entraygues	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Nul	7,9
6	19	Saint-Bonnet-Avalouze	Eglise de Saint-Bonnet-de-Clermont	Pas de visibilité recensée	Nul	9,3

Tableau 17 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'AEE

Description des effets du projet sur le label « Biosphère » de l'UNESCO

Un label Biosphère de l'UNESCO concerne une partie du territoire étudié : le label Biosphère de la vallée de la Dordogne.

La vallée de la Dordogne (enjeu fort)

L'ensemble du bassin versant de la Dordogne est concerné par ce label Biosphère de l'UNESCO. Dans l'AEE, les vues sont inexistantes depuis la vallée de la Dordogne elle-même, les versants densément boisés masquant le projet. Les rebords des plateaux voisins permettent ponctuellement des vues sur le projet, mais elles restent très contraintes par les masques végétaux (petits boisements, bosquets, haies...). Les visibilités sont également relativement lointaines et situées en marge de la rivière ou des points d'intérêt majeurs de la vallée (sites touristiques, belvédères sur la vallée, etc.). *Les impacts du projet sur cette vallée sont jugés globalement négligeables.*

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 25 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

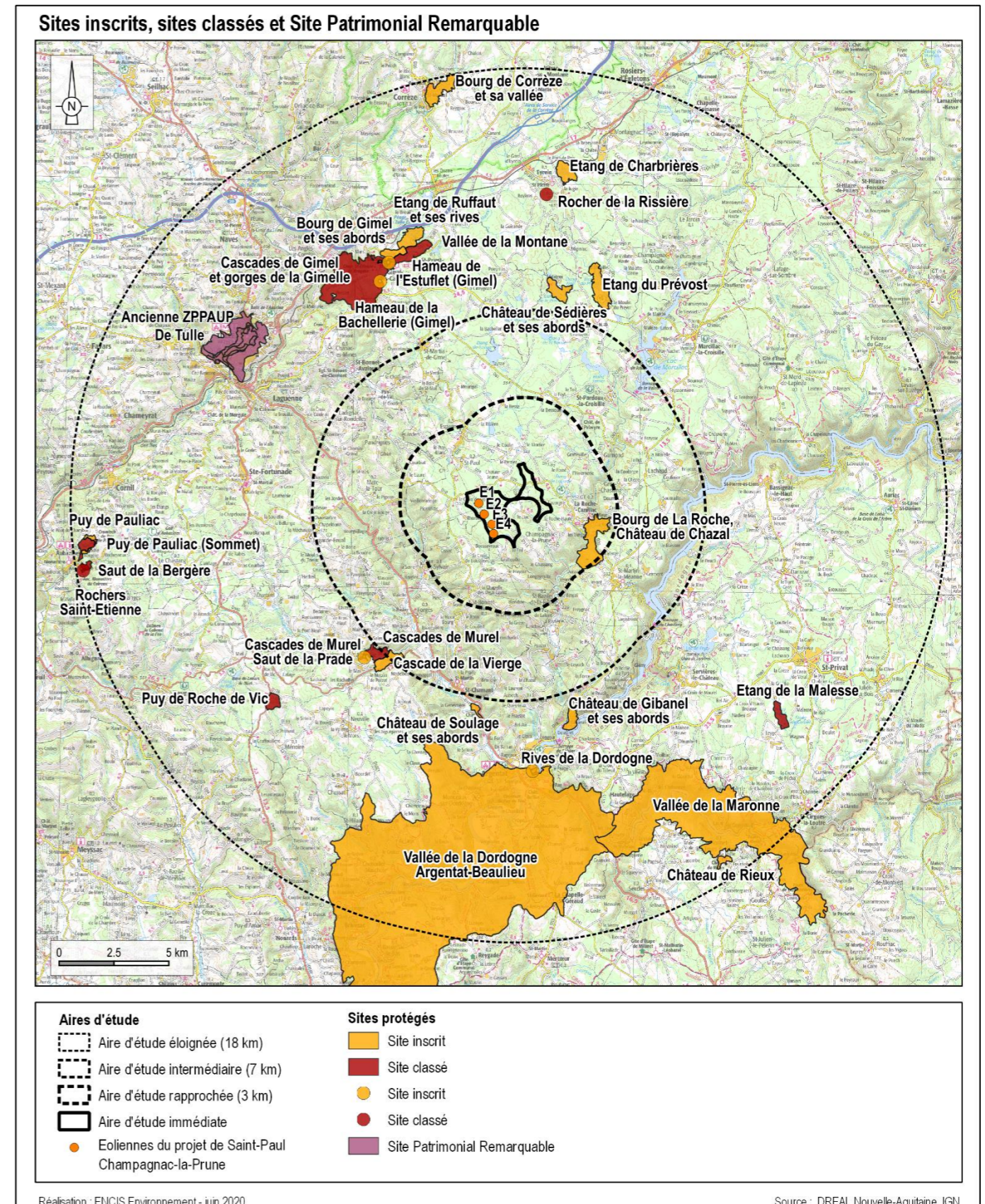
Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les sites protégés les plus remarquables (enjeu fort), ainsi que ceux présentant une relation visuelle avec le projet éolien. Les effets du projet sur l'ensemble des sites protégés sont présentés dans le tableau page suivante.

La vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne (enjeu fort)

Les points de vue depuis Argentat identifiés dans l'état actuel n'offrent finalement aucune visibilité en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm. *L'impact est nul.*

Le site du Puy de Pauliac et son sommet (enjeu modéré)

Le projet est très partiellement visible depuis le sommet du Puy, qui offre un panorama ouvert sur le paysage alentour (cf. **photomontage n°2**). Seuls des bouts de pales dépassent au-delà d'un relief boisé et le projet est très peu prégnant dans le paysage. Cette vue est relativement lointaine (environ 17 km) et ne modifie pas sensiblement le contexte paysager du site. *L'impact est négligeable.*



Carte 52 : Localisation des sites protégés de l'AEE.

Le site du Puy de Roche de Vic (enjeu faible)

Le projet est bien visible depuis le sommet du Puy, qui offre un panorama ouvert sur les hauts plateaux corréziens (cf. **photomontage n°1**). Les éoliennes se détachent de la masse sombre des plateaux forestiers et s'élèvent au-delà du rebord de la vallée de la Souvigne. Bien que le projet forme un nouvel élément dans la vue, qui peut être assimilé à un repère ou un signal sur l'étendue monotone des hauts plateaux corréziens, il est peu étendu dans le panorama qui s'ouvre depuis ce sommet. Sa prégnance reste peu importante et il ne domine pas les reliefs des vallées intermédiaires. *L'impact est négligeable.*

La vallée de la Maronne (enjeu modéré)

Seules quelques vues lointaines et confidentielles sont possibles depuis des sentiers empruntant les rebords du plateau. *L'impact est négligeable.*

Description des effets du projet depuis les Sites patrimoniaux remarquables

Une ancienne ZPPAUP, aujourd'hui répertoriée comme site patrimonial remarquable, est localisée dans l'AEE : celle de Tulle.

Le site patrimonial remarquable de Tulle (ancienne ZPPAUP - enjeu fort)

Des visibilitées sont ponctuellement possibles depuis les quartiers sud-ouest de la ville, situés sur les hauts-versants de la vallée (cf. chapitre 5.3.5.1 des visibilitées depuis Tulle). Le projet reste lointain et très peu prégnant dans le paysage, et les ouvertures visuelles très ponctuelles et situées en marge des secteurs les plus emblématiques de l'ancienne ZPPAUP (centre-ville, monuments les plus reconnus). *L'impact est négligeable.*

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, sites patrimoniaux remarquables - Aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Aubazine	Rocher Saint-Etienne	Pas de visibilité recensée	Nul	17,6
19	Aubazine / Palazinges	Rochers Saut de la Bergère	Pas de visibilité recensée	Nul	17,2
19	Aubazine	Puy de Pauliac (Sommet)	Le projet est partiellement visible depuis le sommet du Puy, mais de manière lointaine et très partielle, sans modification sensible du panorama général (cf. photomontage n°2)	Négligeable	17
19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château de Rieux et ses abords	Visibilitées possibles depuis le jardin et les étages du bâtiment, mais filtrées par la végétation proche	Négligeable	16,9
19	Aubazine	Puy de Pauliac	Le projet n'est partiellement visible que depuis le sommet du Puy, mais pas depuis les versants du puy	Nul	16,8
19	Corrèze	Bourg et vallée de la Corrèze	Pas de visibilité recensée	Nul	16,8
19	Saint-Privat	Etang de Malesse	Pas de visibilité recensée	Nul	13,3
19	Eyrein	Rocher de Larrichière	Pas de visibilité recensée	Nul	13,1
19	Eyrein	Etang de Chabrières	Pas de visibilité recensée	Nul	12,8
19	Albussac	Puy de Roche de Vic	Le projet est visible depuis le sommet du Puy, mais de manière lointaine et peu importante dans le panorama général (cf. photomontage n°1)	Négligeable	11,9
19	Tulle	Site patrimonial remarquable de Tulle (et son centre ancien)	Vues ponctuelles possibles en périphérie ouest et sud-ouest du périmètre	Négligeable	11,4
19	Gouilles, Hauteffage, Saint-Bonnet-les-Tours, Saint-Geniez-ô-Merle, Sexcles	Vallée de la Maronne	Vues partielles possibles au-delà de reliefs boisés et depuis des secteurs confidentiels (chemins ruraux en rebords de plateau)	Négligeable	11,6
19	Gimel-les-Cascades	Etang de Ruffaut et ses rives	Pas de visibilité recensée	Nul	11
19	Gimel-les-Cascades	Bourg de Gimel et ses abords	Pas de visibilité recensée	Nul	10,8
19	Gimel-les-Cascades	Hameau de l'Estuflet (Gimel)	Pas de visibilité recensée	Nul	10,8
19	Gimel, Saint-Priest-de-Gimel	Vallée de la Montane	Pas de visibilité recensée	Nul	10,4
19	Gimel-les-Cascades	Hameau de la Bachellerie (Gimel)	Pas de visibilité recensée	Nul	10,4
19	Argentat	Rives de la Dordogne	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1

19	Chanac-les-Mines, Gimel-les-Cascades, Saint-Priest-de-Gimel	Cascades de Gimel et gorges de la Gimelle	Pas de visibilité recensée	Nul	9,5
19	Altiliac, Argentat, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Brivezac, Chenailier-Mascheix, Hautefage, La Chapelle-Saint-Géraud, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Reygades, Saint-Hilaire-Taurieux	Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne	Les visibilités potentielles depuis Argentat établies dans l'état actuel n'offrent finalement aucune perception du projet, dont les éoliennes sont concentrées dans la zone ouest de l'AEIm	Nul	9,4
19	Champagnac-la-Noaille, Clergoux	Etang du Prévot	Pas de visibilité recensée	Nul	7,9
19	Saint-Martial-d'Entraygues	Château de Gibanel et ses abords	Pas de visibilité recensée	Nul	7,7
19	Albussac	Cascade de Murel - Saut de la Prade	Pas de visibilité recensée	Nul	7,6
19	Clergoux	Château de Sédières et son domaine orné	Pas de visibilité recensée	Nul	7,5
19	Saint-Chamant	Château de Soulages et ses abords	Pas de visibilité recensée	Nul	7,4
19	Albussac	Cascade de Murel	Pas de visibilité recensée	Nul	6,7
19	Albussac	Cascade de la Vierge	Vues partielles possibles au-delà de reliefs boisés depuis des secteurs confidentiels (le long du chemin rural le long de la Scierie du lieu-dit La Maison rouge)	Négligeable	6,5

Tableau 18 : Effets du projet sur les sites protégés de l'AEE.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les 20 sites emblématiques recensés, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les sites emblématiques les plus remarquables (enjeu fort), ainsi que ceux présentant une relation visuelle avec le projet éolien. Les effets du projet sur l'ensemble des sites emblématiques sont présentés dans le tableau page suivante.

Le puy de Pauliac et Aubazine (enjeu fort)

Le projet est partiellement visible depuis le sommet du Puy, qui offre un panorama ouvert sur le paysage alentour (cf. **photomontage n°2**). Le projet occupe une part peu importante du panorama global et reste peu prégnant dans le paysage. Cette vue est relativement lointaine (environ 17 km) et ne modifie pas sensiblement le contexte paysager du site. *L'impact est négligeable.*

La vallée de la Dordogne et affluents (enjeu fort)

Les points de vue depuis Argentat identifiés dans l'état actuel n'offrent finalement aucune visibilité en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm. Les vues sont inexistantes depuis la vallée de la Dordogne elle-même, les versants densément boisés masquant le projet. Les rebords des plateaux voisins permettent ponctuellement des vues sur le projet, mais elles restent très contraintes par les masques végétaux (petits boisements, bosquets, haies...). Les visibilités sont également relativement lointaines et situées en marge de la rivière ou des points d'intérêt majeurs de la vallée (sites touristiques, belvédères sur la vallée, etc.). *Les impacts du projet sur cette vallée sont jugés globalement négligeables.*

La vallée du Doustre (enjeu fort)

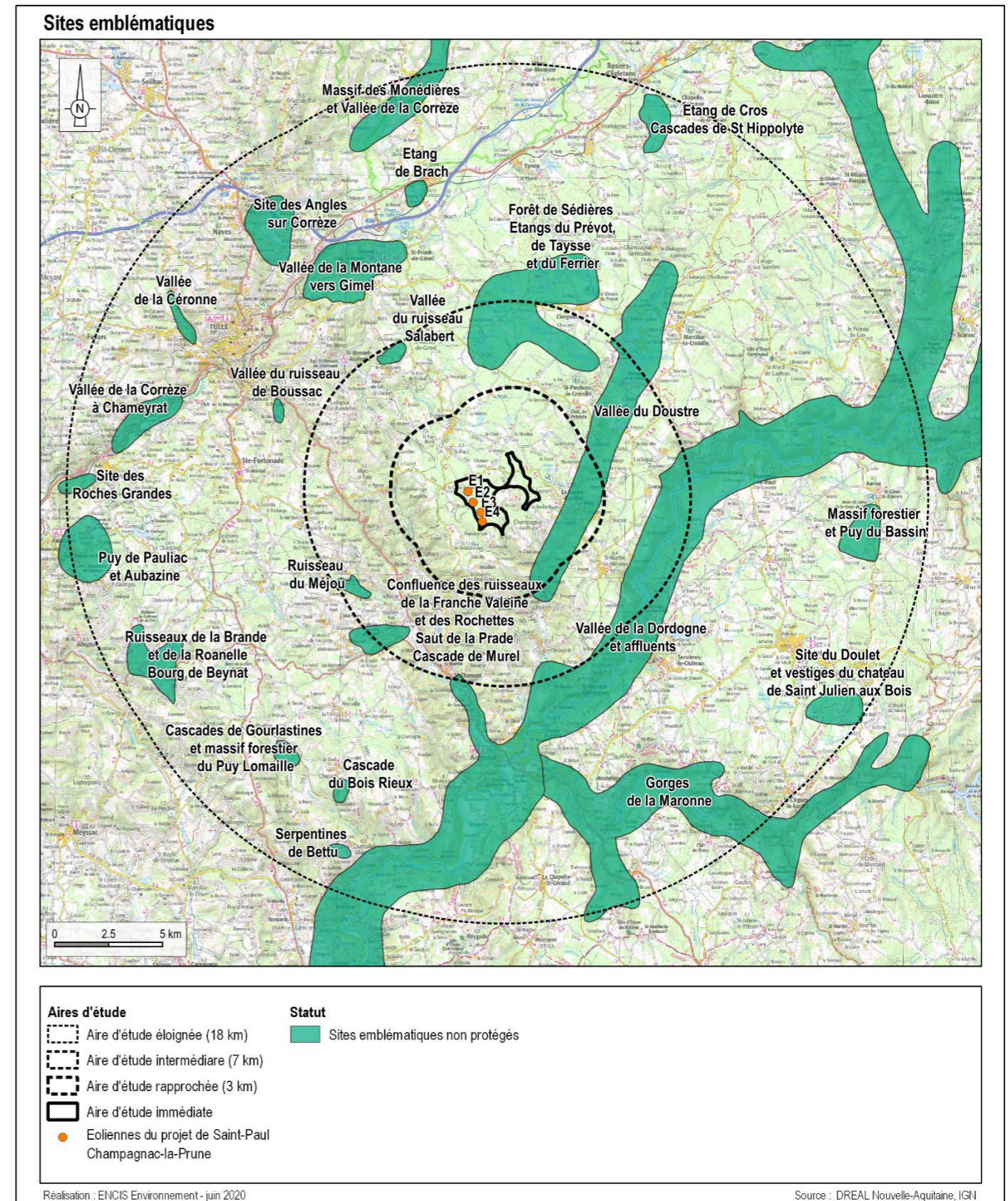
Dans l'AEE, aucune visibilité n'a pu être identifiée. *L'impact est nul.*

Les serpentines de Bettu (enjeu faible)

Le chemin empruntant la ligne de faite dans le site emblématique offre un panorama relativement ouvert en direction du projet. La partie haute des éoliennes (pales uniquement) est visible de manière lointaine (env. 16 km) au-delà d'un horizon boisé. La possibilité que le projet soit perçu par un observateur reste exceptionnelle. *L'impact est négligeable.*

Le site des Angles-sur-Corrèze (enjeu faible)

Une courte fenêtre de visibilité est identifiée le long de l'autoroute A89 dans le périmètre du site emblématique. *L'impact est négligeable.*



Carte 53 : Localisation des sites emblématiques de l'AEE.

Les gorges de la Maronne (enjeu modéré)

Le relief des versants limite les visibilitées, qui ne sont possibles que depuis des portions de routes ou de chemins sur les rebords de plateaux, à l'écart des secteurs les plus intéressants de la vallée (tours de

Merle, rivière et fond de vallée, activités liées à l'eau, etc.). Ces vues restent contraintes par les ouvertures et fermetures dans les filtres végétaux, et restent très ponctuelles. *L'impact du projet est négligeable.*

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée

Départ.	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Site des Roches Grandes	Pas de visibilité recensée	Nul	17,2
19	Site du Doulet et vestiges du château de Saint-Julien aux Bois	Pas de visibilité recensée	Nul	16,6
19	Puy de Pauliac et Aubazine	Le projet est partiellement visible depuis le sommet du Puy, mais de manière lointaine et peu importante dans le panorama général (cf. photomontage n°2)	Négligeable	16,7
19	Serpentines de Bettu	Visibilité partielle au-delà d'un horizon boisé depuis le chemin empruntant la ligne de faite dans le périmètre du site	Négligeable	16,3
19	Etang de Cros et cascades de Saint Hippolyte	Pas de visibilité recensée	Nul	17,7
19	Massif des Monédières et vallée de la Corrèze	Pas de visibilité recensée	Nul	16,5
19	Massif forestier et Puy du Bassin	Pas de visibilité recensée	Nul	15,6
19	Ruisseaux de la Brande et de la Roanelle - Bourg de Beynat	Pas de visibilité recensée	Nul	14,9
19	Vallée de la Céronne	Pas de visibilité recensée	Nul	14,4
19	Cascades de Gourlastines et massif forestier du Puy Lomaille	Pas de visibilité recensée	Nul	13,6
19	Cascade du Bois Rieux	Pas de visibilité recensée	Nul	13,5
19	Vallée de la Corrèze à Chameyrat	Pas de visibilité recensée	Nul	13,8
19	Site des Angles-sur-Corrèze	Courte fenêtre de visibilité depuis l'autoroute A89. Pas d'autres vues depuis le périmètre du site	Négligeable	13,6
19	Etang de Brach	Pas de visibilité recensée	Nul	13,4
19	Gorges de la Maronne	Visibilités possibles depuis les rebords de plateaux, mais très contraintes par la végétation, ponctuelles et très en marge des secteurs les plus intéressants de la vallée	Négligeable	11,1
19	Vallée de la Montane vers Gimel	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1
19	Vallée du ruisseau de Boussac	Pas de visibilité recensée	Nul	9,2
19	Vallée de la Dordogne et affluents	Les visibilitées potentielles depuis Argentat établies dans l'état actuel n'offrent finalement aucune perception du projet, dont les éoliennes sont concentrées dans la zone ouest de l'AEIm. Quelques autres vues possibles à la marge du périmètre emblématique, mais qui restent confidentielles	Négligeable	6,2
19	Forêt de Sédières - Etangs du Prévot, de Taysse et du Ferrier	Pas de visibilité recensée	Nul	5,7
19	Vallée du Doustre	Pas de visibilité recensée	Nul	2,3

Tableau 19 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'AEI.

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Parmi les sites touristiques et remarquables de l'AEE, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site). Les autres ne seront pas impactés visuellement

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les sites touristiques les plus remarquables (enjeu fort), ainsi que ceux présentant une relation visuelle avec le projet éolien. Les effets du projet sur l'ensemble des sites touristiques sont présentés dans le tableau page suivante.

Le centre aqua-récréatif de l'Auzelou à Tulle (enjeu fort)

Il s'agit d'un site très fréquenté (93 000 entrées par an). Les versants de la vallée de la Corrèze empêchent toute échappée visuelle en direction du projet. *L'impact est nul.*

Le Château de Sédières (enjeu fort)

Avec plus de 30 000 entrées chaque année, c'est le château le plus visité du département. Les masques végétaux du parc du château occultent le projet, qui n'est pas perceptible depuis ce site. *L'impact est nul.*

Musée du cloître de Tulle (enjeu fort)

Il s'agit également de l'un des sites touristiques les plus fréquentés du périmètre d'étude. Dans le centre-ville de Tulle, au creux de la vallée de la Corrèze, le relief et la végétation ne permettent aucune visibilité du projet. *L'impact est nul.*

Site des cascades de Gimel (enjeu fort)

Dans un vallon encaissé et boisé, aucune visibilité du projet n'est possible depuis ce site. *L'impact est nul.*

Site des tours de Merle (enjeu fort)

Les versants densément boisés de la vallée de la Maronne, qui encadre l'éperon rocheux accueillant les ruines, empêchent toute échappée visuelle en direction du projet. *L'impact est nul.*

Site de la vallée et des gorges de la Dordogne (enjeu fort)

Les points de vue depuis Argentat identifiés dans l'état actuel n'offrent finalement aucune visibilité en raison de l'abandon de la zone est de l'AEIm. Les vues sont inexistantes depuis la vallée de la Dordogne elle-même, les versants densément boisés masquant le projet. Les rebords des plateaux voisins permettent ponctuellement des vues sur le projet, mais elles restent très contraintes par les masques végétaux (petits

boisements, bosquets, haies...). Les visibilités sont également relativement lointaines et situées en marge de la rivière ou des points d'intérêt majeurs de la vallée (sites touristiques, belvédères sur la vallée, etc.). *Les impacts du projet sur cette vallée sont jugés globalement négligeables.*

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (enjeu fort)

Les masses boisées des hauts plateaux corrèziens empêchent toute visibilité du projet depuis le périmètre du Parc Naturel Régional. *L'impact est nul.*

Circuits de randonnée**Le GRP entre Dordogne et Ventadour (enjeu modéré)**

Situé pour la majeure partie de son parcours sur les bas-versants des vallées de la Dordogne et du Doustre, seules des visibilités ponctuelles sont possibles depuis quelques tronçons empruntant les rebords de plateaux, lorsque des fenêtres à travers la végétation le permettent. *L'impact est négligeable.*

Le GRP de la Xaintrie Blanche (enjeu modéré)

Depuis les rebords du plateau de la Xaintrie, des visibilités du projet sont ponctuellement possibles au-delà des versants boisés. Ces visibilités restent localisées en marge des points d'intérêt majeurs de l'itinéraire (Tours de Merle notamment). *L'impact est négligeable.*

Le GRP de la Xaintrie Noire (enjeu modéré)

Comme pour les précédents, seules des vues ponctuelles sont possibles depuis les portions de l'itinéraire empruntant les rebords de plateaux, au gré des ouvertures dans la végétation. Les visibilités potentielles identifiées lors de l'état actuel à Argentat, qui est l'un des secteurs d'intérêt du parcours, ne permettent finalement pas de percevoir le projet. *L'impact est négligeable.*

Le GRP des Gabariers (enjeu modéré)

Les visibilités potentielles recensées à proximité d'Argentat ne permettent finalement pas de percevoir le projet. Le reste de l'itinéraire emprunte les bas-versants de la vallée de la Dordogne et n'offrent que des vues très ponctuelles sur le projet. *L'impact est négligeable.*

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Corrèze - Vitrac-sur-Montane	Parc Naturel Régional de Millevaches	Pas de visibilité recensée	Nul	14,6
19	Aubazine	Abbaye Cistercienne d'Aubazine	Pas de visibilité recensée	Nul	18,9
19	Naves	Arènes de Tintignac	Courtes fenêtres de visibilité depuis l'A89, mais sans aucun lien visuel avec les monuments	Négligeable	19,5
19	Saint-Geniest-ô-Merle	Tours de Merle	Pas de visibilité recensée	Nul	18,1
19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château de Rieu	Visibilités possibles depuis le jardin et les étages du bâtiment, mais filtrées par la végétation proche	Négligeable	17,8
19	Aubazine	Canal des Moines	Pas de visibilité recensée	Nul	18,1
19	Lostanges	Jardin du bout du monde	Pas de visibilité recensée	Nul	17,0
19	Auriac	Base de loisirs de la Croix de l'Arbre	Pas de visibilité recensée	Nul	16,8
19	Auriac	Les jardins Sothys	Pas de visibilité recensée	Nul	16,8
19	Aubazine	Mayaventure	Pas de visibilité recensée	Nul	15,1
19	Aubazine	Plan d'eau du Coiroux	Pas de visibilité recensée	Nul	15,1
19	Aubazine	Golf du Coiroux	Pas de visibilité recensée	Nul	15,1
19	Eyrein	Eglise Saint-Pierre	Pas de visibilité recensée	Nul	15,1
19	Saint-Privat	Plan d'eau des Chanaux	Pas de visibilité recensée	Nul	14,5
19	Beynat	Base de loisirs de Miel	Pas de visibilité recensée	Nul	13,5
19	Tulle	Musée des armes	Pas de visibilité recensée	Nul	13,0
19	Tulle	Pôle de l'Accordéon	Pas de visibilité recensée	Nul	13,0
19	Tulle	Centre aquarécréatif de Tulle	Pas de visibilité recensée	Nul	12,9
19	Tulle	Cathédrale Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Nul	12,9
19	Tulle	Musée du Cloître André Mazeyrie	Pas de visibilité recensée	Nul	12,9
19	Tulle	Base de l'Auzelou (station sports nature)	Pas de visibilité recensée	Nul	12,8
19	Gimel-les-Cascades	Base de loisirs du lac de Ruffaud	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
19	Saint-Priest-de-Gimel	Les Têtes en l'Air	Pas de visibilité recensée	Nul	12,2
19	Monceaux-sur-Dordogne	Oppidum du Puy du Tour	Pas de visibilité recensée	Nul	11,9
19	Gimel-les-Cascades	Cascades de Gimel	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1
19	Argentat	Escalad'arbres	Pas de visibilité recensée	Nul	10,4
19	Clergoux	Château de Sédières	Pas de visibilité recensée	Nul	9,9
19	Clergoux	Etang du Prévot	Pas de visibilité recensée	Nul	10,5
19	Hautefage	Balades en gabare	Pas de visibilité recensée	Nul	9,8
19	Servièrès-le-Château	Lac de Feyt	Les reliefs boisés ne permettent que des visibilités très partielles (bouts de pales au-delà de filtres végétaux) et très ponctuelles depuis les berges sud-est du lac. La perception du projet éolien par un observateur semble très peu probable.	Négligeable	9,4
19	Marcillac-la-Croisille	Le jardin du Bardot	Pas de visibilité recensée	Nul	10,1
19	Saint-Chamant	Château de Soulages	Pas de visibilité recensée	Nul	7,8
19	Marcillac-la-Croisille	Parcours acrobatique	Pas de visibilité recensée	Nul	10,7
19	Marcillac-la-Croisille	Base de loisirs du lac de la Valette	Pas de visibilité recensée	Nul	10,6
19	Saint-Martin-la-Méanne	Barrage du Chastang	Pas de visibilité recensée	Nul	7,8

Tableau 20 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

5.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEE

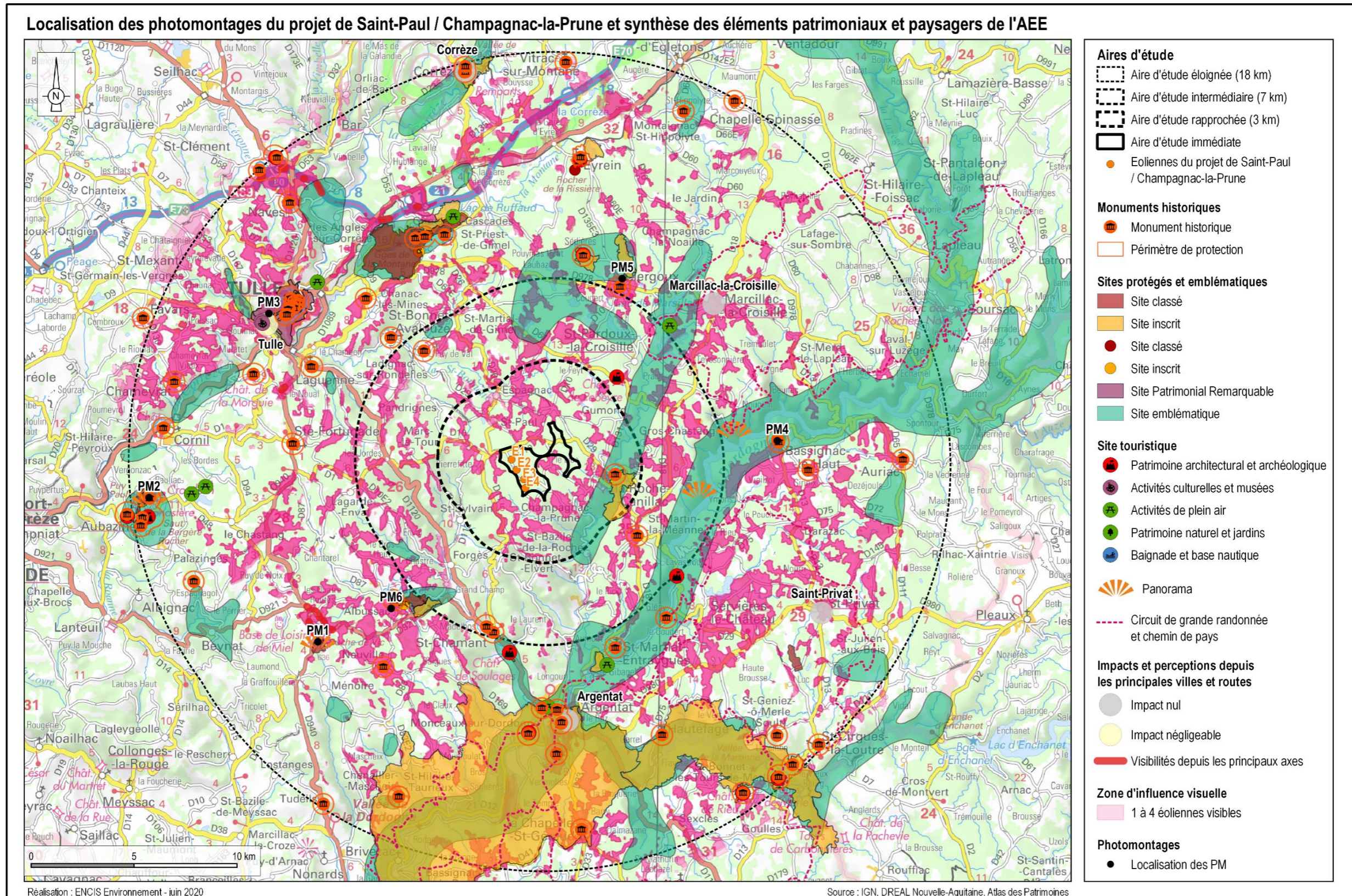
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, six points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-après et sont présentés en « vues réalistes à 60° » au chapitre 1 du carnet de photomontages en annexe.

Aire éloignée			
N° de PM	Localisation	Enjeux	Impact
1	Puy de Roche de Vic	Relations avec les structures paysagères, patrimoine	Négligeable
2	Puy de Pauliac	Relations avec les structures paysagères, patrimoine	Négligeable
3	Hauteurs de Tulle	Lieux de vie, patrimoine	Négligeable
4	Place publique de Bassignac-le-Haut	Patrimoine	Nul
5	Près du château d'eau de Clergoux	Patrimoine	Faible
6	Sud-ouest d'Albussac	Patrimoine	Faible

Tableau 21 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée.



Carte 54 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée et synthèse des éléments patrimoniaux et attractifs.

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. A cette échelle, le projet doit être en cohérence avec les structures paysagères qui composent le territoire. Les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux seront étudiées et toutes les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques décrites.

5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AEIn

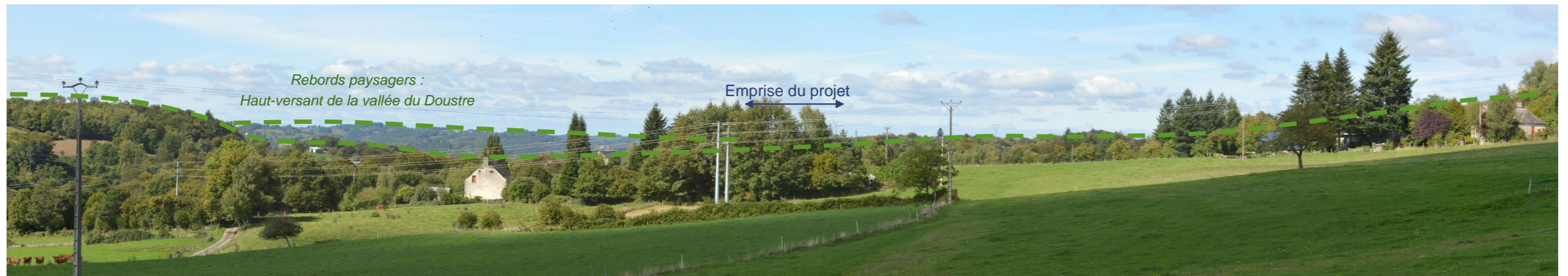
Le projet éolien s'inscrit sur un plateau forestier descendant en pente douce depuis le nord. Ce plateau est encadré à l'est par les vallées du Doustre et de la Dordogne, qui creusent de véritables gorges, très

encaissées et aux rebords marqués (cf. **photomontage n°7**), et de l'ouest jusqu'au sud par la vallée de la Souvigne, moins encaissée.

Les perceptions dans ce paysage sont le plus souvent très cloisonnées, voire fermées, notamment depuis les vallées densément boisées où les reliefs des versants et la végétation cadrent le regard. Les rebords de vallées offrent ponctuellement des panoramas plus ouverts, mais les masques végétaux (haies, bosquets, arbres isolés, etc.) restent bien présents et limitent les visibilitées.

De même, bien que les secteurs habités soient souvent implantés sur les rebords de vallées ou sur des points hauts relativement dégagés, les visibilitées du projet restent contraintes par la végétation qui est omniprésente sur le territoire de l'AEIn.

Globalement, le projet n'est perceptible que de manière très ponctuelle, à travers de courtes fenêtres dans la végétation (cf. **photomontage n°8**).

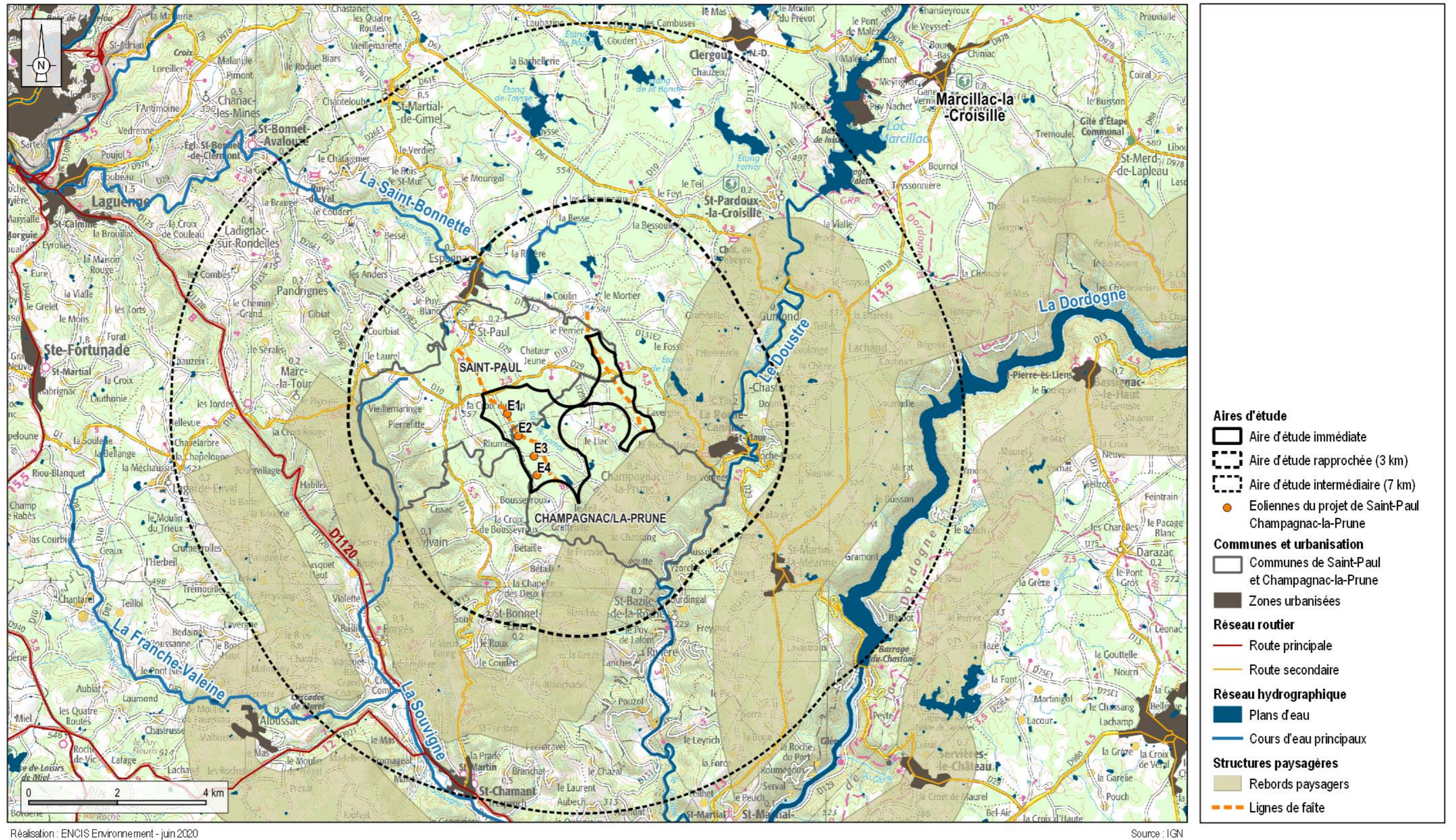


Photographie 82 : Vue ponctuelle du projet, entrecoupée par la végétation, depuis le sud-est de l'AEIn (PM n°7).



Photographie 83 : Courte fenêtre de visibilité le long de la D26, au nord-ouest de l'AEIn (PM n°8).

Structures paysagères de l'aire d'étude intermédiaire



Carte 55 : Localisation du projet dans le contexte paysager de l'AEIn.

5.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEIn

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude rapprochée comporte quatre bourgs de taille modeste. Les impacts du projet sur ces lieux de vie sont décrits ci-après.

Saint-Chamant (503 habitants en 2014)

Situé dans un creux du relief, encadré de versants boisés, le village n'offre aucune échappée visuelle. Le projet est indiscernable depuis le bourg et ses accès. *L'impact est nul.*

Saint-Martial-de-Gimel (476 habitants)

Les reliefs des plateaux et les boisements environnants masquent le projet. *L'impact est nul.*

Saint-Martin-la-Méanne (343 habitants)

Depuis le bourg, le relief et les nombreux filtres végétaux (boisements, haies bocagères, végétation des jardins) masquent intégralement le projet. En périphérie du bourg, au nord de la Croix de Farges, une vue s'ouvre ponctuellement entre un boisement et une habitation. Les éoliennes sont alors visibles à l'horizon, sur le relief du plateau. Cette visibilité reste très ponctuelle et très excentrée par rapport au bourg. *L'impact sur le bourg est jugé négligeable.*

Forgès (321 habitants)

Les reliefs des versants de la vallée de la Souvigne occultent le projet. *L'impact est nul.*

Trois autres villages, de taille plus importante, sont situés près de la limite de l'AEIn :

Lagarde-Enval (806 habitants)

Un rebord de plateau proche du village masque le projet. Seule une fenêtre entre deux boisements permet d'apercevoir le projet à l'horizon au niveau du croisement entre la D10 et la D1, près du château d'eau. Cette visibilité est très ponctuelle et reste située en périphérie du bourg. *L'impact est négligeable.*

Albussac (709 habitants)

Les masques bâtis et la végétation des abords des habitations masquent le projet depuis le bourg, mais un panorama ouvert sur le village et permettant une perception d'ensemble du projet est identifiée au sud-ouest du bourg près de Malbuisson (cf. **photomontage n°6**). Les éoliennes dessinent alors une ligne irrégulière s'élevant au-delà d'un relief boisé. Cette vue est située en périphérie du bourg et aucune autre visibilité n'est identifiée depuis le bourg ou ses environs. *L'impact est faible.*

Clergoux (404 habitants)

Depuis le cœur de bourg, le projet est masqué par le bâti et la végétation des abords des maisons. Une vue partielle est identifiée depuis le coin sud-est de la place de l'église, en passant à l'arrière des maisons. Le cimetière et la D978 en sortie est du bourg offrent des visibilité ponctuelles du projet, qui apparaît au-delà d'un relief boisé. Au nord du bourg, le long de la D135E3, près du château d'eau, un panorama s'ouvre sur le village et le projet éolien apparaît à l'arrière-plan, au-delà d'un relief boisé (cf. **photomontage n°5**). Ces visibilité restent ponctuelles et le projet est peu prégnant dans le paysage quotidien depuis le village. *L'impact est faible.*

5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux dans l'AEIn

Hormis la D1120 (axe Tulle / Argentat) et la D921 (axe Brive-la-Gaillarde / Argentat), les routes dans l'AEIn restent des axes de circulation secondaires, reliant entre eux les différents villages.

La D1120, du nord-ouest jusqu'au sud de l'AEIn

Circulant dans des fonds de vallées le long de la faille d'Argentat, cette route est encadrée de versants boisés ne permettant aucune vue du projet. *L'impact est nul.*

La D921, au sud-ouest de l'AEIn

Comme la précédente, cette route longe un versant boisé qui ne permet aucune vue sur le projet. *L'impact est nul.*

La D10, de l'ouest au nord-est

Depuis Clergoux en direction de l'AER, les boisements denses des hauts plateaux corrèziens arrêtent systématiquement le regard et aucune perception du projet n'est possible.

A l'ouest de l'AEIn en revanche, depuis Lagarde-Enval en direction de Marc-la-Tour, quelques visibilité sont possibles. Elles restent ponctuelles et le plus souvent partielles, cadrées par les arbres (cf. **photomontage n°9**). Globalement, sur cet axe, les vues sont intermittentes et largement filtrées par la végétation. *L'impact est négligeable.*

La D11 au sud

Un versant boisé masque le projet sur l'intégralité de cette portion de route. Aucune visibilité n'est identifiée le long de cet axe. *L'impact est nul.*

La D18 du sud-est au nord-est

Sur la majeure partie de cette route, des versants ou des boisements masquent le projet. Seule une vue ponctuelle est identifiée au nord de Saint-Martin-la-Méanne, au lieu-dit La Croix de Farges. Cette vue est exceptionnelle sur l'ensemble de cet itinéraire. *L'impact est négligeable.*

La D26 au nord-ouest

De courtes fenêtres de visibilité sont identifiées à l'est du lieu-dit Le Verdier et à proximité du lieu-dit Le Breuil (cf. **photomontage n°8**). Ces vues restent ponctuelles et partielles, le projet étant en partie dissimulé derrière des versants boisés. *L'impact est négligeable.*

La D29 du nord-ouest jusqu'au sud-est

Au sud-est de l'AEIn, la végétation bordant la route masque le projet. Le long de la portion située au nord-ouest, près de la limite de l'AER au niveau du lieu-dit Nouillane, seuls quelques mètres de pales apparaissent furtivement au-dessus d'un relief proche, entre deux filtres végétaux. *L'impact est négligeable.*

La D61 du nord au nord-est

Les forêts du plateau masquent le projet sur la majeure partie de cet axe. Quelques vues s'ouvrent ponctuellement près des lieux-dits Le Fraysse et La Bitarelle (cf. photomontage n°10). Le projet n'est visible que de manière furtive lors d'un déplacement sur la route. *L'impact est négligeable.*

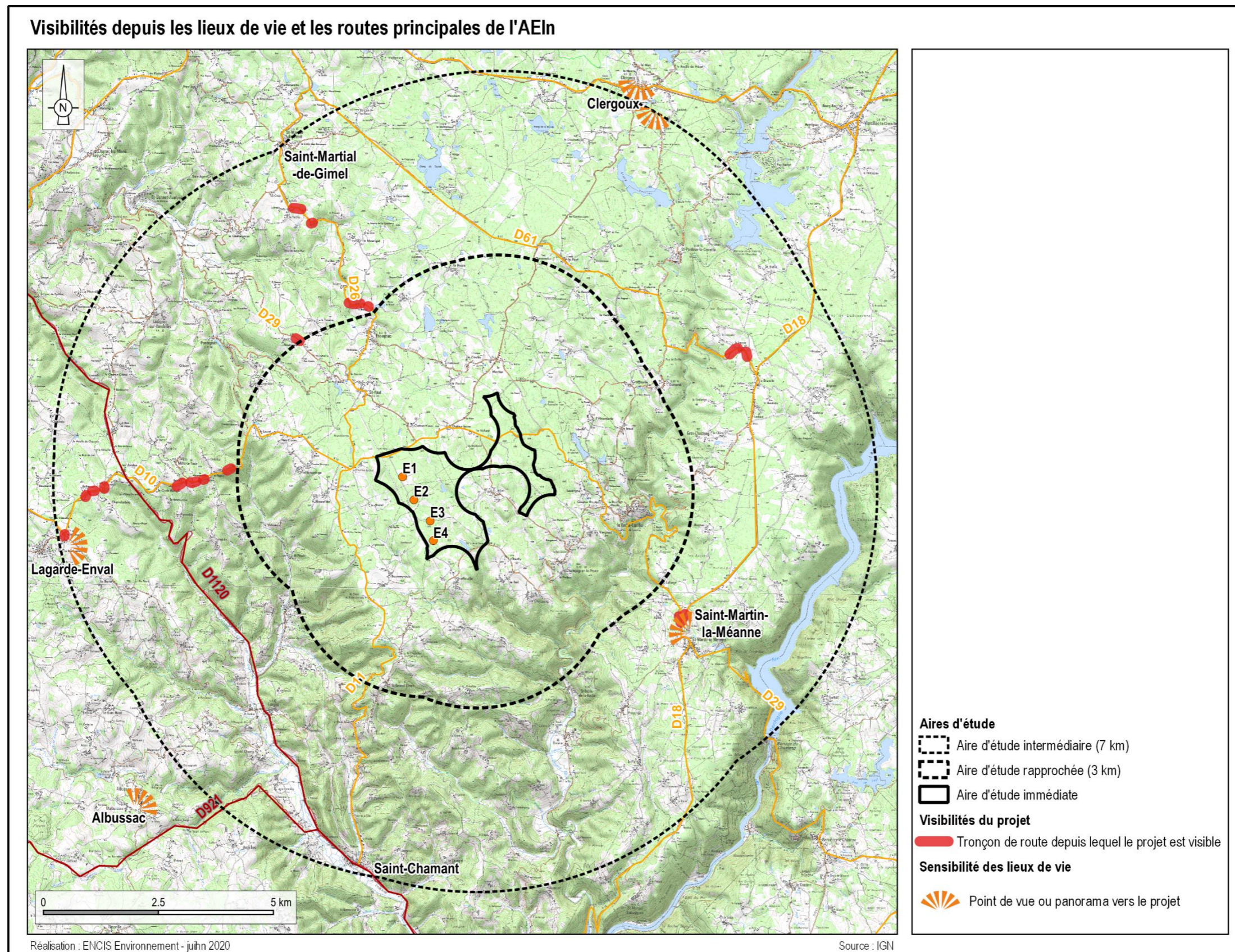
Compte tenu de la présence presque systématique de masques visuels (boisements, haies), l'impact global du projet éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune sur les axes de circulation de l'AEIn est jugé négligeable.



Photographie 84 : Visibilité filtrée par la végétation le long de la D10 à l'ouest de Marc-la-Tour (PM n°9).



Photographie 85 : Vue partielle du projet, cadrée par les boisements, depuis la D61 au lieu-dit Le Fraysse (PM n°10).



Carte 56 : Visibilités du projet depuis les lieux de vie et les routes principales de l'AEIn.

5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEIn

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les quatre monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire, un seul est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La croix de chemin à Saint-Martin-la-Méanne (enjeu faible)

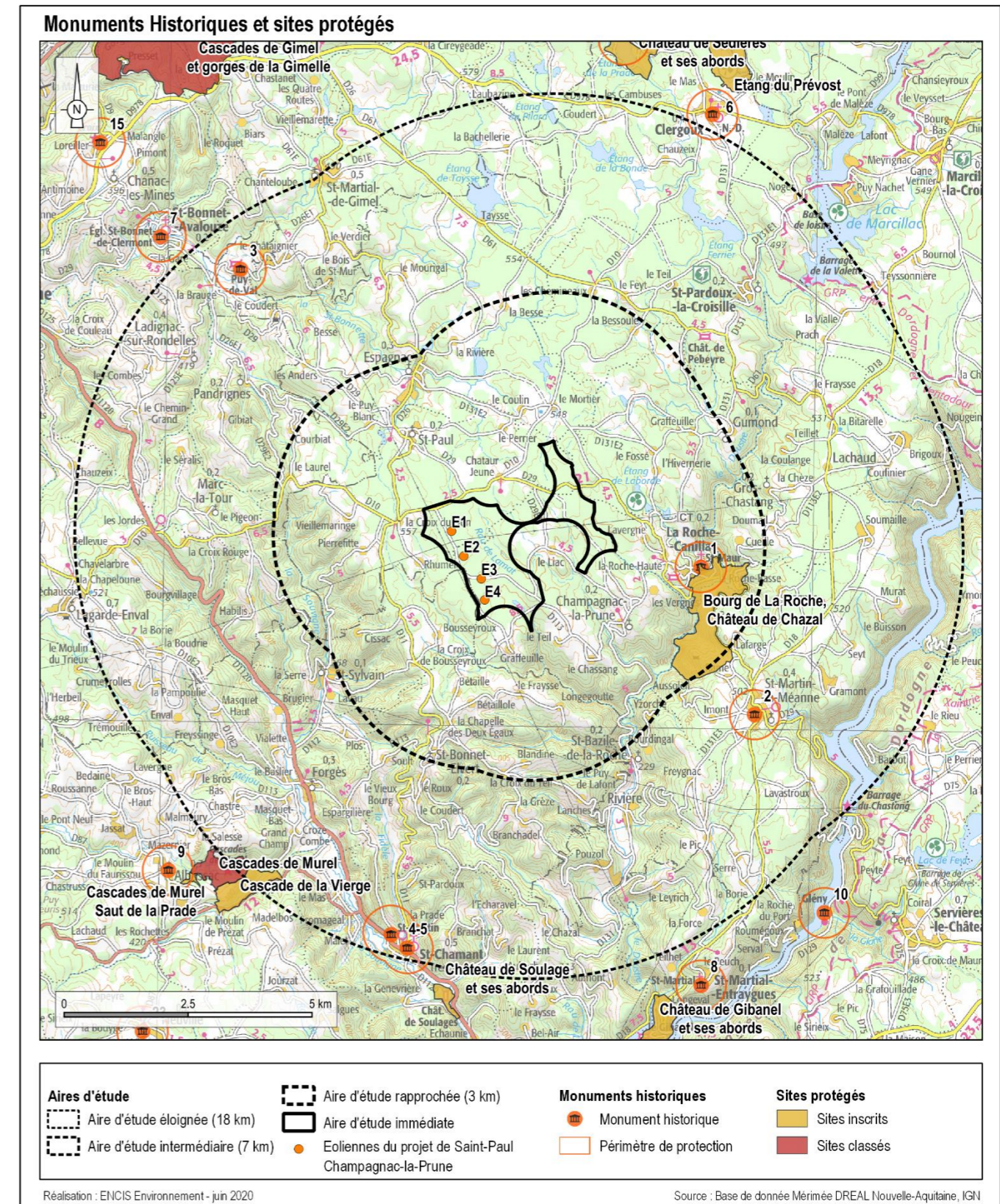
Depuis la croix, le projet est masqué par le relief et le bâti du hameau Le Rampo. La visibilité identifiée au lieu-dit La Croix de Farges est située en limite nord du périmètre de protection de la croix, et sans aucun lien visuel avec celle-ci. Aucune autre visibilité n'est recensée, et aucune covisibilité n'a été établie. *L'impact du projet est négligeable.*

Description des effets du projet sur les sites protégés

Parmi les deux sites protégés de l'aire d'étude intermédiaire, un seul est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité du projet depuis l'élément ou visibilité conjointe du site et du projet). Le second ne sera pas impacté visuellement.

La cascade de la Vierge (enjeu faible)

Un chemin agricole empruntant la ligne de faite au nord-ouest de la cascade permet une visibilité partielle du projet. Le long de ce chemin, les éoliennes sont rapidement masquées par les boisements voisins. Ces visibilités restent confidentielles et la cascade est invisible depuis ce chemin. *L'impact est négligeable.*



Carte 57 : Monuments historiques et sites protégés (inscrits / classés) dans l'AEIn.